



Éditorial du directeur général du groupe AFD



© Emmanuel Lafay



Dans ce contexte, le nouveau plan d'orientation stratégique du groupe AFD adopté en décembre 2024 constitue notre réponse pour servir utilement notre pays dans les incertitudes géopolitiques et géoéconomiques actuelles. Fixée jusqu'en 2030, l'échéance des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, la proposition de valeur du groupe AFD est de se tenir résolument « du côté des autres », dans les 150 pays avec lesquels nous coopérons et avec nos Outre mer, pour lier les intérêts de la France avec ceux de ses partenaires et bâtir, dans le respect et l'intelligence, des intérêts mutuels. L'AFD entend aussi porter une exigence de qualité « 100 % ODD » dans tous ses investissements, comme en témoigne notre cadre d'analyse et d'avis de développement durable dont nous avons fêté les dix ans en 2024, et qui fonde notre activité bancaire avec plus de 50 % d'obligations émises sur les marchés financiers désormais compatibles avec les ODD. Notre nouvelle stratégie suppose aussi d'agir en plateforme de mobilisation. L'AFD est à la disposition de tous les acteurs français qui souhaitent s'engager dans la coopération internationale. Notre Groupe est également devenu le premier partenaire du Groupe de la Banque mondiale en nombre de projets cofinancés et travaille très activement à construire la #TeamEurope. Avec les 530 banques publiques de développement du monde, nous avons lancé le mouvement Finance en commun (FICS). Et nous avons même mobilisé l'année dernière pour mettre le sport au service du développement durable, en organisant avec le Comité international olympique (CIO) un sommet inédit rassemblant 55 chefs d'État et de gouvernement, la veille de l'ouverture de Jeux olympiques de Paris 2024.

La politique de développement est un pilier essentiel de la politique internationale de la France, au cœur de la recomposition des alliances qui s'accélère, et aux côtés de la diplomatie et de la défense. Elle contribue à nouer des liens positifs entre les peuples, pour créer de l'emploi et de la prospérité tout en tenant compte des limites de notre planète. Lors du Conseil présidentiel pour les partenariats internationaux (CPPI) le 4 avril 2025, le président de la République a marqué un coup d'arrêt à la tendance au repli sur soi. La France et l'Europe ont un rôle clé à jouer dans la défense et la transformation du multilatéralisme, pour la solidarité et la préservation des biens publics mondiaux.

Nous voulons enfin tenir la promesse du groupe AFD, comme décidé par le Parlement dans la loi du 4 août 2021. Elle vise à disposer de tous les instruments utiles – financiers mais aussi d'assistance technique, de recherche, de formations et de mobilisation – pour répondre au mieux aux attentes des clients et partenaires de notre Groupe. Je tiens à remercier Françoise Lombard, Jérémie Pellet ainsi que l'ensemble des plus de 5 000 salariés du groupe AFD, en France et dans notre réseau en commun. Notre Groupe est en pleine transformation et se tient prêt pour tous ceux qui veulent coopérer avec la France et œuvrer pour un monde en commun.

Rémy RIOUX

Directeur général du groupe AFD



© Xavier Renauld

Éditorial du directeur général Expertise France

L'époque que nous vivons est à bien des égards exceptionnelle. Les défis s'accumulent et la capacité de l'ordre international à apporter des solutions adéquates à la multiplication des crises – climatiques, économiques et sociales – est remise en cause. Les foyers d'instabilité se multiplient et les rivalités stratégiques s'aiguisent au détriment du droit international et du multilatéralisme. Les valeurs humanistes auxquelles nous sommes attachés sont en danger. Dans ce contexte d'un monde en voie de fracturation, la politique de développement fait partie intégrante de notre politique étrangère. Elle est le moyen d'intégrer ces dynamiques au cœur de nos relations avec les pays et permet de maintenir les voies et moyens de dialogue entre les États. Les projets de développement sont au cœur de nos partenariats internationaux. La France, au cours des précédentes années, a démontré que le financement du développement et la préservation des enjeux globaux étaient une priorité, avec l'appui de son Parlement, qui a voté à l'unanimité la loi du 4 août 2021. Au-delà des chiffres, la France a une longue tradition de solidarité et de conception de projets, en étant à l'écoute des besoins de nos partenaires et en construisant des ponts entre l'ensemble de ces acteurs : administrations publiques, secteur privé et société civile.

Avec l'intégration d'Expertise France au groupe AFD, la France dispose d'une offre complète et cohérente, associant expertise technique et instruments financiers pour apporter des réponses efficaces et adaptées aux besoins exprimés par nos pays partenaires. L'offre française dispose ainsi d'une lisibilité et d'une attractivité plus grandes à l'international grâce à la présentation d'une gamme de solutions combinées maximisant l'impact pour les béné-

ficiaires. Nous arrivons aujourd'hui à conjuguer solidarité internationale et investissements durables dans des géographies de plus en plus diversifiées et complexes. Il est rare de trouver, dans le monde, une structure regroupant ensemble tous les leviers de développement : appui aux États, au secteur privé et coopération technique. La France ne fait plus la politique de ses instruments, elle a les instruments de sa politique de développement. Cela nous confère une grande responsabilité : tirer le meilleur parti de ces outils pour œuvrer en faveur d'un monde plus juste et solidaire. Notre objectif est de réintroduire un peu d'espoir et de vision positive sur ce que nous pouvons faire collectivement pour résoudre les défis communs.

En adéquation avec les priorités définies dans le cadre du plan d'orientation stratégique (POS) du groupe AFD pour la période 2025-2030, Expertise France s'attachera à mettre en œuvre des projets structurants et à impact, contribuant à l'atteinte des ODD et des dix objectifs politiques prioritaires définis par le Conseil présidentiel du développement (CPD) et le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Pour la prochaine décennie, Expertise France s'est fixée trois objectifs principaux : faire en sorte que nous disposions des meilleurs instruments pour répondre aux besoins de nos partenaires, améliorer l'efficacité et la visibilité de l'Équipe Europe pour renforcer son impact, et enfin, veiller à ce que la mise en œuvre de nos projets s'accompagne de la plus grande satisfaction pour les États et les populations que nous servons.

Jérémie PELLET

Directeur général Expertise France

Éditorial de la directrice générale Proparco



© Jean Gecit

Dans un monde confronté à l'incertitude économique, aux défis climatiques et à de fortes tensions géopolitiques, le soutien aux acteurs privés, en complément de l'action publique, devient une condition essentielle pour bâtir des réponses durables et collectives. En capitalisant sur son réseau, son expertise et la diversité de ses instruments, Proparco agit auprès du secteur privé et mobilise les investisseurs privés, tant locaux qu'internationaux, au service du développement. En s'appuyant sur ses partenaires – acteurs publics, entreprises, institutions financières, investisseurs et philanthropes – notre institution accompagne la structuration des écosystèmes, impulse la transition écologique et favorise l'innovation.

En 2024, Proparco poursuit sa dynamique de croissance et atteint un niveau d'activité record avec 2,8 milliards d'euros de projets signés. Avec 912 millions d'euros de financement engagés en faveur du climat et 682 millions d'euros en faveur de projets contribuant à l'égalité entre les femmes et les hommes, Proparco poursuit son action en faveur de la résilience des économies, de la protection de la planète et de la réduction des inégalités. Ces résultats sont le fruit de notre ambition stratégique : placer l'impact au cœur de notre activité.

Dans une année marquée par des bouleversements géopolitiques inédits, notre bilan illustre la capacité de Proparco à relever les défis des contextes dans lesquels nous intervenons des plus fragiles au plus dynamiques pour déployer, en articulation avec le groupe Agence française de développement et nos partenaires nationaux, européens et multilatéraux.

Ce résultat illustre également le rôle croissant du secteur privé dans le financement des Objectifs de développement durable (ODD). Au-delà d'apporter des financements essentiels aux populations les plus vulnérables, notre action contribue à construire des modèles économiques durables, favorisant l'inclusion sociale et la transition climatique. C'est ainsi que sur l'exercice précédent, les projets en portefeuille ont permis la création ou le maintien de 31 000 emplois directs, l'accès à des microcrédits pour 367 000 personnes et l'évitement de 920 000 tonnes de CO₂. Ils ont par ailleurs permis un accès nouveau ou amélioré à l'électricité pour 692 000 personnes et à l'éducation pour 31 000 personnes.

Proparco joue également un rôle clé dans la mobilisation de la finance privée en faveur du développement durable avec plus de 2 milliards d'euros mobilisés en 2024. Dans le cadre de notre stratégie 2023-2027, nous entendons poursuivre cette dynamique en renforçant nos efforts sur la mobilisation de la finance privée pour amplifier notre action et notre impact en faveur d'une économie durable pourvoyeuse d'emplois, de la protection de la planète et de sociétés plus justes.

Françoise LOMBARD
Directrice générale Proparco



© Hakob Kotolkyan / AFD

© HANAï Vidéo & Médias

SOMMAIRE

02

NOS ENGAGEMENTS DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

..... p.78

Axe 1
Appropriation et
approfondissement du
développement durable
dans les opérations p.81

Axe 2
Exemplarité financière
et Éthique p.83

Axe 3
Maîtriser les pratiques
de l'AFD p.86

Axe 4
Ressources humaines
responsables p.89

Des leviers pour la
démarche de responsabilité
sociétale p.92

Le reporting
de durabilité, un levier
de transformation p.95

01

BILAN STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

..... p.8

Un Groupe
du côté des autres p.10

Une ambition
100 % ODD p.30

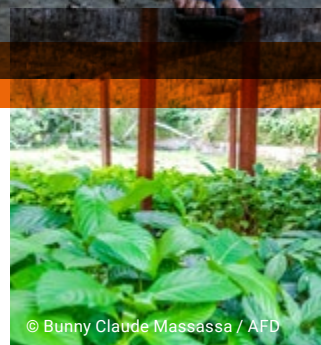
Plateforme
de mobilisation p.50

Faire Groupe p.66

© Srishti Bhardwaj – Orred Studios / AFD



© Bunny Claude Massassa / AFD

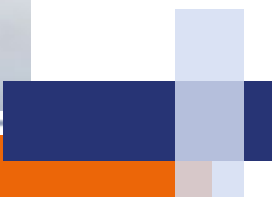


03

NOS RÉSULTATS OPÉRATIONNELS EN CHIFFRES

..... p.98

Le groupe AFD
dans le monde p.99



01

BILAN STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL



La stratégie du groupe AFD, avec Proparco et Expertise France, est au service de la politique de développement fixée par les autorités françaises. Elle sert les orientations fixées par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, et par le Conseil présidentiel du développement (CPD), le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) et le Comité interministériel des Outre-mer (CIOM) en 2023.



Dans ce contexte, le nouveau plan d'orientation stratégique du groupe AFD adopté en 2024 constitue notre réponse pour servir utilement notre pays dans les incertitudes géopolitiques et géoéconomiques actuelles.

Le mandat du Groupe est défini autour d'un double agenda de lutte contre la pauvreté et les inégalités et de préservation des biens communs, promouvant au-delà de nos frontières des investissements solidaires et durables, à la fois dans les pays les moins avancés et vulnérables, dans les pays à revenu intermédiaire et dans les territoires d'Outre-mer. Ce double mandat, le groupe AFD doit l'exercer dans un contexte marqué par deux mouvements opposés et simultanés : des tensions et des rivalités géopolitiques croissantes alors que le monde partage et apprend à gérer collectivement des défis communs et existentiels. Le Groupe a pour mission de tisser des liens positifs entre la France et ceux qui souhaitent coopérer avec elle.

Le groupe AFD tient un rôle central dans la mise en œuvre de ces nouvelles orientations stratégiques et politiques de la France, en particulier dans le cadre d'une mobilisation renforcée autour de l'investissement solidaire et durable (ISD) et d'une réorientation vers les Objectifs du développement durable (ODD) d'une plus grande partie des financements disponibles – publics et privés, nationaux et internationaux – au-delà de la seule aide publique au développement (APD), en complément de la concentration des moyens alloués aux pays vulnérables et les moins avancés (PMA).

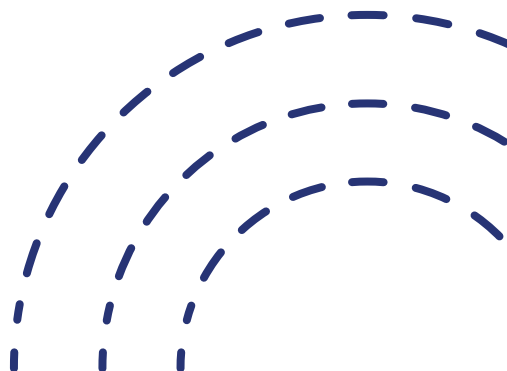
Faire un bilan stratégique de l'activité du Groupe pour 2024, c'est présenter les temps forts, les prin-

cipales réalisations et les changements majeurs qui ont marqué l'action du Groupe cette année, en quatre temps :

- **En se plaçant « du côté des autres »**, des clients et des partenaires du Groupe, tout en étant français, au plus proche de leurs demandes et de leurs besoins. De l'Afrique du Sud au Vietnam, le Groupe accompagne ainsi des *Just Energy Transition Partnerships* (JET-P), pour soutenir des politiques publiques de transition énergétique tout en veillant à réduire les inégalités sociales. L'année 2024 marque également le renforcement de l'engagement du Groupe dans le voisinage européen, en Asie centrale et dans le Pacifique.
- **En mettant les ODD au centre.** En prenant cet engagement d'impact et d'alignement sur les ODD, le Groupe cherche à réconcilier le développement humain, la préservation de la planète et le soutien aux institutions et initiatives citoyennes. Cela passe par une méthode, le dispositif d'analyse et d'avis développement durable et une chaîne de redevabilité qui assure le suivi de nos financements sur l'ensemble de leur cycle de vie. Ce standard qualité représente le fondement du refinancement durable de l'AFD depuis l'émission il y a dix ans de la première obligation durable sur les marchés.
- **En mobilisant, pour plus d'impacts.** Pour amplifier son action, le groupe AFD entraîne, mobilise et rassemble, à ses côtés, les acteurs et forces de changement – jeunes, citoyens et organisations de la société civile – en France et dans le monde. Le Groupe mobilise également les expertises et les savoirs, no-

tamment ceux des collectivités territoriales et des entreprises françaises. Enfin, au nom de la France et en lien avec la coalition des banques publiques de développement (IDFC : International Development Finance Club), le groupe AFD continue à être moteur de la redéfinition de l'architecture financière internationale, en participant à la COP29 de Bakou, en organisant le sommet Finance en commun (FiCS) en Afrique du Sud en février 2025 et en contribuant activement à l'organisation de la 4^e Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4) prévue en juillet 2025 à Séville.

- **Enfin, il s'agit de « tenir la promesse du groupe AFD »**, augmentée avec l'intégration d'Expertise France depuis 2022. En s'appuyant sur la complémentarité de ses trois entités, le Groupe donne la priorité à ses clients et partenaires en s'adaptant à leurs besoins. La recherche de synergies internes, à travers l'organisation en filières métiers, a permis de gagner en visibilité et en efficacité.



Un Groupe du côté des autres

À travers cet engagement, le Groupe entend renforcer sa compréhension des contextes de ses partenaires et clients, et de leur demande, afin de contribuer à lier leurs besoins et intérêts à ceux de la France.

© Shishti Bhardwaj – Ofred Studios / Proparco

En adoptant résolument une posture « du côté des autres » – celle des pays, des populations, des clients et des évolutions géostratégiques – le Groupe s'engage à écouter, comprendre et accompagner les trajectoires de développement durable à partir du point de vue de ses partenaires et à formuler ses stratégies à partir des demandes nationales. Cette approche implique un dialogue approfondi, une adaptation des outils et une transformation continue des modalités d'intervention du Groupe.

Elle implique également d'investir dans plus d'écoute, plus de respect et d'attention aux besoins et aux contraintes des pays et de renforcer nos capacités d'adaptation tout en maintenant le cap de la qualité de notre offre. Cette approche enfin entend consolider des partenariats de confiance dans la durée, en accompagnant les acteurs clés

– étatiques, entreprises privées ou de la société civile – dans leurs trajectoires de développement durable. Elle s'appuie sur l'ensemble des outils de financements du Groupe, sur la mobilisation des expertises Françaises, Européennes et locales, ou des programmes d'appui aux politiques publiques.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie différenciée selon les grands ensembles géopolitiques. En Afrique, le Groupe œuvre pour renouveler le partenariat avec la France et l'Europe, en mobilisant tous ses instruments techniques et financiers au service des trajectoires de développement des pays. Dans le voisinage européen, il soutient la convergence des pays de la communauté politique européenne vers les acquis communautaires, à travers des politiques intégrées en matière d'économie, d'environnement et de gouvernance. Dans

l'Indo-Pacifique, le Groupe agit pour des transitions justes, la sécurité climatique et maritime, et l'économie bleue. En Amérique latine, il participe à la construction d'un pacte d'investissement solidaire avec l'Europe, en soutenant la transition écologique, la justice sociale et l'accès aux droits.

Cette stratégie repose sur trois grands mandats géographiques :

- Dans les pays les moins avancés (PMA) et les plus vulnérables, l'accent est mis sur les systèmes de santé, la formation, l'éducation, la souveraineté alimentaire, les infrastructures durables et la protection des ressources naturelles. Ainsi, en 2024, 1,3 milliard d'euros, soit 58,5% des ressources de l'État allouées à l'AFD, ont été dirigés vers les PMA.
- Dans les pays à revenu intermédiaire, le Groupe accompagne les transitions justes par des outils de conseil, d'expertise et de mobilisation de capitaux privés.
- Enfin, dans les Outre-mer, il agit comme banque publique de développement en s'appuyant sur ses filiales locales pour favoriser un développement durable et une meilleure intégration régionale, tout en recherchant systématiquement des co-bénéfices sociaux et environnementaux.



© Fabrice Mbonankira – Amizero Pictures / AFD

L'activité 2024 du Groupe en quelques chiffres



13,03 Md €

DE NOUVEAUX FINANCEMENTS OCTROYÉS par l'AFD et Proparco en 2024.



11,6 Md €

DE SIGNATURES dont **2,8 Md € de Proparco**, en hausse de 26% par rapport à 2023.



117 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES réalisé par Expertise France.



53%

DES ENGAGEMENTS EN PRETS, PARTICIPATIONS ET GARANTIES à

destination d'acteurs non souverains comme les banques de développement, les entreprises privées ou publiques et les collectivités locales afin de les orienter vers des solutions durables et de bâtir des systèmes financiers inclusifs, pérennes et responsables.

Cela représente 3 Md € pour l'AFD et 2,8 Md € pour Proparco.



54%

DE PRÊTS PROJETS représentant l'activité de l'AFD dans les États étrangers.

1,9 Md €

consacrés aux financements budgétaires de politique publique.

1,3 Md €

de lignes de crédits.

Afrique

La montée des tensions géopolitiques mondiales, associée à un blocage prolongé du commerce international, les conflits qui affectent plusieurs pays du continent et la diminution tendancielle des flux financiers extérieurs vers l'Afrique – investissements directs étrangers (IDE), aide publique au développement (APD), investissements de portefeuille, et envois de fonds –, ont freiné la croissance des économies du continent africain, qui a néanmoins atteint 3,5 % en 2024, légèrement supérieure à la croissance mondiale (3,2 %).

Au cours des dernières années, la plupart des économies africaines ont fait preuve d'une résilience remarquable malgré de forts défis structurels et une sensibilité marquée aux chocs exogènes – crise sanitaire, conflit russo-ukrainien –, qui se sont succédé.

Le Groupe inscrit son action en Afrique dans le cadre des conclusions du Conseil Présidentiel pour les Partenariats Internationaux (CPPI) d'avril 2025, qui rappellent l'importance de l'Afrique dans la politique étrangère de la France. Ses priorités incluent notamment l'accompagnement des transitions vertes, le soutien à l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'extrême pauvreté, le renforcement des systèmes éducatifs et de santé, la sécurité alimentaire, l'entrepreneuriat, le soutien aux femmes et aux jeunes ainsi que la lutte contre les migrations contraintes.

Le groupe AFD participe au renouvellement des relations entre la France et l'Afrique, visant à mieux engager la jeunesse et la société civile. Ce processus, initié en 2017



© Falihery-Francisco / AFD

à Ouagadougou, a été renforcé lors du Nouveau Sommet Afrique-France de Montpellier en 2021 et avec le discours présidentiel en 2023 pour un nouveau partenariat. Dans un contexte de recomposition du dispositif militaire français en Afrique, selon de nouvelles orientations et priorités, la coopération civile et l'activité du Groupe en particulier sont plus que jamais les piliers de notre relation avec le continent, qui vise à maintenir notre présence forte en Afrique francophone et à développer nos partenariats dans les pays non francophones, notamment dans les économies les plus dynamiques.

Par ailleurs, l'AFD joue un rôle moteur dans le financement des économies africaines et demeure le premier partenaire bilatéral de la Banque mondiale en Afrique, tout en collaborant étroitement avec la Banque africaine de développement et en gérant des fonds délégués de l'Union européenne (UE) et d'autres partenaires, comme le Partenariat mondial pour l'éducation ou le Fonds vert pour le climat.

En 2024, Expertise France a réalisé 50 % de son chiffre d'affaires sur le continent africain, soit 223 millions d'euros. L'activité d'Expertise France est restée fortement concentrée en Afrique du Nord et de l'Ouest, permettant les premières structurations de directions pays, en Tunisie et en Libye (direction bi-pays), en Côte d'Ivoire et en Guinée. En outre, en lien avec l'implantation récente d'une direction pays à Kinshasa, la République démocratique du Congo (RDC) est le pays où l'activité d'Expertise France a le plus fortement augmenté en 2024 sur le continent. Cette augmentation significative s'explique par des synergies Groupe efficaces entre l'AFD et Expertise France dans la gestion

des ressources en subvention déployées localement.

Expertise France intervient notamment sur les thématiques clés de l'agenda transformationnel, en soutenant l'entrepreneuriat et l'innovation (*Team Europe Initiative* (TEI) *Investing in Young Business in Africa*; 22,8 millions d'euros; UE), la formation professionnelle et le sport (Pour elles: Sport et Culture – RDC; 10 millions d'euros; AFD), mais également les industries culturelles et créatives ainsi que la protection du patrimoine et le suivi des enjeux mémoriels (projet de valorisation du site palatial d'Abomey du Bénin; 3,2 millions d'euros; AFD). Ainsi, ce sont 2 689 TPME africaines qui ont été soutenues dans le cadre des projets mis en œuvre par Expertise France. Son action s'appuie sur un large réseau d'acteurs et s'adapte aux réalités géographiques du continent africain pour une coopération efficace et ciblée.

Enfin, Expertise France continue de renforcer sa présence en Afrique de l'Est et australe, notamment en Éthiopie et en Angola, principalement sur financements européens.

En 2024, l'activité de l'AFD en Afrique est également en croissance avec un volume d'engagements de près de 3,5 milliards d'euros (contre 2,9 milliards d'euros en 2023), représentant près de 43 % de ses engagements. Malgré des contextes macroéconomiques et sécuritaires incertains, l'activité souveraine est restée soutenue: 2,05 milliards d'euros (contre 1,97 milliard d'euros en 2023), du fait notamment d'un prêt souverain de 400 millions d'euros en Afrique du Sud. En 2024 a été mise en œuvre la phase 2 du programme Choose Africa, destiné à financer les entrepreneurs africains, français et

de la diaspora et d'améliorer les écosystèmes entrepreneuriaux comme le développement du secteur privé. Ainsi, 853 millions d'euros ont été engagés par le groupe AFD en faveur de l'entrepreneuriat en Afrique.

L'activité non souveraine atteint un niveau historiquement élevé en contribuant à hauteur de 945 millions d'euros au plan d'affaires de l'année (contre 408 millions d'euros en 2023).



Les signatures de conventions atteignent 3,3 milliards d'euros. Les versements sur les projets en exécution s'élèvent à 3,1 milliards d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2023.

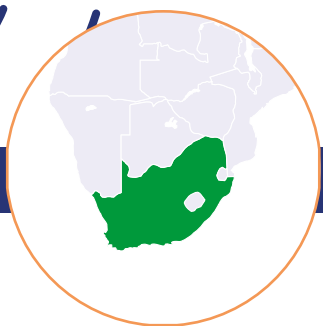
Les octrois de l'année 2024 se concentrent majoritairement sur les secteurs des infrastructures et développement urbain (1,9 milliard d'euros), du secteur productif (401 millions d'euros) et de l'éducation et de la formation professionnelle (383 millions d'euros). Les régions d'Afrique australe (815 millions d'euros) et du golfe de Guinée (769 millions d'euros) sont, cette année, les locomotives de l'activité de l'AFD en Afrique, suivies par l'Afrique du Nord (693 millions d'euros).

En 2024, Proparco a réalisé un volume d'engagements de 1,01 milliard d'euros en Afrique représentant 36 % du total des autorisations sur l'année. En revanche, 44 % du volume des projets signés par Proparco ont été réalisés en Afrique, pour un montant total de 1,1 milliard d'euros. Dans la continuité de son engagement à soutenir une économie durable, inclusive et créatrice d'emplois, Proparco a renforcé ses partenariats avec des acteurs clés du secteur privé africain. Ainsi, en Côte d'Ivoire, six financements en faveur de banques et d'institutions de microfinance ont été déployés sur l'année, permettant d'accompagner près de 2 200 entreprises locales, parmi lesquelles plus de 75 % de TPE et PME.

Parmi ces initiatives, deux financements majeurs ont été octroyés à NSIA Banque Côte d'Ivoire, un partenaire de longue date, pour soutenir les investissements de plus de 919 PME ivoiriennes, notamment dans le renforcement de leurs capacités productives. À travers ces initiatives, Proparco réaffirme donc sa volonté de stimuler la création d'emplois pérennes, de renforcer le tissu économique local et d'accélérer les transitions économiques et sociales en Afrique.



© akphotographyca



Focus sur le JET-P Afrique du Sud

Le Partenariat pour une transition énergétique juste signé en novembre 2024 est un financement budgétaire de 400 millions d'euros contribuant à l'objectif fixé par le président de la République Emmanuel Macron de appuyer un développement soutenable en Afrique du Sud à hauteur de 1 milliard d'euros d'ici 2026. Il s'inscrit dans un engagement international pris lors de la COP26 à Glasgow en novembre 2021 avec l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Union européenne et les États-Unis (avant l'annonce du retrait de ces derniers en mars 2025) à hauteur de 8,3 milliards d'euros.

Ce deuxième octroi sous le label JET-P permet à l'AFD d'atteindre 70 % de son ambition.

Ce prêt transformationnel est le premier financement en Afrique du Sud visant spécifiquement à soutenir les aspects « justes » de la transition énergétique en abordant les défis majeurs du pays, notamment la pauvreté, le chômage et les inégalités sociales. L'objectif est de garantir que les bénéfices de la transition énergétique profitent de manière équitable à toute la population



© Cyril Le Tourneur d'Ison

sud-africaine : en priorité aux populations et territoires fortement dépendants de l'économie du charbon et qui seront les plus impactés par la transition vers un modèle moins carboné mais également à ceux qui demeurent à la marge du marché du travail et des grands bassins d'emploi. Ce faisant, une attention particulière est portée sur l'appui aux politiques de protection sociale, à l'instar des programmes publics d'emploi qui bénéficient à la jeunesse en particulier et visent à réduire les inégalités de genre, sur l'entrepreneuriat et sur la formation professionnelle.

Le projet se veut inclusif, en s'assurant que les régions les plus exposées au risque de transition, souvent les plus touchées par les impacts environnementaux, bénéficient des avancées écologiques et économiques. Ce financement stratégique soutient également le développement de solutions énergétiques durables, tout en veillant à ce que la transition énergétique soit à la fois équitable et bénéfique pour l'ensemble de la société sud-africaine. Il marque un engagement fort envers un avenir plus juste et plus durable pour le pays.



© creapub.fr / AFD

Trois Océans

Dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien, l'approche de l'AFD regroupe les territoires ultramarins français et les États étrangers voisins, pour mieux prendre en compte les défis communs de ces territoires, fortement exposés aux effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles, comme l'ont illustré les ravages du cyclone Chido à Mayotte, et favoriser les dynamiques de coopération et d'intégration régionales.

L'activité de l'AFD dans les Trois Océans s'établit à 1,6 milliard d'euros en 2024, dont 1 milliard d'euros consacrés aux financements en Outre-mer.

Dans les territoires ultramarins, l'Agence est restée pleinement mobilisée pour soutenir le développement durable dans un contexte économique globalement dégradé dans l'ensemble des géographies (à l'exception de la Polynésie française).

L'activité auprès du secteur public ultramarin est restée dynamique en 2024, avec un volume de financements de 738 millions d'euros ayant permis de soutenir financièrement de nombreux projets structurants à fort impact environnemental, climatique et social. L'outil FMT (« Facilité multi-tranches ») a été déployé pour la première fois auprès d'acteurs publics ultramarins de trois territoires : les collectivités territoriales de Martinique et de Guyane ainsi que le

département et la région de La Réunion pour financer partiellement les investissements pluriannuels de ces acteurs sur les trois années à venir (2024 à 2027), soit un montant total de 155 millions d'euros pour les premières tranches en 2024.

À titre d'illustration, la Collectivité territoriale de Martinique (CTM) bénéficie d'un financement FMT à hauteur de 150 millions d'euros, dont une première tranche de 50 millions d'euros octroyée en 2024 afin de couvrir les investissements concernant les infrastructures de transport, la rénovation et la mise aux normes parasismiques des écoles, ainsi que le développement numérique. Au-delà du financement, cet outil FMT s'inscrit dans un dialogue

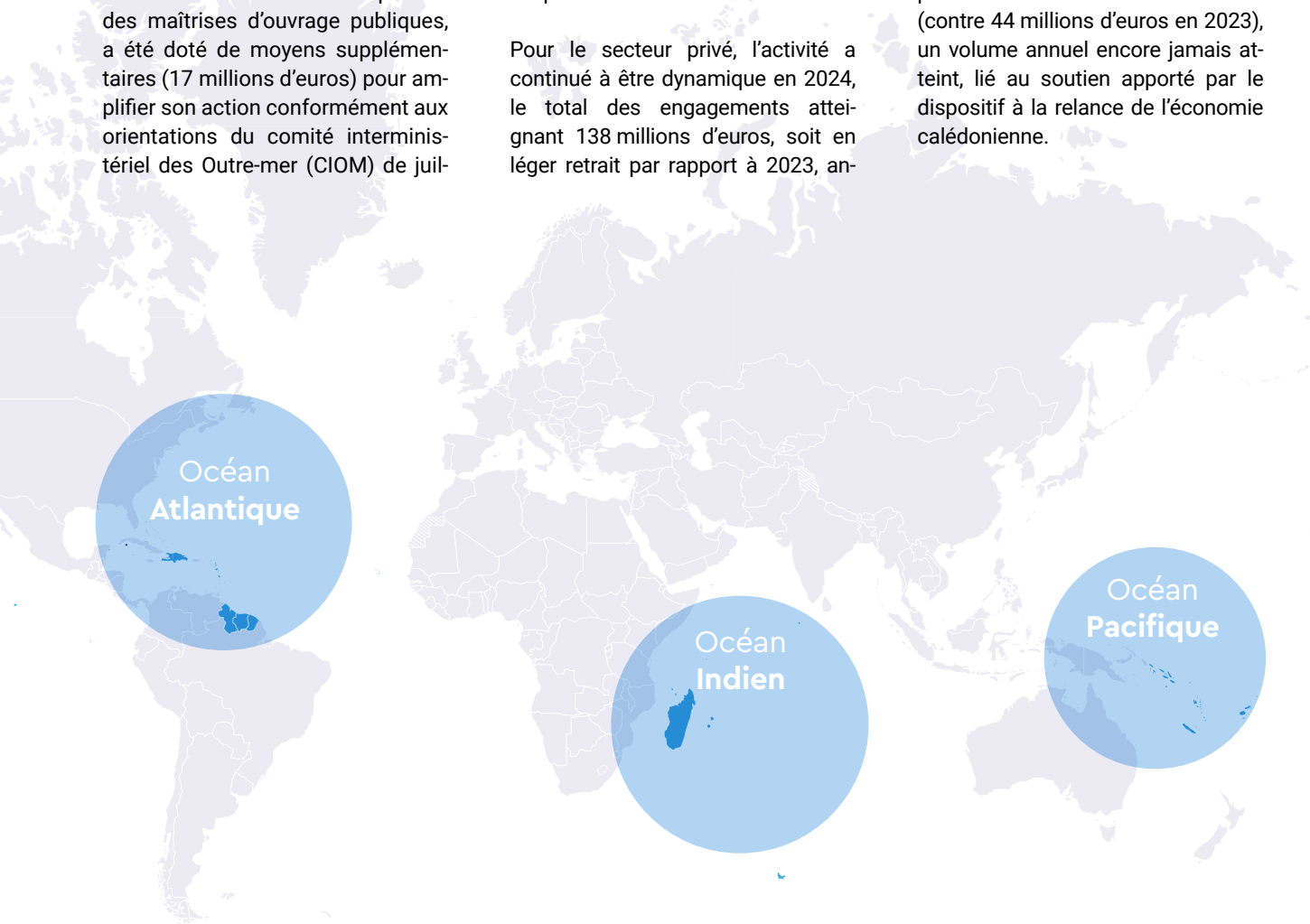
de politique publique structuré et articulé autour d'une matrice fixant des objectifs de transformation en faveur de trajectoires vertueuses écologiques et/ou sociales, tout en garantissant une trajectoire budgétaire soutenable pour la CTM, dont l'investissement est jugé essentiel et structurant pour la relance économique et la cohésion sociale en Martinique.

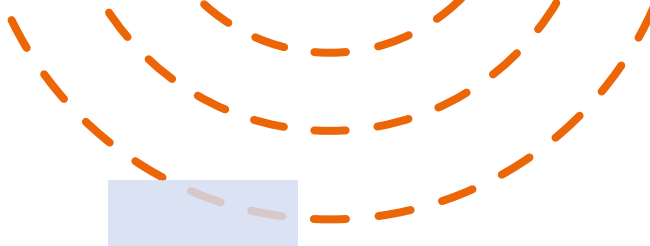
Par ailleurs, les dispositifs d'appui à l'ingénierie auprès des acteurs publics ultramarins ont connu une accélération au cours de l'année. Le Fonds Outre-mer (FOM), qui permet d'apporter des subventions destinées au renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage publiques, a été doté de moyens supplémentaires (17 millions d'euros) pour amplifier son action conformément aux orientations du comité interministériel des Outre-mer (CIOM) de juillet 2023.

Les interventions du FOM ont principalement ciblé l'appui en ingénierie aux maîtrises d'ouvrage publiques de façon à renforcer leurs capacités de base et à faciliter l'amorçage de leurs projets d'investissement. En 2024, 43 projets ont été soutenus et près d'une vingtaine d'assistants techniques ont été déployés au service des collectivités ultramarines via le FOM. Qui plus est, les appuis en assistance technique dans le cadre des contrats de redressement (COROM) se sont poursuivis et élargis à de nouvelles communes pour la période 2024-2026, permettant ainsi d'apporter un soutien renforcé aux collectivités les plus en difficulté.

Pour le secteur privé, l'activité a continué à être dynamique en 2024, le total des engagements atteignant 138 millions d'euros, soit en léger retrait par rapport à 2023, année record.

Les principaux octrois concernent le secteur bancaire, avec une première ligne de crédit long terme au Crédit Agricole de La Réunion ainsi que le troisième concours de la FMT à la Banque calédonienne d'investissement (BCI). Ces octrois pour le secteur privé ont également été axés sur le soutien aux énergies renouvelables, avec notamment le projet Triton Petit-Saut, en Guyane, qui vise à valoriser du bois immergé afin d'augmenter la production de bois d'œuvre et de bois énergie sans pression additionnelle sur la forêt primaire guyanaise, déjà en proie à des prélèvements illégaux. En outre, la production de la SOGEFOM dépassera 85 millions d'euros en 2024 (contre 44 millions d'euros en 2023), un volume annuel encore jamais atteint, lié au soutien apporté par le dispositif à la relance de l'économie calédonienne.





Pour répondre à l'urgence sur le territoire calédonien, l'AFD s'est fortement mobilisée aux côtés de l'État et des autres acteurs impliqués. Elle s'est engagée à accompagner le territoire dans une reconstruction durable et inclusive, en mobilisant financements, expertise technique et appui aux réformes. L'AFD a notamment adopté un moratoire sur les prêts, avec 42 millions d'euros d'échéances reportées, et octroyé un financement *via* FMT de 50 millions d'euros à la BCI pour maintenir l'accès au crédit.

Concernant les États étrangers, le niveau des engagements se situe à 578 millions d'euros. Dans la continuité de l'engagement stratégique fort pris par le Groupe dans son nouveau plan d'orientation stratégique 2025-2030 d'agir de manière renforcée dans l'Indo-Pacifique autour des défis communs, l'AFD a élargi ses interventions dans la zone, auprès des États insulaires du Pacifique, en ouvrant trois nouvelles représentations (Papouasie–Nouvelle-Guinée, Fidji et Vanuatu). Expertise France a poursuivi le déploiement de son action et a réaffirmé sa volonté d'ancrage local, au plus près de ses partenaires, avec l'établissement de « directions pays » aux Comores (océan Indien) et en Haïti (Caraïbes – océan Atlantique), une dynamique qui se poursuivra en 2025 avec Madagascar (océan Indien) et la Papouasie–Nouvelle-Guinée (océan Pacifique).

Dans l'Océan Indien, l'AFD a initié un accompagnement auprès de la MauBank et de la SBM, deux banques publiques de Maurice, afin d'accroître le financement d'investissements d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le porte-feuille de projets nationaux d'Expertise France s'y est élevé

en 2024 à 65 millions d'euros et plusieurs initiatives régionales sont également mises en œuvre aux Comores, à Madagascar et à Maurice: le projet Varuna de préservation de la biodiversité locale (10 millions d'euros) ou le projet Lumin'îles visant l'autonomie économique des femmes (10 millions d'euros), tous deux soutenus par l'AFD.

Dans l'océan Atlantique, l'AFD a poursuivi ses appuis en République dominicaine, avec le développement des lignes de métro à Saint-Domingue et l'extension du système d'assainissement de la ville de San Cristóbal. Dans les Caraïbes, Expertise France se mobilise principalement à Haïti, à travers la conduite de huit projets visant à soutenir les autorités et organisations de société civile locales face aux différentes crises traversées par le pays tout en construisant des réponses pérennes aux enjeux de santé, d'éducation ou d'aménagement du territoire. Au niveau sous régional, incluant ainsi Haïti, la République dominicaine et Cuba notamment, Expertise France met en œuvre l'initiative EUROCLIMA Caraïbes (10 millions d'euros, financée par l'UE) qui soutient des initiatives visant à l'adaptation climatique et à la préservation de la biodiversité locale ainsi qu'à l'accompagnement de la région dans sa transition vers une économie circulaire et un modèle énergétique favorisant les énergies renouvelables. Dans le Pacifique, Expertise France a poursuivi la mise en œuvre d'une importante initiative sur la biodiversité, le changement climatique et les forêts en Papouasie–Nouvelle-Guinée, fi-

nancée par l'Union européenne à hauteur de 33,5 millions d'euros. De son côté, Proparco a également étoffé son activité aux Caraïbes en finançant un portefeuille de prêts de Banco BHD, notamment destiné aux logements abordables détenus par des femmes. Cette action permettra de financer près de 1 100 logements décentes et formels pour les classes moyenne à basse en République dominicaine. La zone Trois Océans a représenté 206 millions d'euros de nouveaux engagements de financement en 2024 pour Proparco.

Par ailleurs, l'AFD a poursuivi son action en faveur du renforcement de la coopération régionale et de l'insertion des territoires ultramarins dans leur bassin régional, pour mieux répondre aux problématiques communes avec les États voisins. En 2024, l'AFD a octroyé dix projets de coopération régionale impliquant au moins un territoire ultramarin et un État étranger bénéficiaires, pour un montant de 42,8 millions d'euros.

À travers le projet SWAP2 (4 millions d'euros) dans le Pacifique, l'AFD œuvre à l'approfondissement de la coopération régionale pour la gestion durable des déchets (gestion des huiles usagées, amélioration des décharges et de leurs équipements, déchets marins). Dans l'océan Atlantique, l'AFD a initié en 2024 un projet régional de lutte contre les sargasses (8 millions d'euros), qui associe les territoires ultramarins et les États étrangers de la Caraïbe touchés par ce phénomène qui constitue un fléau pour les pays riverains de la mer des Caraïbes.

L'AFD a également renforcé la coopération interbassins océaniques puisqu'en 2024 a été signée la phase 3 du programme Trois Océans, portant ce financement par subvention à 22 millions d'euros depuis 2019. En réponse à l'aggravation de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, due en grande partie aux conséquences du changement climatique, ce programme mis en œuvre par la Croix-Rouge française a pour objectif de contribuer à réduire l'impact des catastrophes des crises sanitaires et des effets du changement climatique sur certaines populations des trois bassins océaniques, et ce, *via* le renforcement des mécanismes de coordination nationaux et régionaux, les capacités des partenaires institutionnels et les capacités des communautés les plus impactées.

Enfin, du côté des organisations de la société civile (OSC) ultramarines, la phase pilote du programme CORÉOM (coopérations régionales ultramarines) a été lancée dans les départements de l'océan Atlantique et de l'océan Indien. Ce programme, financé par l'AFD à hauteur de 3 millions d'euros, est porté par l'ONG La Guilde et a pour objectif de soutenir les dynamiques de coopération portées par les associations des territoires français ultramarins, à l'échelle internationale et régionale. En 2024, ces financements ont permis de lancer un appel à projets au travers duquel seize associations ultramarines ont été sélectionnées pour le financement de leurs projets internationaux et leurs activités d'ECSI (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) sur les territoires ultramarins de l'océan Indien et du bassin caribéen.



© Etienne Gaume / AFD

Orients

La zone Orients demeure structurellement exposée à trois facteurs d'instabilité: (i) la persistance des crises et conflits, (ii) la réorganisation des chaînes de valeur et des flux commerciaux, dans un contexte de tentations protectionnistes, et (iii) les effets dévastateurs du changement climatique.

Les financements approuvés en 2024 (3,025 milliards d'euros), en baisse par rapport à 2023, ont bénéficié en premier lieu aux pays de la nouvelle direction régionale Élargissement et voisinage européen (35%), suivis par ceux de l'Asie du Sud-Est (27%), de l'Asie du Sud (17%), les pays du Moyen-Orient (14%) et l'Asie centrale et orientale (7%). Les expositions en cours de l'AFD sur l'Inde, l'Indonésie et la Turquie sont proches des limites grands risques et rigoureusement gérées. Les situations d'impayés constatés au Liban interdisent en 2024 tout nouvel endettement envers ce pays. Au Sri Lanka, l'accord conclu en juin 2024 avec le comité des créanciers publics pour un traitement de la dette, et sa déclinaison bilatérale avec la France qui doit suivre, ouvrent la voie à une reprise progressive des activités encadrée par la doctrine d'endettement soutenable du ministère de l'Économie et des Finances qui interdit le renouvellement d'engagements souverains dans un certain nombre de pays déjà très endettés.

En septembre 2024, une représentation de l'AFD a été ouverte au Kazakhstan et, en novembre 2024, un protocole d'accord concernant la coopération sectorielle à développer entre le Kazakhstan et le groupe AFD a été signé.

En 2024, Proparco a octroyé 1,03 milliard d'euros de nouveaux financements pour la zone Orients. Cette région a concentré 36% du volume total des engagements de Proparco. Dans un contexte de fortes attentes en matière d'emplois, d'accès au financement et de transition environnementale, Proparco a intensifié son soutien à des projets structurants au fort potentiel de transformation.

Expertise France renforce son action en Eurasie, notamment dans les Balkans occidentaux, l'Ukraine, la Moldavie, la Turquie, les pays du Caucase et de l'Asie centrale, avec 41 projets nationaux et régionaux représentant un volume d'affaires de 173 millions d'euros, concentré sur des secteurs clés: formation professionnelle et résilience économique en Turquie (VET4JOB – 44 millions d'euros, ressources UE), santé en Ukraine (APPUI – 16 millions d'euros, MEAE; REHAB – 5 millions d'euros, ressources AFD), ainsi que numérique et innovation dans les pays du partenariat oriental (EU4Innovation East – 20 millions d'euros, ressources UE) et en Asie centrale (TEI Connectivité Digitale – 12 millions d'euros, ressources UE). Elle accompagne également les réformes en gouvernance, justice et protection sociale, en appui aux trajectoires de convergence européenne des pays concernés.

En termes d'alignement aux Objectifs de développement durable (ODD), les nouveaux engagements du département Orients continuent de contribuer très largement aux objectifs de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité. À cet égard, l'AFD a accompagné en 2024 le Vietnam (80 millions d'euros pour le projet Bac Ai dans une approche Global Gateway) et

l'Indonésie (150 millions d'euros en financement budgétaire de politique publique) dans la mise en œuvre de leur programme de transition juste (JET-P) initiée par le G7.

Par ailleurs, la préservation de la biodiversité a été marquée par le développement de l'économie bleue, avec des programmes en cours en Indonésie et en préparation aux Philippines, ainsi que par sa contribution à la facilité de solutions fondées sur la nature initiée par la Banque asiatique de développement (BASD). En Moldavie a été octroyé un prêt concernant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (santé et éducation) à hauteur de 30 millions d'euros. Cofinancé avec la KfW, ce projet illustre une forte coordination des bailleurs dans le cadre de l'initiative *Joint European Financiers for International Cooperation* (JEFIC).

L'activité de l'AFD a principalement pris la forme de prêts souverains (environ 88% des engagements), avec notamment des financements budgétaires tel le financement budgétaire Climat de 250 millions d'euros aux Philippines. Les opérations en subventions pour compte propre (environ 102 millions d'euros, soit 4% des autorisations) ont principalement été mobilisées en faveur du Proche-Orient. Les fonds délégués par des institutions tierces ont représenté 188 millions d'euros (contre 102 millions d'euros en 2023 et 10 millions d'euros en 2022).

Enfin, concrétisant la dimension régionale de l'engagement de l'AFD en Indo-Pacifique, au-delà de l'activité de financement, l'AFD a organisé la seconde édition de la conférence *Sustainable Finance in Indo-Pacific* (SUFIP) en juin 2024 à Bangkok avec la BASD sur le thème de la résilience, avec une attention particulière

portée aux situations insulaires. Au niveau de l'agenda sur l'élargissement et le voisinage européen, l'AFD a été invitée pour la première fois aux consultations de l'UE sur les analyses stratégiques de partenariat et les programmes de réformes, dont les conditionnalités d'accès aux financements nécessitent un suivi rapproché pour en assurer une plus grande prévisibilité.

En Asie, le soutien de Proparco accordé à l'entreprise indienne GRP, spécialisée dans le recyclage des pneus, prolonge cette dynamique. Ce projet, qui compte également des co-bénéfices biodiversité, illustre l'engagement croissant de Proparco pour une économie circulaire à faible impact environnemental. Par ces actions complémentaires, Proparco entend donc renforcer son rôle de catalyseur dans une région en pleine mutation, en soutenant

des solutions créatrices d'emplois, résilientes et respectueuses de l'environnement.

En Asie du Sud et du Sud-Est, Expertise France déploie son action et développe de nouveaux partenariats, à l'échelle nationale et régionale. En Asie du Sud, Expertise France s'est investie en 2024 dans la conduite de deux initiatives au Sri Lanka, soutenues par l'Union européenne, sur la mise en œuvre de politiques publiques nationales « vertes » (5 millions d'euros) et sur la promotion d'une économie circulaire, en particulier dans le secteur alimentaire (3 millions d'euros). En Asie du Sud-Est, l'Agence a déployé deux nouvelles initiatives aux Philippines sur la réduction des risques et des catastrophes (4 millions d'euros – soutenu par l'AFD) et la promotion d'une économie circulaire et la réduction des déchets

(11 millions d'euros – soutenu par l'UE). Expertise France poursuit également le renforcement de ses liens et collaborations régionales, que ce soit dans le cadre du projet ESIWA II sur les enjeux de sécurité et défense (3,75 millions d'euros, soutenu par l'UE) ou à travers l'initiative AQIP, pour l'amélioration de la qualité de l'air, en partenariat avec l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est), à hauteur de 2,5 millions d'euros et appuyé par l'AFD.





Focus Ukraine

Cette même année, en réponse à la dégradation rapide de la situation sur le terrain et aux besoins urgents identifiés, l'AFD a été habilitée à intervenir en Ukraine dès janvier 2024. Son mandat, centré sur l'appui aux collectivités locales et les financements non souverains, l'autorise à octroyer 400 millions d'euros de prêts et 50 millions d'euros de subventions. Elle y a donc ouvert un bureau en juillet 2024 et à la fin de l'année les trois premières opérations de l'AFD dans le pays ont été instruites, dans les secteurs de l'eau, de la mobilité urbaine et de la santé. Ces interventions, d'un montant global de 15 millions d'euros, seront financées en dons et mises en œuvre au cours de l'année 2025 dans les villes de Kryvyi Rih, Lviv et Odessa. Elles préfigurent les investissements plus importants qui seront réalisés grâce à des prêts non souverains directement octroyés aux municipalités, conformément au mandat.



Face à la croissance rapide du portefeuille en Ukraine, Expertise France a également structuré sa présence locale avec l'ouverture, en septembre 2024, d'une direction pays regroupant plus de 40 collaborateurs. Son activité comprend aujourd'hui 15 projets nationaux et 3 projets régionaux pour un montant total de plus de 50 millions d'euros répartis sur six secteurs : (i) santé et protection sociale, (ii) état de droit et justice, (iii) gouvernance locale et décentralisation, (iv) innovation et soutien au secteur privé, (v) gouvernance économique et financière, (vi) défense et sécurité. Les deux thématiques transversales à ces projets sont l'intégration européenne et la reconstruction. Les deux thématiques transversales à ces projets sont l'intégration européenne et la reconstruction. Expertise France déploiera également une douzaine d'experts techniques internationaux pour appuyer les institutions ukrainiennes.

Les 20 ans du groupe AFD en Turquie

Le groupe AFD est actif en Turquie depuis 2004, avec pour mission de soutenir une croissance durable, inclusive et résiliente. Le Groupe y mobilise des financements et de l'expertise – notamment celle du secteur privé français – en format Equipe France et Equipe Europe. En accompagnant les politiques publiques turques, notamment le financement d'infrastructures ayant un impact positif sur le climat et le développement, le Groupe met en œuvre un agenda double, associant alliance stratégique et investissements solidaires et durables en s'appuyant sur les filières stratégiques et secteurs économiques d'excellence de l'offre française et européenne.

Sur le plan économique, l'AFD soutient les collectivités locales et les entreprises publiques dans leurs investissements structurants, notamment en matière de transport urbain, d'eau et d'assainissement, contribuant ainsi à une meilleure productivité et à la modernisation des services. Proparco a accordé deux lignes de crédit d'un montant cumulé de 130 millions d'euros aux institutions financières İşbank et Şekerbank. Ces financements permettront d'appuyer l'activité des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) – qui représentent à elles seules plus de 70 % des emplois dans le pays – et de renforcer l'écosystème entrepreneurial local, notamment dans un contexte de relance post-séisme. Plus d'un tiers des start-ups et TPME accompagnées par Proparco au Moyen-Orient en 2024 ont été soutenues à travers ces deux opérations. Le projet VET4JOB, mis en œuvre par Expertise France en Turquie, vise à favoriser l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi pour les réfugiés syriens et les populations locales vulnérables, en lien avec les besoins du marché du travail.

Sur le plan social, elle promeut une meilleure prise en compte de la place des femmes dans l'économie et finance des projets d'inclusion pour améliorer l'accès aux services publics des populations vulnérables, notamment dans le Sud-Est du pays. Elle soutient dans cette région les efforts de reconstruction durable après les séismes de février 2023.

Sur le plan environnemental, l'AFD accompagne la transition énergétique de la Turquie, avec des financements en faveur des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la résilience face aux risques climatiques, et soutient l'amélioration des normes (taxonomie verte, économie circulaire). Le projet Sanko II, dédié au recyclage textile, et porté par Proparco, incarne une approche innovante de l'économie circulaire : en améliorant la valorisation des tissus mixtes, ce projet réduit la dépendance aux fibres vierges – coton ou matières issues du pétrole – et participe à la diminution des pressions sur les écosystèmes. Classé à 20 % en co-bénéfices biodiversité, il témoigne d'un changement d'échelle en matière de financement de solutions industrielles durables. Ce projet est également soutenu par la banque de développement TSKB à travers une ligne de crédit économie circulaire signée avec l'AFD.

Enfin, les actions du Groupe favorisent des synergies concrètes avec les entreprises françaises comme Alstom qui fournit le système d'alimentation par le sol du tramway de Haliç à Istanbul. L'AFD agit ainsi comme un catalyseur de coopération bilatérale et de diplomatie économique verte.



© Zeren Erik Yaşar / AFD

Amérique latine

En 2024, l'activité de l'AFD en Amérique latine s'est concentrée sur un nombre restreint de pays, en raison des préoccupations liées à l'endettement des États et des tensions économiques et politiques qui continuent de marquer ses pays et territoires d'intervention. Dans ce contexte, le Brésil et la Colombie ont été les principaux moteurs de l'activité de l'AFD sur le continent, avec un volume d'engagements de 763 millions d'euros pour le Brésil et de 396 millions d'euros pour la Colombie, représentant respectivement 47 % et 25 % du total annuel de 1,6 milliard d'euros pour l'ensemble de la zone.

Pour autant, l'activité du Groupe en Amérique latine a continué de se renforcer. Ainsi, dans le prolongement des relations établies avec les banques publiques de développement (BPD) lors de l'édition colombienne du FICS (*Finance in Common Summit*) à Carthagène en septembre 2023, la part des lignes de crédit accordées en 2024 aux banques de développement latino-américaines a augmenté, atteignant 46 % du portefeuille du département. Cette progression s'est également concrétisée par la signature de partenariats stratégiques avec des BPD de premier plan.

Expertise France intensifie son action en Amérique latine, en ligne avec les priorités françaises et européennes. Elle mène 37 projets nationaux et régionaux, représentant 192 millions d'euros de volume d'affaires, avec le soutien de l'UE, du groupe AFD et du gouvernement français. Ses interventions couvrent des enjeux stratégiques : climat et biodiversité, transition juste, gouvernance économique, dynamiques sociales, numériques et lutte contre les menaces globales. Pour accompagner cette dynamique, Expertise France renforce sa présence locale avec 85 collaborateurs déployés dans plusieurs pays de la zone et une Unité de Support de Projet à Bogotá, qui pilote huit initiatives régionales.

22 % des volumes investis par Proparco en 2024 ont été consacrés aux projets Amérique latine, pour un total de 594 millions d'euros de signatures (contre 467 millions d'euros d'autorisations de financement).

Un tiers de l'activité de l'AFD en Amérique latine s'est décliné sous la forme d'aide à projet, en particulier au Brésil et en Équateur. La plupart de ces initiatives s'inscrivent dans le cadre du label Global Gateway de l'UE (avec une mobilisation de fonds UE en 2024 de plus de 21 mil-

lions d'euros). De plus, l'activité de prospection et de préparation de projets s'est concentrée sur l'exploration des « minerais de la transition énergétique », tels que le lithium en Bolivie et en Argentine. Ces minerais sont en effet stratégiques pour les intérêts français et européens, et bénéficient des initiatives bilatérales telles que la LACIF (lien de coopération avec l'Amérique latine et les Caraïbes) et le FEXTE (Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences).

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par le voyage du président de la République Emmanuel Macron au Brésil et par les engagements d'un milliard d'euros signés par les deux pays en faveur du développement durable de l'Amazonie et de la bioéconomie. Dans ce cadre, la préservation de l'Amazonie a donc fait l'objet d'une approche spécifique, confirmée par l'octroi de deux lignes de crédit à des banques de développement fédérales, la BNDES (Banque brésilienne de développement) et la BASA (banque fédérale de l'Amazonie), pour un montant total de 280 millions d'euros. Par la suite, ce financement a été complété par une subvention de 10 millions d'euros (dans le cadre du programme Amabio¹, mis en œuvre par Expertise France), dédiée à la bioéconomie, et constitue la première étape du programme d'investissement. Le projet BRK Maranhão financé par Proparco et dédié à l'eau et à l'assainissement assurera d'ici 2029 l'accès à l'eau potable pour plus de 480 000 personnes et l'accès à un service d'assainissement pour 333 000 habitants, dans une région où près de 60 % de la population vit sous le seuil



© Pedro Ladeira / Proparco

1 Le Brésil et la France unis pour dynamiser la bioéconomie en Amazonie, <https://www.afd.fr/fr/actualites/communiqu%C3%A9-de-presse/le-br%C3%A9sil-et-la-france-unis-pour-dynamiser-la-bio%C3%A9conomie-en-amazonie>

de pauvreté. En réduisant la prévalence des maladies hydriques et en renforçant la résilience économique locale, ce projet contribue également à la santé publique tout en s'inscrivant dans les priorités climatiques et environnementales de la région. Il affiche en effet 37% de co-bénéfices adaptation et 40% de co-bénéfices biodiversité, grâce notamment à la dépollution des cours d'eau et à un objectif de 80% de couverture en assainissement d'ici 2032.

Enfin, les partenariats établis avec les banques publiques de développement en Colombie (ICETEX) et au Costa Rica (Banco Popular) ont permis de porter les engagements en matière de réduction des inégalités de genre (CAD 2) à plus de 120 millions d'euros.

En 2024, l'activité de l'AFD en Amérique latine a continué de jouer un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique, avec une contribution de 1,1 milliard d'euros, et dans la protection de la biodiversité, avec 322 millions d'euros. En Amérique centrale, Proparco a également soutenu le développement du groupe CMI Alimentos, acteur agro-industriel majeur au Guatemala, dont les activités touchent à l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire, de la production de céréales aux produits carnés. Ce financement contribuera à renforcer la sécurité alimentaire dans la région, en garantissant à plus de 12,6 millions de bénéficiaires l'accès aux denrées essentielles, tout en soutenant une filière structurante pour l'économie locale.

Cependant, bien que les signatures aient atteint 1,4 milliard d'euros et les versements 805 millions d'euros, ces montants sont en deçà des objectifs prévus. Cela s'explique en grande partie par les difficultés rencontrées sur plusieurs financements budgétaires, notamment en raison de report ou d'absence de ratification par les parlements, comme cela a été le cas au Costa Rica et en Colombie.

En Colombie, 200 millions d'euros de financement budgétaire ont été alloués dans le but d'appuyer la mise en œuvre de la réforme rurale. Cette réforme, élément central de l'accord de paix signé en 2016, vise à accélérer le rattrapage des zones rurales les plus délaissées et affectées par

le conflit, à éradiquer l'extrême pauvreté rurale et à prioriser l'accès à la terre ainsi que la sécurisation foncière. Ce financement s'inscrit donc directement dans le cadre des engagements politiques de la France, officiellement désignée en 2024 comme « pays accompagnateur » du premier chapitre de l'accord portant sur la réforme rurale intégrale.



Les 15 ans du groupe AFD en Colombie

Depuis 15 ans, l'Agence française de développement accompagne la Colombie sur la voie d'un développement plus durable et solidaire. Entre 2009 et 2024, plus de 3,5 milliards d'euros ont été investis dans des projets transformateurs à travers le pays.

Grâce à son outil de modélisation macroéconomique GEMMES, l'AFD accompagne depuis 2018 la Colombie dans sa trajectoire de développement bas-carbone et l'atteinte des objectifs de sa Contribution Déterminée au niveau National (NDC). Cet outil d'aide à la décision est central dans le dialogue de politique publique avec les autorités colombiennes.

Ainsi en Colombie, dans le cadre du prêt de politique publique octroyé par l'AFD, l'appui au renforcement du système de santé a mobilisé de l'expertise publique française dans le cadre d'un dialogue entre pairs très apprécié par les autorités colombiennes, peu habituées à cette forme de coopération. Les évaluateurs soulignent la pertinence de cette modalité de coopération de pair à pair, qu'ils considèrent – malgré la faiblesse des montants mobilisés – comme l'élément central de la valeur ajoutée de l'AFD et comme un facteur clé des effets obtenus par l'appui budgétaire. Ricardo Moncada Suarez, conseiller sur la stratégie de financement auprès du ministère de Finances et du Crédit public de la République de Colombie se félicite donc : « Cet appui technique s'est d'ailleurs révélé précieux dans la mesure où, à travers celui-ci, la France a mis à notre disposition, de façon ouverte et constructive, sa connaissance et son expertise. Le tout s'est développé dans le cadre d'une relation avec l'AFD collaborative, flexible et de qualité. »

Les projets financés par le Groupe dans le pays ont également largement favorisé la mobilisation des entreprises françaises, notamment dans le secteur des mobilités. Grâce aux fonds débloqués par l'AFD, POMA a ainsi été la première entreprise à œuvrer pour la construction du tramway d'Ayacucho et a réalisé cinq des six lignes du métrocable de la ville, révolutionnant la mobilité urbaine à Medellín en parvenant à désenclaver les 300 000 habitants des quartiers défavorisés et excentrés du centre-ouest de la ville, tout en réduisant la pollution. Le montant total du prêt réalisé par l'AFD à la ville de Medellín pour



l'élaboration de ses lignes de métrocable est de 250 millions d'euros, sur une durée de 20 ans.

L'activité de l'AFD est résolument alignée sur son mandat au service des ODD : elle a par exemple appuyé la restauration de la Ciénaga de Mallorquín, une lagune côtière à Barranquilla, préservant un écosystème clé tout en protégeant les communautés riveraines. Son soutien a permis la construction d'aqueducs, d'écoles, d'hôpitaux et d'un éclairage public économe en énergie dans plus de 20 villes du pays, améliorant l'accès aux services essentiels pour des centaines de milliers d'habitants. À Bogotá, les *Manzanas del Cuidado* (maisons de services aux familles) offrent un soutien innovant aux aidants et renforcent l'égalité femmes-hommes. Pour sa part, Proparco



a accompagné le développement durable de la Colombie avec des investissements stratégiques dans les secteurs bancaires (Bancolombia), de l'énergie (Rymel, Celsia) de la mobilité (Electribus) et à destination des petites et moyennes entreprises (fonds d'investissement à impact Exagon ou Aleg II) pour des financements totalisant 404 millions de dollars.

De son côté, depuis l'ouverture de son bureau à Bogotá en 2018, Expertise France a mis en œuvre des projets clés comme EUROCLIMA (1,19 million d'euros pour le climat) et a activement soutenu la COP16. En 2024, l'Agence a également consolidé ses équipes avec la réalisation de cinq nouveaux projets couvrant cinq départements techniques, créé une unité de soutien aux projets (USP) et déménagé dans de nouveaux locaux. Parmi ses ré-

centes initiatives: AMAZONÍA+ (20 millions d'euros, UE), Femmes Prenant Racine (7 millions d'euros, AFD), Libres ! (5,5 millions d'euros contre les violences de genre), des projets numériques UE-ALC, et FEXTE-Santé en partenariat avec le ministère colombien.

Ces projets emblématiques illustrent donc l'impact concret de l'action du Groupe en Colombie, avec des résultats tangibles en matière de développement durable, d'infrastructures résilientes, de transition énergétique et de réduction des inégalités. Le tout en mobilisant les expertises, entreprises et savoir-faire français, dans le cadre d'une diplomatie économique de haut niveau. Ce bilan de quinze années de partenariat témoigne d'une ambition élevée, récompensée par des réussites communes.

Un Groupe « du côté des autres » – Résultats de la dernière enquête client IPSOS AFD 2024

La qualité de la relation du Groupe avec ses clients et partenaires requiert toujours plus d'attention et de compréhension, pour instaurer et consolider une relation soucieuse d'adaptation à leurs réalités, besoins et capacités.

La deuxième enquête client menée en 2024 par IPSOS pour le groupe AFD associait Expertise France pour la première fois et se déroulait en parallèle de l'enquête Proparco, ce qui a permis d'afficher un certain nombre d'indicateurs au niveau groupe. Combinant à la fois sondages et entretiens qualitatifs, cette 2^e étude confirme la qualité et la solidité de la relation de confiance qui lie le Groupe à ses clients et partenaires ainsi que la valeur ajoutée qu'ils attribuent à cette relation.

Ainsi, deux clients sur trois sollicitent l'AFD non pas seulement pour ses capacités de financement, mais aussi pour son expertise en matière d'impact et de transformation institutionnelle. La relation de proximité avec le réseau étendu partout dans le monde et le dialogue entretenu par les équipes projet sont donc particulièrement valorisés, les clients et partenaires soulignant largement l'engagement, la disponibilité et la réactivité des collaborateurs du Groupe.

Ces retours confortent l'orientation stratégique retenue par le Groupe de se placer « du côté des autres ». Tenir cet engagement se traduit par une volonté de s'adapter toujours

plus aux contextes nationaux et régionaux dans lesquels il opère, tout en s'appuyant sur des synergies opérationnelles et une convergence accrue entre les entités du Groupe, afin de proposer une offre toujours plus cohérente et adaptée.

Par ailleurs, le Groupe poursuit ses efforts de simplification de ses procédures, de coordination entre ses entités et cherche à renforcer ses outils de marketing. L'objectif est ici de répondre au mieux aux attentes exprimées au cours de l'enquête client, en particulier à travers la mise en réseau de ses partenaires et ses efforts en matière de mobilisation, tout en maximisant l'impact des interventions du Groupe.

En consolidant ses capacités d'écoute et d'adaptation, le Groupe réaffirme ainsi son engagement à accompagner ses clients et partenaires avec une offre de valeur renforcée, accessible, portée par l'ensemble de son réseau de cadres et d'experts nationaux et expatriés, en réponse à ses clients et partenaires qui voient dans l'approche « plateforme de mobilisation » un vecteur fort et apprécié de différenciation.



Des clients toujours satisfaits de leur relation AFD...

Quel est votre niveau de satisfaction concernant votre relation dans son ensemble avec l'AFD ? Echelle de 0 à 10



Ce que disent les clients

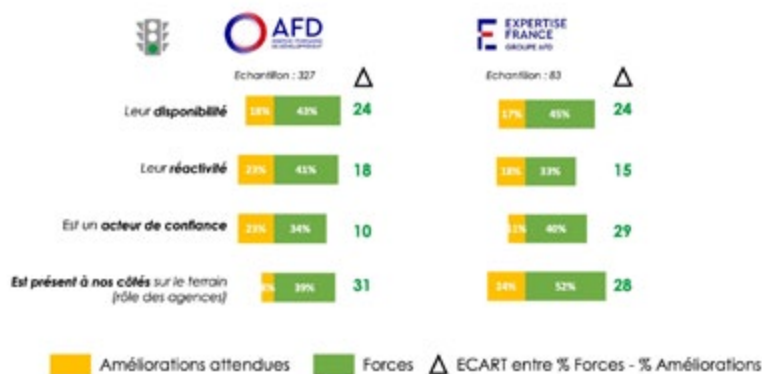
“ Les personnes référentes sur notre suivi sont très disponibles, à l'écoute et de bons conseils pour nous aiguiller dans nos demandes d'aides de subvention.

“ Les relations avec l'AFD sont toujours empreintes de respect et de compréhension des contraintes de la collectivité. Nos interlocuteurs sont très compétents et font preuve d'une grande disponibilité.



Des interlocuteurs de confiance, disponibles et réactifs

Selon vous, quels sont les critères qui définissent le mieux votre relation avec vos interlocuteurs ?
Quels critères définissent le mieux leurs forces ?



Une ambition 100 % ODD

Première banque publique de développement à s'être alignée avec l'Accord de Paris sur le climat dès 2017, le groupe AFD est aujourd'hui engagé dans une démarche d'alignement « 100 % ODD ».

Par ses financements, l'AFD vise l'atteinte d'une soutenabilité forte des modèles de développement, c'est-à-dire des modèles qui allient intégrité des écosystèmes (terrestres, aquatiques), réduction des inégalités et prospérité pour tous.

Dans son cinquième plan d'orientation stratégique, le groupe AFD s'engage à atteindre la réalisation de cet engagement, via :

- un accroissement de l'attention aux impacts ;



- la prise en compte systématique de trois enjeux transversaux :
 - (i) la protection de la planète,
 - (ii) la réduction des inégalités multidimensionnelles et de genre, et
 - (iii) la participation citoyenne et démocratique.

Pour concrétiser cet engagement, le groupe AFD a développé des processus et outils qui permettent de renforcer la qualité des opérations qu'il finance et d'en mesurer les résultats. Intégrés dans le cycle de financement du Groupe, ceux-ci permettent de répondre au mieux à la demande des clients et aux enjeux globaux.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES



PLANÈTE



LIEN SOCIAL



CITOYENS, INSTITUTIONS
ET DÉMOCRATIES

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE ET DURABLE



INFRASTRUCTURES
DURABLES



DÉVELOPPEMENT
HUMAIN



ÉCONOMIE ET
FINANCE ODD

Les principaux secteurs d'intervention du groupe AFD en 2024 en bref



7,7 Md €

EN FAVEUR DE PROJETS PRÉSENTANT DES CO-BÉNÉFICES CLIMAT dans les États étrangers et les Outre-mer.

1,2 Md €

DE FINANCEMENTS DE PROJETS AVEC CO-BÉNÉFICES BIODIVERSITÉ, en hausse de 20 % par rapport à 2023.

427 M€

ENGAGÉS PAR LE GROUPE DANS DES PROJETS CIBLANT LA FORMATION DES ENSEIGNANTS.

64%

DES ENGAGEMENTS EN SANTÉ INTÈGRENT UN RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES.

729 M€

ENGAGÉS AU BÉNÉFICE DU RENFORCEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES pour l'AFD et près de

260 M€ de projets financés par **Proparco** qui **SOUTIENNENT LES CAPACITÉS DE PRODUCTION AGRICOLES.**

11,3%

DE L'ENSEMBLE DES SUBVENTIONS ENGAGÉES ONT POUR OBJECTIF PRINCIPAL LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE, soit **78 M€** correspondant à **25 projets**, dont la moitié est consacrée au secteur de la santé.

SUR L'ENSEMBLE DES ENGAGEMENTS DE L'AFD,

54,5% représentant

5 Md €

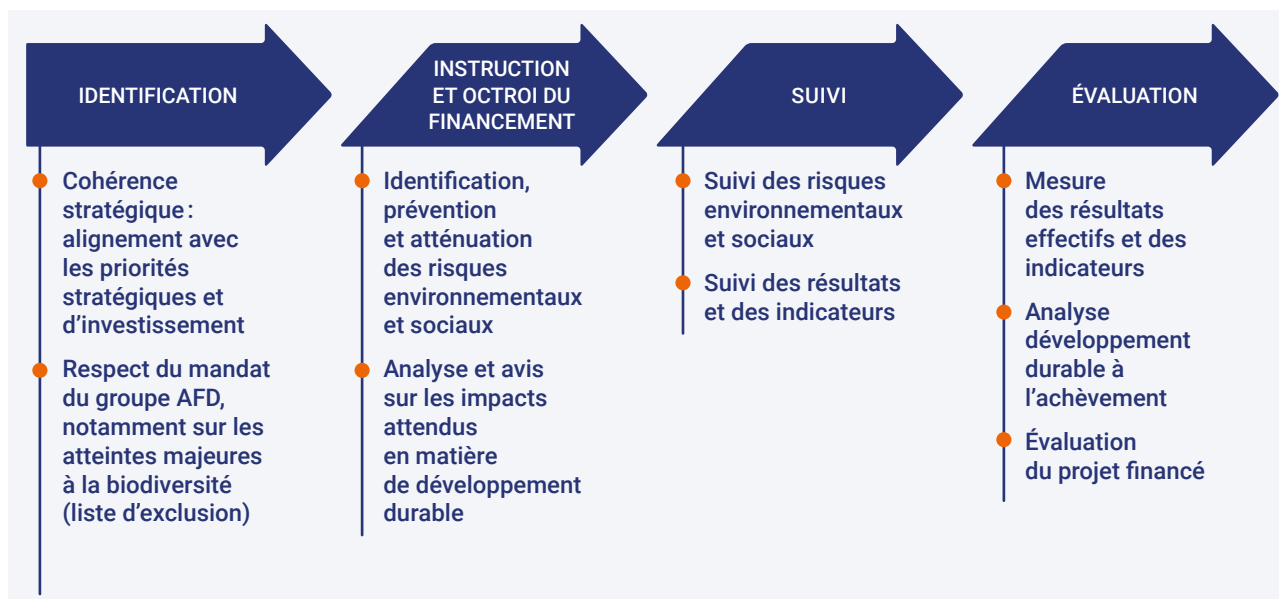
ont pour objectif principal ou secondaire la **gouvernance démocratique et inclusive.**

133 M€

ONT ÉTÉ INVESTIS DANS LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS ET DES DÉPLACEMENTS FORCÉS à travers le renforcement des capacités des acteurs institutionnels, l'appui à la société civile, l'appui aux politiques publiques migratoires ou l'accompagnement de la réinsertion des migrants de retour.

PARTIE 1 – Accroître la qualité des opérations pour mieux répondre à la demande des clients et aux enjeux globaux

Une attention aux résultats et aux impacts tout au long du cycle de projet



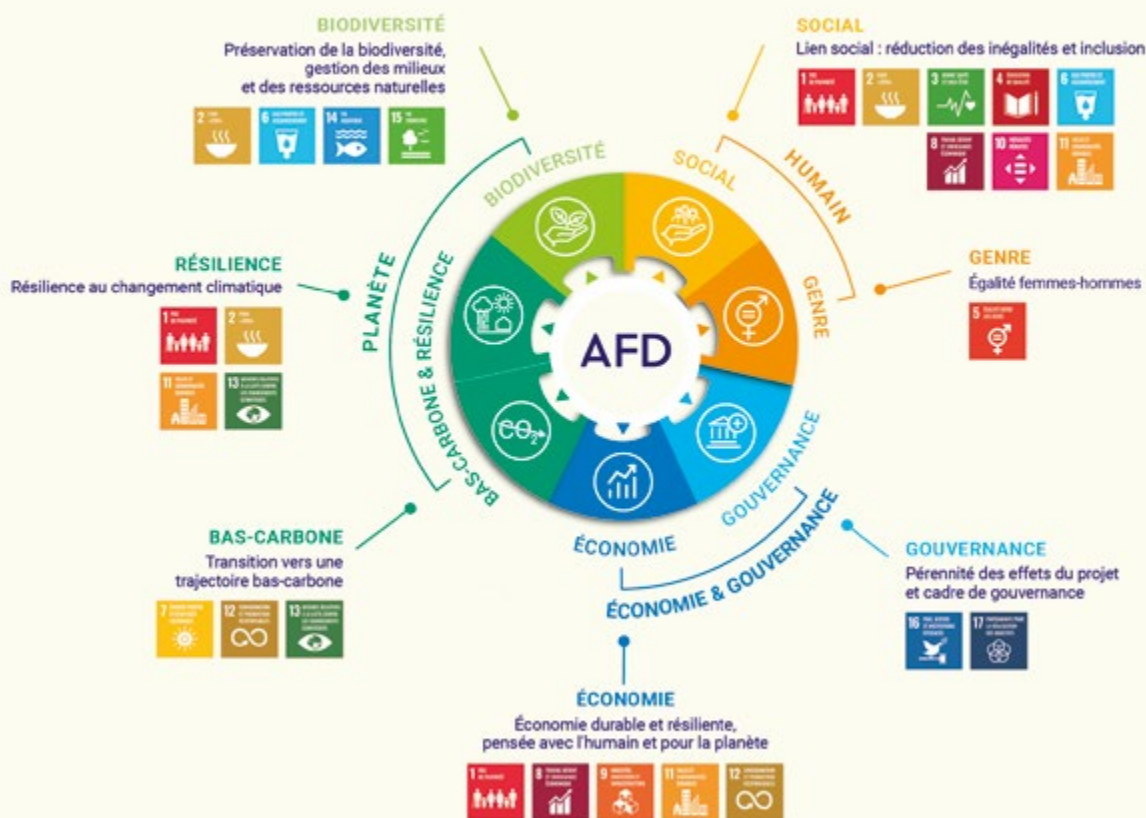
Dès la phase d'instruction, le Groupe met en place des analyses et procédures visant à : (i) réduire les impacts négatifs potentiels de ses financements, (ii) accroître les contributions positives au développement durable, (iii) améliorer les synergies entre enjeux de développement durable pour répondre à des objectifs sociaux et économiques, dans le respect de la planète.

Au moment de l'identification, le groupe AFD s'assure que le projet est cohérent avec ses ambitions stratégiques et qu'il respecte son mandat, en particulier sa liste d'exclusion. Actualisée en 2022, cette liste indique les types d'activités que le Groupe se refuse à financer du fait de critères environnementaux ou sociaux, d'ordre éthique ou réglementaire.

Au cours de l'instruction, le groupe AFD analyse les impacts développement durable attendus de ses financements (voir l'encart ci-dessus) et met en œuvre des procédures de maîtrise des risques environnementaux et sociaux pour identifier, prévenir ou atténuer les dommages environnementaux et sociaux, ainsi que les atteintes aux droits humains susceptibles de résulter des activités qu'il finance. Il accompagne ses clients pour améliorer les impacts escomptés des financements mais aussi maîtriser leurs risques techniques, financiers, institutionnels, environnementaux et sociaux.

L'analyse de développement durable

Questionner et intégrer en amont les enjeux de développement durable dans les projets



**L'analyse développement durable :
un outil d'alignement d'une banque
publique en faveur des ODD**

**Une grille d'analyse pour qualifier les impacts
attendus des projets financés**

Mise en place à l'AFD en 2014 et étendue à Proparco et Expertise France en 2023, la démarche d'analyse développement durable contribue au pilotage qualitatif des opérations financées. C'est notamment via cette démarche que le Groupe analyse les effets estimés de ses opérations sur les trois priorités stratégiques « planète », « lien social », « citoyens, institutions et démocraties ». Via une grille d'analyse commune et adaptée aux spécificités de chaque entité, la démarche permet de garantir que les

projets que le Groupe finance contribuent positivement au développement durable, évitent les impacts négatifs et favorisent les synergies entre ODD. L'analyse porte sur sept dimensions : la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles, la transition vers une trajectoire bas carbone, la résilience au changement climatique, le lien social et la réduction des inégalités, le genre/l'égalité femmes-hommes, l'économie durable et résiliente et la gouvernance démocratique et inclusive.

Sur chaque dimension du développement durable, les impacts estimés des projets sont évalués selon leur portée :

- impacts négatifs, significatifs -2 ou résiduels -1 ;
- impacts neutres 0 ;
- impacts positifs, modérés +1, significatifs +2 ou structurants +3.

Une démarche commune mais des spécificités par entités

Le cadre commun d'analyse de développement durable est adapté aux spécificités des filiales et de leurs différentes activités.

À l'AFD, l'analyse conduite par les équipes en charge d'instruire les opérations est revue par une équipe

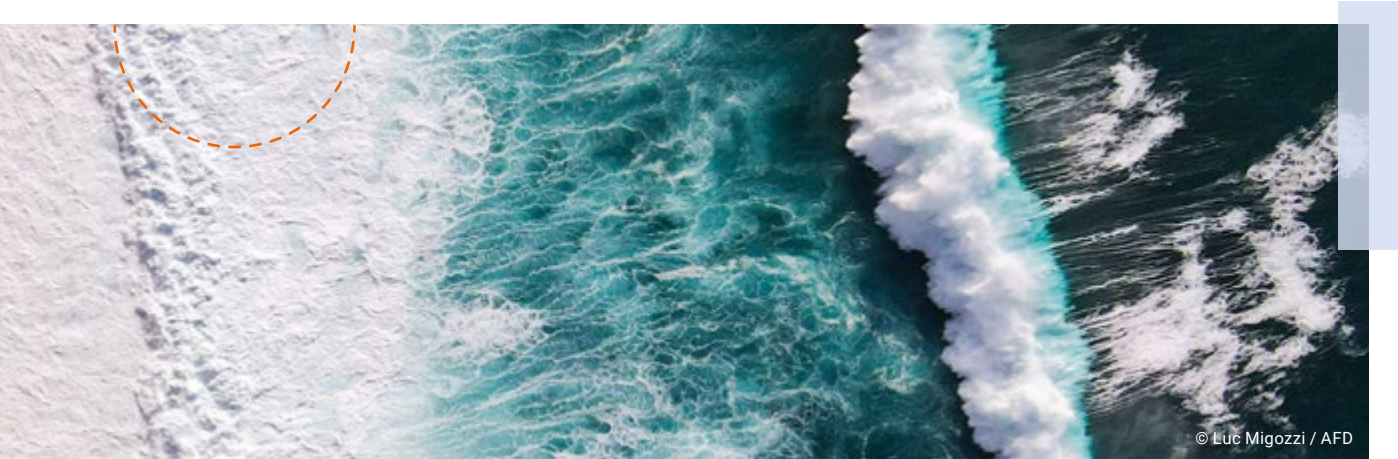
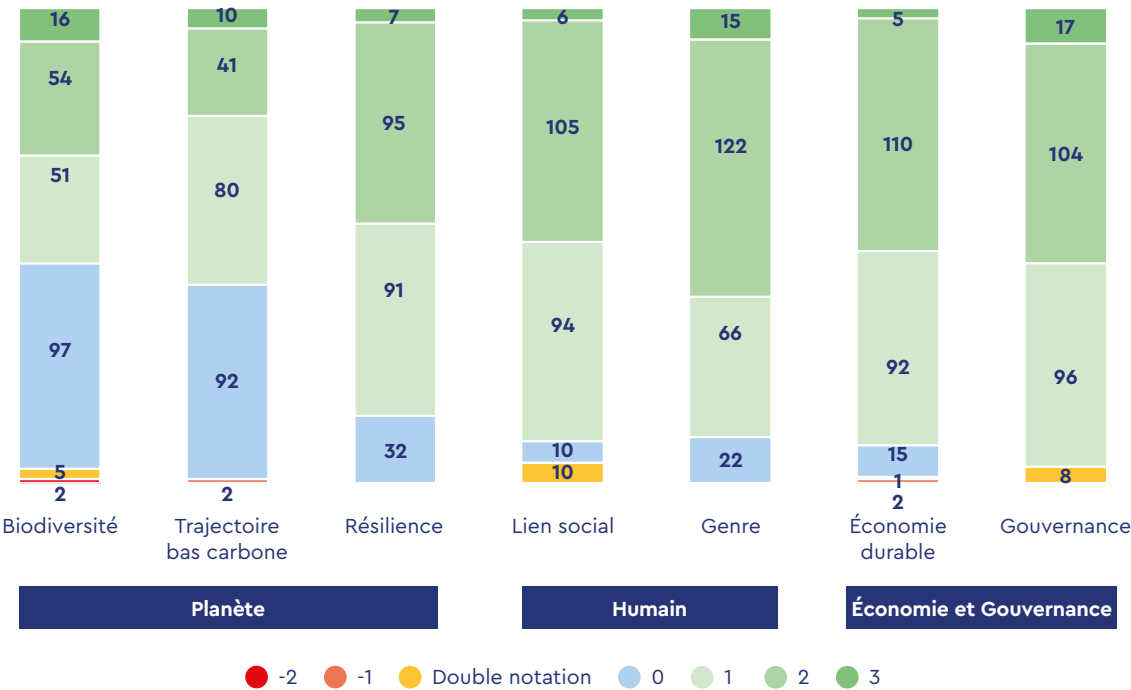
indépendante des opérations qui émet un avis formel à l'attention des instances de décision (conseil d'administration ou comités spécialisés).

À Proparco, la modalité de « revue des notations » ne se fait pas sous forme d'avis formel au moment où les instances de décision se réunissent, mais à travers un audit an-

nuel de la notation développement durable des projets autorisés qui permet de valider et d'ajuster les notations développement durable au besoin.

Enfin, à Expertise France, les projets font l'objet d'une unique notation par les équipes, utilisée dans la décision du comité de développement des projets.

NOTATIONS PAR DIMENSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PROJETS OCTROYÉS PAR L'AFD EN 2024 (nombre de projets)



© Luc Migozzi / AFD

L'analyse et l'avis développement durable à l'AFD en 2024

En 2024, 225 projets octroyés par l'AFD ont fait l'objet d'un avis développement durable pour un total d'environ 9 milliards d'euros, soit 83% des octrois de l'année en volume de financements.

La majorité des projets octroyés (57%) ont reçu un avis favorable, 36% ont reçu un avis favorable avec des recommandations et 7% ont reçu un avis réservé ou négatif.

Le dispositif d'analyse et d'avis encourage une réflexion sur les tensions que les trajectoires écologiques de long-terme peuvent susciter, ainsi que sur les leviers à mobiliser pour concilier les différents enjeux, dans une démarche de justice sociale et d'adaptation aux contextes locaux. Parmi les sujets de questionnement, figurent : la durabilité des modes de production

agricole et la santé des sols, la gestion adéquate du cycle de l'eau, la pertinence des solutions de dessalement, la durabilité des infrastructures et leur accessibilité au plus grand nombre, l'accès et les usages du numérique, l'hydrogène vert, la transformation des acteurs carbonés, et les minerais critiques.

Onze avis réservés ont été émis sur des projets en Afrique, au Moyen-Orient et en Outre-mer pour signifier des lacunes dans la maîtrise des risques environnementaux et sociaux ou des incertitudes sur la viabilité des projets.

Quatre avis négatifs ont été émis sur des projets en Outre-mer et en Asie en raison d'impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiellement importants que l'institution n'avait pas suffisamment permis de qualifier.

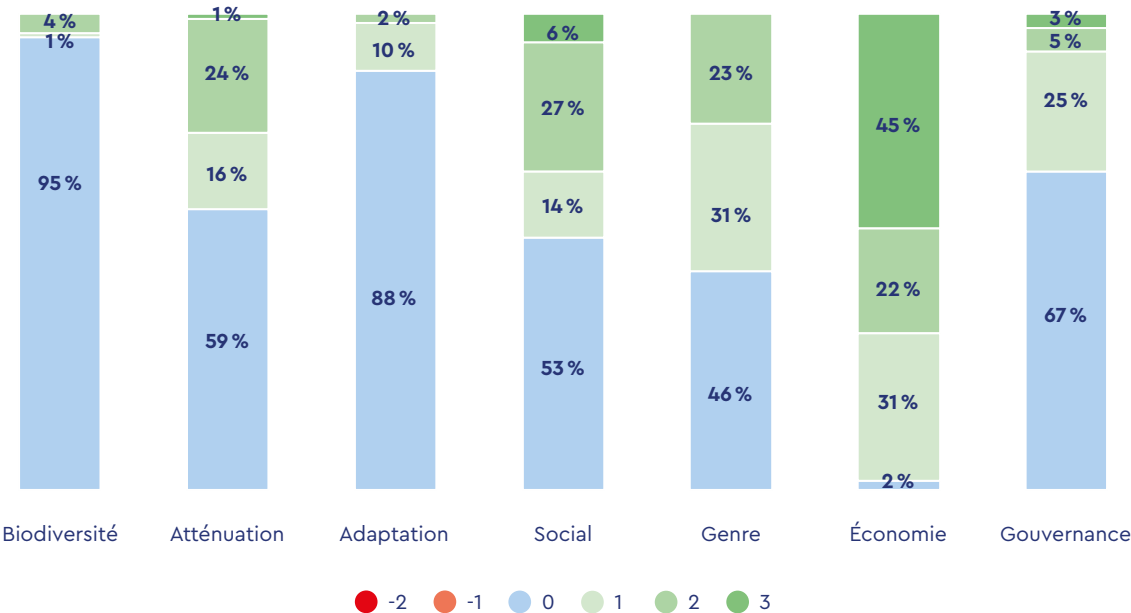
Dans une logique continue d'apprentissage, deux évaluations indépendantes, lancées à l'occasion des

10 ans du dispositif, permettront de tirer des enseignements sur la robustesse du dispositif, à la fois dans la phase amont des projets et lors de leur achèvement.

L'analyse développement durable à Proparco en 2024

En 2024, 124 projets autorisés par Proparco ont fait l'objet d'une analyse développement durable pour un montant de 2,66 milliards d'euros. Le périmètre de la notation a été étendu à l'ensemble des projets de Proparco (à l'exception de certains projets d'accompagnement technique instruits par la division en charge de l'accompagnement technique et du mixage des ressources). Les critères de la notation développement durable ont également été actualisés afin de les aligner avec la stratégie 2023-2027 de Proparco. Dans un objectif de redevabilité et d'apprentissage interne, Proparco réalise chaque année un bilan des notations des projets autorisés.

NOTATIONS PAR DIMENSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PROJETS OCTROYÉS PAR PROPARCO EN 2024 (% de projets par notation)



Grâce au processus d'instruction, les projets et leur suivi s'appuient sur une logique d'intervention construite par les partenaires avec les parties prenantes, qui intègrent les enjeux transversaux de développement durable. Des indicateurs sont définis spécifiquement pour chaque projet en collaboration avec le client et les parties prenantes pour faciliter le pilotage des opérations. Ce dialogue permet de concevoir un dispositif de suivi réaliste et surtout adapté aux moyens et capacités de nos partenaires. Les données de résultats et d'impacts permettent de répondre au besoin de pilotage, de suivi et de redevabilité de ses partenaires mais aussi du Groupe.



© Fabrice Mbonankira – Amizero Pictures / AFD

Les données de résultats et d'impacts

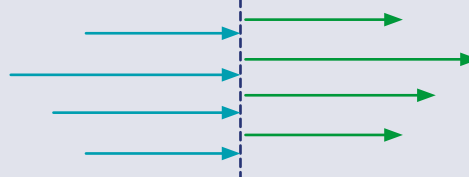
Les données de résultats et d'impacts suivis sont de deux natures :

- les promesses de développement faites au moment de l'octroi des financements : ce sont les cibles correspondant aux résultats escomptés des opérations financées, qui se concrétiseront dans le futur ;
- les résultats effectifs et mesurés qui sont produits par les projets clôturés.

Ces deux types de données, les promesses de développement et les résultats effectifs, sont collectés et suivis chaque année sur des portefeuilles de projets différents : les projets clôturés dans l'année pour la collecte des résultats et impacts effectifs ; les projets octroyés dans l'année pour la collecte des promesses de développement.

À l'achèvement du projet, les résultats collectés sont utilisés pour nourrir des analyses et évaluations et apprendre des projets passés. À l'AFD, une analyse développement durable à l'achèvement des projets a été mise en place depuis l'été 2023 : les promesses d'impact en matière de développement durable à l'octroi sont mises en regard des résultats atteints afin d'enrichir la réflexion sur ce quia

Projets clôturés en 2024 | Projets octroyés en 2024



Résultats suivis en 2024 : les résultats sont mesurés sur la cohorte de projets achevés (flèches bleues) et les promesses *ex ante* sur la cohorte de projets octroyés (flèches vertes) dans l'année.

bien fonctionné ou ce qui s'est moins bien déroulé dans la mise en œuvre du projet sur les aspects de développement durable.

Enfin, les connaissances produites et les enseignements tirés des évaluations permettent d'ajuster les projets, les stratégies et les outils opérationnels afin d'en améliorer la qualité et d'amplifier leur impact sur le développement durable, dans une logique d'apprentissage continu. En complément de l'évaluation, l'AFD mène également des capitalisations qui interrogent les pratiques et les expériences issues des interventions, afin d'en faire des connaissances à partager.

Le refinancement durable de l'AFD

2014-2024 : 10 ans de la première obligation verte de l'AFD

En 2024, l'AFD fête les 10 ans de sa première émission d'obligation verte. Les obligations thématiques ont pour but de financer une partie spécifique de l'activité d'un émetteur d'obligation. Le groupe AFD réalise plus de 50 % de son programme d'emprunt annuel *via* des émissions obligataires « Objectifs de développement durable » (ODD). En 2024, le volume d'émissions obligataires émises avec le label ODD a représenté 4,43 milliards d'euros.

- S'inspirant de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement (BEI), l'AFD a été le premier émetteur du secteur financier public français à émettre une obligation thématique « Climat » en 2014.
- L'AFD a franchi une nouvelle étape en 2020, avec la publication, pour la première fois en France, d'un cadre programmatique d'émissions aligné sur les ODD. Ce choix d'un label « durable » permet de rendre pleinement compte des objectifs sociaux et environnementaux visés dans le cadre des prêts octroyés. En 2024, le Groupe en a publié une mise à jour afin notamment d'aligner le cadre sur les nouveaux objectifs stratégiques du Groupe et de refléter l'évolution des processus internes. Le dispositif de notation développement durable de l'AFD et de Proparco est une pierre angulaire de ce cadre. Ce cadre a été évalué par une *Second Party Opinion* (SPO, Moody's Ratings) et a reçu une note *SQS2 Sustainability Quality Score* « *very good* ».
- Elle finance ainsi ses prêts de développement durable et a pour cela défini des critères contraignants pour sélectionner les prêts éligibles à ce type de financement.

De manière générale, les banques de développement jouent un rôle précurseur sur le marché des emprunts obligataires thématiques.

- À cet égard, l'AFD a vu sa part d'emprunts sous ce format sur l'ensemble de son programme croître de 20 % à plus de 50 % en 10 ans (55 % en 2024, pour un total de 4,4 milliards d'euros équivalent). Au 31/12/2023, l'AFD avait 16,77 milliards d'emprunts thématiques (Climat ou Durable) en cours, adossés à 24,50 milliards de prêts.

- L'AFD suit les recommandations des *Green and Social Bond Principles* et des *Sustainable Bond Guidelines* et publie un reporting annuel d'allocation et d'impact. Les cadres d'émissions sont revus par une agence extra-financière. L'AFD fait évoluer ses pratiques d'évaluation et de notation internes afin de répondre au mieux aux demandes et attendus de ses financeurs et conserver ainsi son niveau de « *best in class* ».
- Cette posture et ces travaux d'amélioration continue permettent au Groupe de partager son expérience à ses partenaires et emprunteurs qui souhaiteraient à leur tour accéder aux marchés financiers. C'est notamment le cas de la banque arménienne NMC (*National Mortgage Company*) spécialisée dans l'efficacité énergétique, accompagnée par le groupe AFD depuis 2024 sur les aspects « techniques » d'une émission obligataire, de la documentation juridique au type de compte à ouvrir en passant par la définition d'un cadre thématique et donc la définition des actifs éligibles, leur sélection puis leur suivi. Cela permet aux clients et partenaires du Groupe qui font cette démarche-là de renforcer la gouvernance et le suivi des projets.



© Falihery-Francisco / AFD

L'AFD mobilise les acteurs de la finance durable aux côtés de NMC

Le projet d'émission obligataire auprès de NMC (*National Mortgage Company*) a été octroyé en 2023 et signé et décaissé en 2024 pour un montant de 26 millions de dollars. Cette souscription s'inscrit dans le cadre d'un partenariat de long terme avec la banque arménienne. Institution financière de second niveau, NMC refinance les prêts immobiliers octroyés par les institutions financières locales aux ménages arméniens. NMC fait ainsi office de banque de l'habitat en Arménie. En relation d'affaires avec l'AFD depuis une dizaine d'années, NMC a déjà obtenu deux lignes de crédit pour mettre en œuvre le programme *Jerm Ojakh* (« maison bien chauffée » en arménien), qui visait à octroyer des prêts aux ménages arméniens pour financer la rénovation énergétique de leur logement. Ce programme a été un grand succès puisqu'il a permis non seulement de créer un marché pour la rénovation énergétique dans le pays, mais aussi de faire évoluer les politiques publiques en mettant en place, à titre pilote, un passeport énergétique dont l'usage a ensuite été rendu obligatoire par les autorités arméniennes pour tous les nouveaux bâtiments construits à partir du 1^{er} janvier 2024.



© Hakob Kotolkyan / AFD

Ce nouveau projet avec NMC, qui capitalise sur le programme *Jerm Ojakh*, prend la forme d'une souscription obligataire et constitue un cap majeur pour NMC dans sa montée en puissance sur la finance verte. Grâce à l'appui de consultants financés par une subvention de l'AFD, NMC a fait évoluer ses pratiques et procédures internes et a mis en place un cadre d'émission pour les obligations vertes, qui a été certifié par Moody's comme étant conforme aux normes internationales telles que définies par l'*International Capital Market Association* (ICMA). Cette obligation verte va financer l'octroi de prêts destinés à la rénovation énergétique des logements, ainsi qu'à l'achat et à la construction de logements verts. L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments est en effet un enjeu majeur en Arménie, pays aux étés très chauds et aux hivers très froids et dont le parc immobilier vétuste date en grande partie de l'époque soviétique.

Et maintenant ?

Dans le cadre de son nouveau plan d'orientation stratégique (POS V 2025-2030), adopté en 2024, le Groupe se fixe l'ambition, pour les prochaines années, d'augmenter régulièrement la part des emprunts obligataires ODD dans son financement, avec l'ambition d'un financement en cohérence avec son alignement sur l'Agenda 2030.

PARTIE 2 – Mesurer les résultats et impacts pour mieux investir

Thèse d'impact : de l'action financée à l'ambition stratégique

Le chemin de l'impact se construit à partir des opérations et activités financées : elles sont façonnées à

partir des requêtes de nos clients, sous l'angle de la durabilité et des ambitions stratégiques du Groupe (Renforcer les citoyens et les institutions, Préserver la planète, Promouvoir le lien social). Les opérations construites et financées de cette façon génèrent des résultats de développement qui sont mesurés et suivis par l'AFD et contribuent ainsi aux objectifs et finalités d'impacts.

Ambition stratégique

Priorités d'investissement

- 1 Finance & économie durables
- 2 Infrastructures durables
- 3 Développement humain

	 Renforcer les citoyens et institutions	 Préserver la planète	 Promouvoir le lien social
3 Objectifs d'impacts	1 • Systèmes financiers acteurs de la durabilité 2 • Renforcement de la gouvernance et meilleure pérennité des infrastructures 3 • Politiques publiques durables et inclusives • Institutions publiques solides	• Acteurs et systèmes financiers résilients pour des économies en transition • Promotion des co-bénéfices planète et des infrastructures adaptées • Vies saines • Initiative « One health »	• Acteurs et systèmes financiers inclusifs et responsables • Égalité d'accès aux services de base • Qualité de vie en ville • Renforcement du capital humain et réduction de la faim grâce à des systèmes alimentaires durables
2 Résultats & impacts suivis	1 • Cadres normatifs incitent au verdissement • Architecture des systèmes financiers consolidée 2 • Capacité des institutions à gérer durablement les infrastructures renforcées • Participation citoyenne dans le design et la gestion des infrastructures garantie 3 • Institutions, services de santé et d'éducation renforcés • Politiques publiques favorables à l'emploi, l'éducation et la santé pour tous • Amélioration de la sécurité sanitaire	• Institutions financières alignées sur les pratiques durables • Acteurs économiques appuyés dans leur transition • Populations plus résilientes au changement climatique • Populations protégées des catastrophes naturelles • Émissions CO ₂ réduites • Économie de la nature • Populations résilientes aux catastrophes naturelles • Systèmes alimentaires et nutritionnels durables	• Part de la population ayant accès à l'eau, l'électricité, l'éducation et la santé accrue • Meilleure efficacité des usages, réduire les pertes • Meilleure qualité et sécurité du service • Conditions de vie des populations vulnérables améliorées • MPME (Micros, petites et moyennes entreprises) se développent • Accès à l'éducation, formation et emploi décent pour tous • Alimentation de qualité pour les familles vulnérables • Amélioration de la couverture universelle de santé
1 Actions financées CHEMIN DE L'IMPACT	1 • Finance responsable • Cadres de régulation, de supervision et de gouvernance améliorés • Transformation des institutions financières 2 • Renforcement des capacités des Opérateurs et Gestionnaires d'infrastructures • Participation citoyenne et gouvernance paritaire des infrastructures 3 • Innovations techniques/numériques (IA) au service des populations • Renforcement de la gouvernance et des politiques publiques en santé, éducation, formation et emploi • Renforcement des compétences et de l'assistance technique	• Verdissement des acteurs, PME et secteurs stratégiques • Soutien aux systèmes assurantiels • Financement de l'adaptation aux changements climatiques et lutte contre les inégalités • Extension ou réhabilitation de réseaux et de stations d'assainissement • Développement de la production d'énergie renouvelable • Reconversion et insertion des travailleurs dans les emplois verts • Pratiques agricoles durables et programmes de nutrition • Dispositifs d'alerte et réponse aux catastrophes • Infrastructures sociales durables et décarbonées	• Projets pilotes pour la réduction des inégalités multidimensionnelles • Soutien à une offre financière favorisant l'accès aux services de base et la lutte contre la pauvreté • Appui à l'éducation et à l'inclusion financière • Extension ou réhabilitation de réseaux d'eau potable • Infrastructures sociales hospitalières et éducatives • Réseaux d'accès à l'énergie verte • Infrastructures sociales (hospitalières et éducatives) • Renforcement des capacités des acteurs des systèmes de santé et d'éducation • Dispositifs de santé mentale et de protection sociale

Priorité d'investissement #1 – Investir pour les infrastructures durables

Pour atteindre les ODD, le Groupe accompagne le développement d'infrastructures de qualité, pérennes et résilientes, répondant aux besoins des populations (qualité de vie, prospérité, emploi, égalité, jeunesse), contribuant aux enjeux de préservation de la planète (changement climatique, environnement, biodiversité) et permettant le renforcement des institutions qui en ont la charge (compétences, gouvernance, lutte contre la corruption).

• Les résultats obtenus en 2024 : tenir les promesses du Groupe pour des infrastructures pour toutes et tous

En 2024, les besoins d'investissements en infrastructures restent considérables, et les événements météorologiques extrêmes et catastrophes naturelles (tempêtes et destruction de routes et lignes électriques en Afrique du Sud, inondations et destruction d'habitations et de systèmes d'approvisionnement en eau au Pakistan, glissements de terrain et destruction d'infrastructures rurales en Éthiopie et en Inde...) ont rappelé la vulnérabilité des infrastructures ainsi que leur rôle essentiel pour les populations.



Aménagement du bassin versant de la rivière Svay Chek selon des Solutions fondées sur la nature

Un prêt souverain au Royaume du Cambodge d'une valeur de 91 millions d'euros a été octroyé en 2024 afin de financer l'aménagement du bassin versant de la rivière Svay Chek au nord du Cambodge.

Le projet vise à réduire l'impact des événements climatiques sur les populations et à améliorer la durabilité et l'efficacité des activités agricoles. Il devrait bénéficier à l'ensemble de la population du bassin versant (environ 100 000 personnes). Par la promotion des Solutions fondées sur la nature et de l'ingénierie écologique, ce projet veut marquer un tournant dans la manière de concevoir la gestion des ressources en eau et être un démonstrateur de bonnes pratiques.

Le bassin versant de Svay Chek

À cheval entre la Thaïlande (44%) – où la rivière prend son origine – et le Cambodge (56%), le bassin versant de Svay Chek se situe, pour sa partie cambodgienne, dans la province de Banteay Meanchey et constitue un sous-bassin du bassin versant de la rivière Mongkol Borei. Comme la plupart des petits bassins amont dans cette région, le bassin versant de Svay Chek connaît une hydrologie naturelle très contrastée : trop d'eau en saison humide et pas d'eau en saison sèche. Le débit naturel de la rivière, en saison sèche, est nul.

La province de Banteay Meanchey est caractérisée par une croissance démographique élevée (2,2%), une forte densité de population, et un niveau d'exposition à la pauvreté supérieur au niveau national¹. Au sein du bassin versant de Svay Chek, la majeure partie des 100 000 habitants se consacre à l'agriculture². Il n'y a que deux saisons agricoles : d'abord la saison humide, pendant laquelle la culture de paddy, seule culture vraiment

1 <https://app.idpoor.gov.kh/> : tandis que le taux de pauvreté actuel correspond à la moyenne nationale (20 %), la proportion de foyers présentant des facteurs de risque de tomber dans la pauvreté y est deux fois plus importante (21 % contre 12 % au Cambodge).

2 Les systèmes de production sont en grande partie exclusivement destinés à l'autoconsommation. Les exploitations agricoles sont de petite taille (50 % des exploitations sont inférieures à 2 hectares (ha), 33 % entre 2 ha et 5 ha, 15 % seulement supérieures à 5 ha).

possible dans cette cuvette plate inondée, est prédominante, avec quelques zones exondées diversifiées en manioc, et en noix de cajou près de la frontière avec la Thaïlande ; ensuite la saison sèche, pendant laquelle environ 300 hectares (ha) sont irrigués au sein des périmètres actuels grâce à l'eau stockée dans les réservoirs. Les performances agricoles observées sont faibles : les rendements sont inférieurs à la moyenne nationale (1,5 t/ha au lieu de 2,5 t/ha) et la qualité du paddy, quelconque.

Bien que la gestion de l'eau soit l'un des services les plus critiques pour améliorer ces performances agricoles, celle-ci fait face à (i) une détérioration des infrastructures hydro-agricoles existantes (les périmètres irrigués, ayant surtout pour rôle de sécuriser l'accès à l'eau lors de la saison humide, sont en grande partie dysfonctionnels – superficie cultivable de 60 % à 70 % en moyenne), et (ii) une absence d'organisation, que ce soit pour la gestion des ressources naturelles ou pour la production agricole.

Depuis les années 1960, les 26 ouvrages successifs (barrages de déviation, dalots) construits sur la rivière Svay Chek en ont significativement modifié le cours et le fonctionnement écologique sans qu'aucun système de gestion et de contrôle des quantités et de la qualité de l'eau n'ait été mis en place. La succession de barrages de déviation sur le fleuve et l'absence d'écoulement naturel sont à l'origine de problèmes majeurs dans le fonctionnement de l'écosystème tels que l'eutrophisation et la migration des poissons. En 2007 déjà, une étude préconisait de restaurer le lit de la rivière et de redonner leur capacité de stockage à certains réservoirs pour garantir et améliorer la disponibilité de l'eau pour les différents usages (irrigation et usages domestiques), et restaurer le système fluvial et la biodiversité.

Des enjeux de genre

Les femmes cambodgiennes jouent un rôle très actif dans le secteur agricole et sont en charge de nombreuses tâches manuelles. Dans la zone du projet, la charge de travail des femmes dans l'agriculture est en général supérieure à celle des hommes et le niveau d'éducation des femmes reste inférieur. Elles sont confrontées aux différents défis tels que : faible participation aux réunions

consultatives, faible représentation dans la gouvernance locale et au développement des projets (formations techniques, financières générales réservées au chef de famille, qui est le mari), faible accès aux bénéfices des projets de développement (ateliers, réunions, forums, visites d'étude), faible participation dans le réseau des agriculteurs et des groupes d'utilisateurs d'eau (AUEs) et de l'agro-industrie (manque de soutien de la part du mari, manque de temps à cause des tâches ménagères, manque de confiance, barrières culturelles, etc.).

C'est dans ce contexte que le Gouvernement Royal du Cambodge a demandé un accompagnement à l'AFD pour formuler un projet pilote d'amélioration de la gestion des ressources en eau, de réduction des risques climatiques et de développement agricole dans le bassin versant de Svay Chek qui soit basé sur les concepts de l'ingénierie environnementale et sensible aux enjeux de genre.



© Morgan Havet



Objectif d'impacts :
Villes vivables

Dans ce contexte, l'AFD s'est fortement mobilisée et a délivré des résultats concrets : les projets clôturés en 2024 ont permis à plus de 11 millions d'habitants et d'usagers des villes de bénéficier d'une qualité de vie améliorée, atteignant 100% des promesses faites au moment de l'octroi. Dans le cadre de l'exercice 2024 et en réponse aux demandes de nos clients, cet effort est soutenu avec une amplification des promesses, permettant d'améliorer durablement la qualité de vie de près de 17 millions d'usagers supplémentaires, grâce à de nouveaux investissements dans les infrastructures durables à hauteur de 800 millions d'euros.

© Mobeen Salman Ansari / AFD

Objectif d'impacts :
Égalité d'accès aux services de base / Mobilité pour tous

En plus de sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain, l'AFD a maintenu son action en faveur de transports durables dans et en dehors des villes, répondant à un enjeu de désenclavement des populations des hinterlands. En 2024, les projets clôturés ont permis à 1 million de personnes d'améliorer leur accès aux réseaux de transport, dépassant ainsi l'objectif initial de 800 000 bénéficiaires. Cet engagement se poursuit avec de nouveaux investissements en 2024, à hauteur de 795 millions d'euros, qui permettront à 7 millions de personnes supplémentaires d'avoir un meilleur accès aux réseaux de transport dans les années à venir.



Accès amélioré

aux réseaux de transport

Réalisée un peu moins de 10 ans après leur inauguration, l'évaluation des premières lignes de tramway de Rabat-Salé et de Casablanca au Maroc (cofinancées par l'AFD) visait à rendre compte de leurs impacts, non seulement en termes de mobilité, mais sur tous les aspects de la vie urbaine. L'évaluation conclut que ces deux premiers tramways ont constitué un changement qualitatif et quantitatif, par bien des aspects, pour les populations qui peuvent en bénéficier.

Quels effets sur la mobilité ? Avec respectivement 120 000 et 110 000 voyages par jour en 2018, ils ont trouvé leur public. Dans leur périmètre d'influence, plus de 10 % des habitants l'utilisent pour aller au travail (hors marche à pied, 2014), et plus encore pour les études, et les femmes l'utilisent presque deux fois plus que les hommes pour leurs déplacements. Ce gain s'est surtout fait au détriment des bus et des grands taxis, mais aussi, pour les femmes, de la voiture comme passager.

Les clés de ce succès : la confiance dans un moyen fiable, sûr et digne, bulle apaisée, qui « équivaut à la voiture » pour ceux qui le prennent. Cette « projection positive » est un mécanisme essentiel pour éviter à terme le basculement des ménages vers la motorisation individuelle ou la bimotorisation et contribue à maintenir la part des transports en commun sur la période alors que les systèmes de bus se sont effondrés.

Quelles conséquences au-delà ? Les deux tramways ont été accompagnés d'un projet urbain qui a permis de requalifier les voiries, l'éclairage, les espaces publics, y compris dans des quartiers moins au centre de l'attention des pouvoirs publics. Reste que ces rénovations ont rarement été coordonnées avec les politiques d'aménagement urbain du territoire, qui s'inscrivent désormais à l'échelle régionale et prennent trop peu en compte le tramway. L'initiative privée reste insuffisante pour tirer pleinement parti de cette infrastructure : le tramway a eu peu d'effets sur la va-

leur des biens et attire encore peu les entreprises, qui commencent à peine à s'intéresser à la mobilité de leurs salariés. Les commerces de leur côté cherchent encore comment s'adapter à la clientèle du tramway. Cela pourrait changer cependant : dans les deux villes, des habitants choisissent d'ores et déjà de vivre et de travailler le long du tramway, pour bénéficier d'une meilleure accessibilité au territoire. Ils pourraient à terme entraîner entreprises et commerces.

Enfin, les deux tramways permettent dès à présent de réduire les émissions de gaz à effet de serre en exploitation : -25 % à Rabat-Salé et -56 % à Casablanca. La date à laquelle sera atteinte la neutralité carbone (construction comprise), envisagée à 30 ans, dépend surtout du rythme de décarbonation de l'électricité au Maroc, essentiellement produite à base d'hydrocarbures.

Au final, les deux projets de tramway ont eu des impacts sur les agglomérations qu'ils desservent, mais ils ont aussi permis de constituer un modèle de gouvernance et de financement pérennes pour les transports en commun au Maroc. C'est ce modèle qui s'applique en grande partie aux nouveaux réseaux de bus lancés en 2020. L'enjeu, désormais, est ainsi l'articulation entre les différents modes pour permettre à un plus grand nombre d'habitants de Rabat-Salé et de Casablanca de bénéficier de conditions de mobilité durables et dignes, prélude essentiel au développement.



© Srishti Bhardwaj – Ofred Studios / AFD

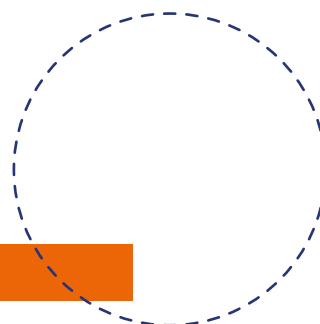
Objectif d'impacts :
Égalité d'accès aux services
de base / Énergie pour tous

Dans un contexte marqué par la hausse des coûts de construction et d'exploitation des infrastructures, notamment dans les pays en développement, ainsi que par l'augmentation des prix des énergies fossiles en raison des tensions géopolitiques, l'indépendance énergétique est devenue un enjeu majeur. Cela a conduit à une progression des investissements dans les énergies renouvelables, qui ont pour la première fois surpassé ceux des combustibles fossiles en 2024, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Les projets clôturés cette même année ont permis d'améliorer l'accès ou la qualité du service d'électricité pour 360 000 personnes, contre une promesse initiale à l'octroi du projet de 400 000 bénéficiaires. Cette différence s'explique par l'abandon de la réhabilitation d'une ligne de transport en Guinée, en raison de coûts élevés d'indemnisation des usagers des lignes existantes et de contraintes techniques.

Pour répondre aux enjeux actuels de l'indépendance énergétique et de l'accès à des services d'électricité de qualité, l'AFD renforce son engagement dans le secteur en octroyant, en 2024, trois nouveaux projets qui bénéficieront à 940 000 personnes. En Afrique du Sud notamment, l'AFD soutient la transition énergétique juste par le biais d'un prêt de politique publique, dans un pays où 87 % de l'électricité provient du charbon. L'objectif est de répondre aux défis de la pauvreté, du chômage et des inégalités, tout en favorisant un développement plus inclusif et durable.

Objectif d'impacts :
Égalité d'accès aux services
de base / Eau pour tous

Tandis que l'attention portée au secteur de l'eau et assainissement s'est accrue dans l'agenda international, les projets clôturés en 2024 ont permis à plus de 1,5 million de personnes de bénéficier d'un service d'alimentation en eau potable ou d'assainissement géré en toute sécurité, atteignant 100 % des promesses réalisées au moment de l'octroi. Pour poursuivre ces efforts, les projets octroyés en 2024 permettront à 1,2 million de personnes supplémentaires d'accéder à ces services. L'AFD finance notamment un projet au Brésil qui vise à renforcer la résilience des populations rurales face aux effets du changement climatique. La région du Nordeste, particulièrement touchée, représente 46 % des prises en charge pour maladies hydriques et 39 % des décès liés à ces maladies, alors qu'elle ne rassemble qu'un quart de la population du pays. En intégrant une approche spécifique en faveur de l'égalité de genre, le projet permettra de réduire les risques liés aux maladies hydriques et climatosensibles pour plus de 60 000 personnes, tout en encourageant une plus grande implication des hommes dans la gestion de l'eau et la santé familiale.





APPRENDRE DES ÉVALUATIONS pour mieux investir

Accès à un service d'assainissement géré en toute sécurité

Depuis 2002, l'AFD accompagne le Cambodge dans le secteur de l'approvisionnement en eau par canalisation en milieu urbain. Une évaluation croisée de trois projets (deux à Phnom Penh et un à Siem Reap) a été achevée en 2023.

En fonction de leur consommation et de leur catégorie sociale, les usagers bénéficient de tarifs d'eau différenciés, qui sont globalement considérés comme abordables par les utilisateurs. Les politiques sociales (notamment une subvention pour le raccordement) et les campagnes de communication sur l'importance de l'eau courante ont eu une influence positive. Une partie des usagers ne souhaite pas être raccordée au réseau. D'autres sont raccordés mais doivent parfois continuer d'avoir recours aux forages privés; cela concerne, entre autres, les entreprises touristiques qui ont une consommation plus importante (par exemple, les hôtels).

Les projets ont permis de renforcer les compétences du personnel des régies des eaux à différents niveaux (opérations techniques, management, finance...), ce qui est considéré par d'autres autorités comme un modèle à suivre. La pandémie de Covid-19 a conduit à l'annulation de plusieurs sessions de formation. Par ailleurs, les modalités de formation n'étaient pas toujours adaptées aux profils du personnel de la PPWSA (*Phnom Penh Water Supply Authority*) et les besoins de formation de la SRWSA (*Siem Reap Water Supply Authority*) restent importants.

L'AFD a été en mesure de mobiliser des fonds en peu de temps pour des projets d'envergure et a établi des partenariats durables et de confiance avec les autorités de l'eau. Elle est considérée comme un partenaire flexible, qui connaît les enjeux et défis du secteur. À Siem Reap, un effort a été fait pour assurer la cohérence et la complémentarité avec les projets parallèles menés par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et la Banque asiatique de développement (BASD), mais l'évaluation met en évidence des approches techniques contradictoires et un manque de coordination.

Priorité d'investissement #2 – Investir pour le développement humain

L'investissement inclusif et durable et le renforcement du capital humain sont le socle de toute transition juste et bas carbone, y compris dans des territoires et pour des populations vulnérables aux crises et aux conflits. Autant de promesses d'accès à des services essentiels, de soutien aux institutions et politiques publiques, gages de pérennité des investissements et de progrès social dans un monde plus solidaire, plus équitable, en paix, qui se mobilise pour des transitions justes, en investissant dans la jeunesse.

Les résultats obtenus en 2024 : tenir les promesses du Group pour le développement humain

En 2024, la demande d'investissement dans le capital humain est restée forte, portée par des besoins en formation, en accès aux services de base (éducation, santé, eau, assainissement, logement) et en soutien aux réformes sociales. Dans ce contexte, les projets financés par l'AFD clôturés en 2024 ont permis d'**appuyer 87 959 personnes en situation de vulnérabilité économique**, soit 62 % de la promesse initiale formulée au moment de l'octroi de ces financements.

Les projets mis en œuvre par **Expertise France** en 2024 ont permis à 977 000 personnes de bénéficier de services sociaux de base, et de soutenir plus de 3 000 structures dans la fourniture de ces services.

Les projets octroyés par l'AFD cette même année permettront d'accompagner un peu moins de **2 millions de personnes supplémentaires**.



Programme DÉESSE pour la promotion des droits, de l'émancipation et de la santé sexuelle des femmes au Tchad

Le programme DÉESSE pour la promotion des droits, de l'émancipation et de la santé sexuelle des femmes au Tchad est une subvention de 11 millions d'euros octroyée en 2024 par l'AFD visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes au Tchad en améliorant les droits et la santé sexuelle et reproductifs (DSSR). Ce programme s'inscrit dans la continuité de deux projets financés par l'AFD entre 2019 et 2024 : le PASFASS (Mandoul et Logone oriental) et le ProGeSan (Guéra et Wadi-Fira). Ces deux projets visaient l'autonomisation sociale des femmes tchadiennes par l'accès aux services de santé et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). Le présent programme ajoute une composante transversale permettant de construire des synergies entre les deux projets en matière de capitalisation et de recherche sur les DSSR et les VBG.

Le Tchad, pays à faibles revenus et indice de développement humain, fait face à des défis majeurs, notamment une forte croissance démographique et une crise économique aggravée par des enjeux sécuritaires. Le système de santé est particulièrement faible, avec une mortalité maternelle et infantile parmi les plus élevées au monde, en

grande partie due à un accès limité aux services de santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents (SRMNIA). Le Tchad figure également au rang des pays les plus inégalitaires pour les femmes : les institutions sociales restent discriminatoires à l'égard des femmes, induisant un faible accès des femmes aux services de base, un contrôle limité des ressources, une application relative de leurs droits fondamentaux qui se heurtent au droit coutumier et des atteintes à leur intégrité physique. Le programme s'inscrit dans un contexte de volonté du gouvernement d'améliorer l'accès à des prestations de soins de qualité et à des services de santé sexuelle et reproductive efficaces, conformément à la politique nationale de santé 2016-2030.

Le programme cherche à s'attaquer aux facteurs structurels qui limitent l'accès aux services de santé et la capacité des filles et des femmes à décider pour leur propre santé. Il cherche à renforcer le système de santé pour promouvoir une offre de soins en DSSR/SRMNIA/VBG sensible au genre et renforcer la demande d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Le programme s'efforce également de lutter contre les VBG, et de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles face aux normes patriarcales, tout en favorisant l'implication des garçons et des hommes en matière de DSSR et de lutte contre les VBG. En collaborant avec les acteurs locaux, il vise à améliorer les conditions de vie des filles, des femmes et des communautés.

Objectif d'impacts :
Soutenir des vies saines /
Santé pour tous

Concernant le secteur de la santé, les projets clôturés en 2024 ont permis à près de **7,4 millions de personnes d'améliorer leur accès aux soins**, atteignant 100 % des promesses réalisées au moment de l'octroi. Par ailleurs, plus de **4,4 millions de personnes ont bénéficié d'une meilleure protection sociale**, dépassant largement l'objectif initial de 2 millions de personnes. La dynamique observée en 2024 démontre que la demande d'investissement social, consécutive à la crise Covid-19, demeure significative.

L'AFD réaffirme ainsi son engagement sur ces enjeux, en prévoyant que les projets octroyés au cours de l'année bénéficient à **1 million de personnes en matière de protection sociale** et à **6 millions en ce qui concerne un meilleur accès aux soins**. L'AFD soutient notamment au Maroc la généralisation de l'assurance maladie obligatoire (AMO), avec pour objectif de garantir une couverture maladie universelle à travers une approche prenant en compte les enjeux de genre.



APPRENDRE DES ÉVALUATIONS pour mieux investir

Santé pour tous

Lancée début avril 2020, l'initiative Santé en commun a été l'une des réponses majeures de l'AFD au Covid-19 en Afrique. Une évaluation indépendante de ce dispositif, monté en urgence, fait ressortir des pistes pour agir efficacement en cas de futures crises.

Une réponse adaptée malgré l'urgence

Des résultats positifs ont été identifiés sur le volet sanitaire : renforcement des capacités de diagnostic et de surveillance épidémiologique, sécurisation des parcours de soins... Le soutien de l'AFD au réseau international des Instituts Pasteur, par exemple, a contribué à dépister et à tester les populations dans le monde entier, tout en améliorant la compréhension de la maladie.

La réponse du Groupe a également contribué à atténuer l'impact socio-économique de la crise. Au Sénégal, le projet NIAMDE, porté par une coalition d'organisations non gouvernementales (ONG), a amélioré l'accès à l'alimentation de plus de 9 000 élèves dans 57 établissements scolaires, tout en soutenant des entreprises agroalimentaires affectées par la pandémie.

Le rôle déterminant des acteurs de terrain

Autre recommandation clé : mobiliser des partenaires de longue date ou déjà actifs sur le terrain, en particulier les organisations de la société civile (OSC). Travailler avec des acteurs présents sur le terrain permet d'adapter l'action aux contextes locaux tout en restant flexible. Elle permet aussi, à travers une approche communautaire, de mieux cibler les personnes vulnérables (actions de sensibilisation, détection précoce...).

Anticiper les crises... Et l'après-crise

Si l'AFD a su être réactive, l'évaluation recommande de définir des mécanismes internes pour assouplir les procédures et la gestion des ressources humaines en cas d'urgence.

Dernier axe de progression : mieux articuler réponse à court terme et renforcement des systèmes de santé à long terme. Si ce travail est difficile à formaliser dans l'urgence, l'évaluation souligne l'importance d'élaborer des stratégies de sortie de crise au sein des projets. Elle insiste également sur la nécessité d'investir, hors temps de crise, dans le renforcement des capacités pour mieux prévenir, se préparer et répondre aux pandémies.

Pour aller plus loin : revoir le webinaire « (En)quête d'évaluation » : « Quels résultats de la réponse de l'AFD à la crise Covid-19 ? » : <https://www.afd.fr/fr/actualites/agenda/quels-resultats-de-la-reponse-de-lafd-la-crise-covid-19>

Source : Rapport bisannuel des évaluations 2025 (AFD)

Objectif d'impacts :
Renforcer le capital humain /
Lutter contre la pauvreté
éducative

En matière d'éducation et de formation professionnelle, les projets clôturés en 2024 ont permis à **308 485 personnes** d'accéder à des dispositifs adaptés, bien plus que la promesse initiale de 250 000 bénéficiaires. Malgré les interrogations sur le futur du secteur de l'éducation de base (fortement dépendant des montants en subvention), l'AFD renforce son engagement dans le secteur et les projets octroyés en 2024 permettront d'étendre l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle à plus de **9 millions de personnes**. En République centrafricaine, l'AFD soutient notamment un projet visant à réduire les inégalités de genre dans le secteur éducatif dans près de 300 établissements. Dans une région où 30 % des enfants travaillent dans des conditions dangereuses dans les mines, les exposant à des risques importants et notamment aux violences basées sur le genre pour les filles, ce projet a pour objectif de promouvoir l'égalité de genre dans et par l'éducation, en renforçant la cohésion communautaire et en soutenant la sortie de crise via une approche holistique



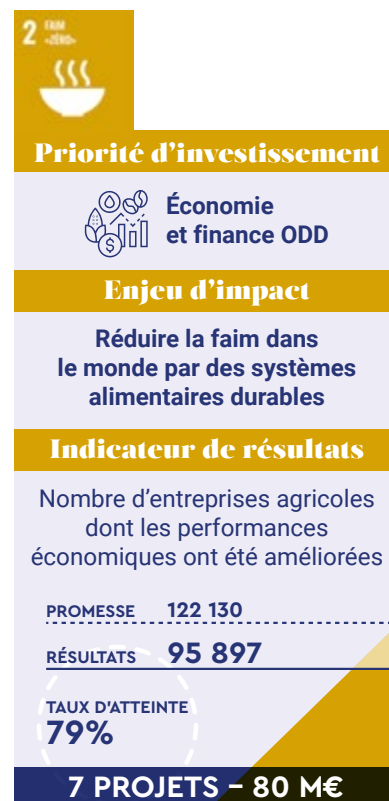
Priorité d'investissement #3 –
Investir pour une économie
et des systèmes financiers
durables

Pour le Groupe, construire une économie et une finance durable, revient à s'assurer que la croissance est créatrice d'emplois décents réductrice d'inégalités, génératrice d'une prospérité partagée et inclusive, tout en garantissant que les fonctions essentielles assurées par la nature persistent dans le temps. C'est un agenda en pleine cohérence avec le Pacte de Paris pour les peuples et la planète, afin de lutter à la fois contre les inégalités et les effets du changement climatique, et la destruction du capital naturel.

En 2024, l'économie durable et la finance ODD ont occupé une place centrale dans l'agenda international, notamment lors de grands

rendez-vous tels que le G20, le G7 et les conférences sur le climat et la biodiversité. Dans ce contexte, l'AFD renforce son accompagnement des initiatives et investissements publics et privés qui soutiennent le développement à long terme.

Alors que quatre projets clôturés en 2024 ont permis à **53 989 personnes de bénéficier d'un accès nouveau ou amélioré à un service financier adapté**, dépassant la promesse initiale de 28 000 bénéficiaires, et six projets ont permis à **96 000 entreprises agricoles de voir leurs performances économiques s'améliorer**, soit environ 80 % de l'objectif fixé, les quelque 40 projets octroyés en 2024 permettront eux d'accompagner **920 000 entreprises agricoles** dans l'optimisation de leurs performances et d'améliorer l'accès aux services financiers pour **980 000 personnes** supplémentaires.



Ligne matricielle d'appui à l'ambition du développement durable de Bancóldex en Colombie

Ce prêt de 100 millions de dollars accordé en 2024 vise à accroître les financements pour des initiatives durables et inclusives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ainsi que des projets à impacts positifs sur la

biodiversité. Il permet d'accompagner les entreprises colombiennes vers une trajectoire durable tout en appuyant la transformation interne de Bancóldex. En soutenant une banque de développement spécialisée dans le financement des entreprises privées, l'AFD contribue à diversifier l'offre de services financiers pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables, notamment les femmes et les populations autochtones, en intégrant par exemple un programme de formation, un mentorat pilote ou encore un diagnostic sur les impacts des lignes de crédit destinées aux femmes.



APPRENDRE DES ÉVALUATIONS pour mieux investir

Accès aux services financiers

Pour que l'activité économique devienne un véritable moteur d'émancipation, les interventions doivent s'adapter aux situations locales. L'évaluation de huit projets dans le secteur de la microfinance, menés en Tunisie entre 2013 et 2018 avec le soutien de l'AFD et de Proparco, illustre ce défi : le nombre de microcrédits accordés aux femmes a bien augmenté au cours de la période évaluée (2014-2021), mais leur part est passée de 67 % à 45 % du total. Cela s'explique principalement par deux obstacles structurels : des activités plus informelles et un moindre accès aux garanties exigées pour obtenir un microcrédit.

Pour s'assurer que les projets bénéficient autant aux hommes qu'aux femmes, il devient crucial de concevoir des mécanismes qui répondent aux besoins spécifiques des femmes – y compris au-delà de la sphère économique. Une synthèse de plusieurs évaluations d'impact, réalisée par la Banque mondiale et l'AFD, avance des pistes concrètes pour renforcer l'accès des femmes à la formation et à l'emploi : par exemple, recruter des formatrices là où les interactions avec des formateurs masculins sont mal acceptées, proposer des formations en couple ou encore mettre en place des services de garde d'enfants et des horaires flexibles.

Source : Rapport bisannuel des évaluations 2025 (AFD)

Performance des entreprises agricoles

Entre 2010-2011 et 2019, deux projets de sécurité alimentaire ont été mis en œuvre, l'un au Sénégal (le 3PRD, visant à améliorer l'autosuffisance en riz), l'autre au Tchad (le PAHA-BL, portant sur des aménagements hydro-agricoles). Les évaluations de ces deux projets mettent en avant des progrès encourageants en matière de sécurité alimentaire. En revanche, les deux évaluations soulignent la nécessité de mieux prendre en compte les besoins et contraintes des acteurs locaux. Au Tchad, les besoins des femmes n'ont pas été suffisamment identifiés en amont du projet. Leurs revenus, plus faibles, ne leur ont pas toujours permis d'investir dans du matériel d'irrigation ou de traverser le fleuve – qui auparavant se franchissait à pied – pour aller vendre leur production. Dès lors, bien qu'elles aient bénéficié de la remise en eau, leurs gains sont plus limités. Un appui financier spécifique aurait pu se révéler utile.

Au Sénégal aussi, certaines limites sont constatées : enjeu de rendement agricole, difficulté des exploitants à accéder au crédit ou à des équipements, problèmes de drainage des zones rizicoles... « Tout n'est pas parfait, car la question foncière est un sujet complexe, souligne Alassane Ba, directeur général de la Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (SAED). La filière du riz, qui est encore en structuration, est confrontée à des difficultés. Le modèle du 3PRD n'est, à ce stade, pas reproductible à d'autres endroits de la vallée. »

Source : Rapport bisannuel des évaluations 2025 (AFD)

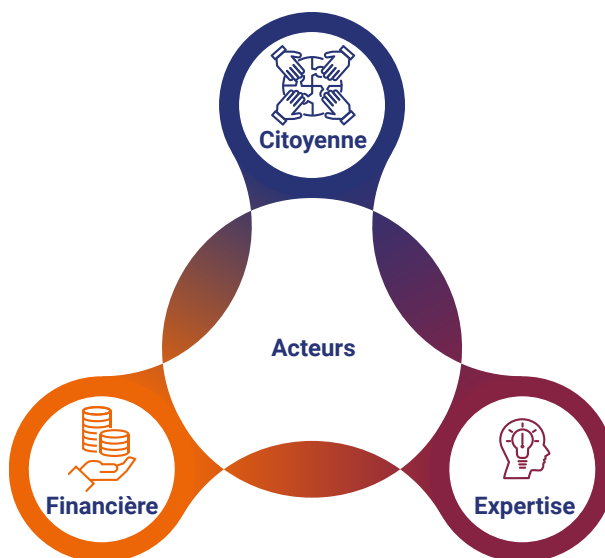
Plateforme de mobilisation

Le groupe AFD entend enfin jouer un rôle pour amplifier son action et participer à la mobilisation des forces de changement afin d'atteindre les ODD. Il souhaite mobiliser autour de trois canaux prioritaires et complémentaires.

- La mobilisation financière, pour accroître et réorienter qualitativement des ressources additionnelles. Dans les pays en développement, l'investissement représente déjà plus de 10 000 milliards de dollars par an, autant que dans les pays à revenu élevé. Il est à 80 % privé et à 90 % domestique. Malgré l'intérêt croissant pour la finance à impact, la finance privée a besoin d'intervention et de régulation publiques pour s'orienter plus rapidement vers les ODD.
- La mobilisation citoyenne et partenariale. L'engagement des forces de la nation, qu'il s'agisse de la société civile, des jeunes, des leaders d'opinion et des citoyens eux-mêmes, est un levier d'action encore sous-exploité par les institutions de développement.
- La mobilisation des savoirs, de la technologie et de l'expertise. Il s'agit pour le groupe AFD d'œuvrer, de soutenir, de capitaliser et de valoriser les savoirs et savoir-faire, les innovations et les compétences utiles à la réalisation de sa mission.



Une mobilisation en 3 dimensions



Construire des coalitions et des communautés d'acteurs pour démultiplier nos impacts



Mobilisation des savoir-faire et de l'expertise française dans les projets du groupe AFD

En 2024, à l'échelle du groupe AFD, les retombées économiques pour les seules entreprises françaises privées se sont élevées à 2,4 milliards d'euros¹.

Une mobilisation significative des entreprises françaises

Les projets soutenus par l'AFD, dans les zones d'intervention du groupe AFD, ont créé 323 opportunités de

marchés, ouverts aux acteurs internationaux, dont les entreprises françaises (appels d'offres internationaux – AOI –²), soit 82 % de marchés générés par des projets de l'AFD qui ont mené à une mise en concurrence internationale. Le volume global de ces marchés a été de 2,3 milliards d'euros. Les financements AFD y ont contribué à hauteur de 1,3 milliard d'euros. Ces marchés internationaux sont principalement concentrés en Afrique où l'expertise française est particulièrement attendue (73 % en Afrique, 23 % dans les Orient, 3 % dans les 3 Océans et moins de 1 % en Amérique latine).

Sur ces marchés les entreprises françaises se sont fortement mobilisées tout en étant très sélectives : le taux de participation³ a atteint plus de 65 % en montant (contre 57 % en 2023) et le taux de réussite a été aussi particulièrement élevé s'établissant à 68 %. C'est cette corrélation entre le taux de participation et le taux de réussite qui témoigne de cette stratégie de sélectivité. Elle a été d'autant plus forte sur les marchés d'infrastructures où le coût de réponse à un AOI est très élevé et dans les pays émergents où la concurrence locale est plus forte comme par exemple en Inde sur les marchés d'infrastructures où les entreprises françaises n'ont pas déposé d'offres, à la faveur des entreprises locales. Il est noté un niveau de sélectivité des marchés important dans les

Orient où le taux de réussite atteint plus de 94 %⁴ (contre 60 % en Afrique).

Grâce à des financements français et européens, Expertise France est un vecteur clé de la diplomatie économique française et européenne.

Bien que n'étant pas une institution de soutien aux exportateurs et investisseurs français, Expertise France contribue à créer un contexte favorable aux activités du secteur privé français dans les pays d'intervention de diverses façons : en y améliorant le climat et l'environnement des affaires à travers notamment des projets de lutte contre la corruption, d'appui aux partenariats public-privé (PPP) ; en étant porteur/vitrine-démonstrateur des savoir-faire privés ; en étant générateur d'opportunité de contrat. Entre 2022 et 2024, 43 % du montant des contrats de plus de 100 000 euros passés par Expertise France sont revenus à des attributaires français.

Le déploiement d'une expertise technique internationale (ETI) individuelle dans le domaine économique constitue par ailleurs un outil efficace pour répondre aux besoins techniques des pays partenaires tout en renforçant le dialogue stratégique de la France dans ce domaine et la connaissance du terrain.

¹ Les retombées économiques comptabilisent les marchés internationaux, nationaux et passés en gré à gré, attribués à une entreprise française. Marchés sous financements AFD, Proparco, Expertise France et STOA.

² L'enquête « marchés » 2024 recense les marchés générés par l'aide-projet signés entre les porteurs de projets et leurs prestataires. Les résultats sont calculés uniquement sur la part de la volumétrie des marchés financés par l'AFD (hors part financée par un cofinancier – fonds délégués UE, etc. –). **Les données peuvent être ajustées en cours d'année en cas de corrections.**

³ Le taux de participation annuel des entreprises françaises sur les marchés internationaux mesure l'intérêt des entreprises françaises vis-à-vis des opportunités de marchés générées par les projets de l'AFD et tend à rendre compte des efforts de communication des agences de l'AFD à leur rencontre. L'AFD ayant déjà développé plusieurs outils de communication dédiés ainsi que des solutions pour l'accompagnement des entreprises souhaitant se positionner sur la commande publique, le taux de participation est surtout influencé par les facteurs suivants : conjoncture économique, stratégie des entreprises françaises, rythme d'exécution des projets.

⁴ Les entreprises françaises se positionnent peu sur les marchés de travaux et fournitures dans les Orient en raison d'une concurrence locale accrue notamment dans les pays émergents. Les entreprises françaises visent les marchés de prestations intellectuelles sur lesquelles elles ont une expertise et valeur ajoutée et ont la quasi-assurance de remporter le marché.

Pour le secteur privé français et l'Équipe France

L'année 2024 est marquée par une plus grande collaboration et coordination entre le groupe AFD et l'écosystème français notamment grâce à la mise en place des comités de coordination des 7 filières stratégiques sous l'égide de la Direction générale du Trésor (villes durables, santé, agriculture, transports, numérique, transition énergétique et industries culturelles et créatives). D'autres actions avec la Team France Export (TFE) ont été mises en œuvre afin d'améliorer la connaissance réciproque des outils de financement et leur articulation pour augmenter les retombées économiques françaises à l'international. Ces échanges sont essentiels pour mieux connaître l'offre industrielle française existante et innovante pouvant être déployée dans les zones d'intervention de l'AFD. L'AFD renforce son action partenariale avec les entreprises françaises afin d'améliorer la communication et la compréhension des enjeux communs pour accompagner un déploiement plus réussi de ces dernières. À ce titre, la signature de l'accord de partenariat stratégique du groupe AFD avec le groupe SUEZ est une étape importante qui marque la nouvelle dynamique avec les entreprises françaises (de nouveaux accords sont en préparation).

Mobilisation financière

Répondre aux besoins des clients : mobilisation des cofinancements et fonds délégués européens par le groupe AFD

Depuis 2008, l'AFD est accréditée pour gérer les financements exté-

Un partenariat

stratégique avec SUEZ

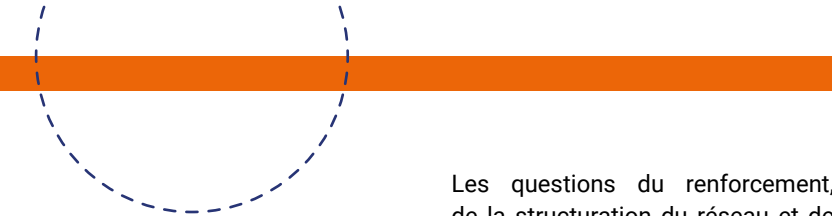
En 2024, le groupe AFD a donné une nouvelle dimension à son partenariat avec SUEZ, en signant un accord de partenariat stratégique. SUEZ est un acteur reconnu en France et dans les zones d'intervention du groupe AFD pour la qualité de son expertise dans la filière villes durables (eau et assainissement, gestion des déchets ou encore dispositifs de ville intelligente). Cette collaboration permet aux deux groupes de renforcer leurs connaissances mutuelles dans ce domaine (mises en place d'ateliers techniques, visites de sites, travaux communs entre les experts du groupe AFD et SUEZ) et d'améliorer la capacité du groupe AFD à mobiliser cette expertise technique dans ses opérations. D'autres actions découlent de ce partenariat, notamment le cofinancement de la Chaire « Eau pour Tous » de AgroParisTech par l'AFD et la Fondation SUEZ. Depuis 2009, il a permis la formation de 389 cadres dirigeants des services de l'eau dans 52 pays du Sud, faisant de la Chaire un outil de rayonnement et d'influence économique par la valorisation des modèles et de l'offre française à l'international.

rieurs de l'Union européenne avec un montant cumulé de 5 milliards d'euros de subventions déléguées depuis 2015, et un effet de levier important sur ses prêts ; depuis 2015, l'accréditation de Proparco permet en complément de mobiliser les outils de garantie de la Commission européenne, au cœur de sa stratégie d'intensification des financements en faveur du secteur privé. Pour Expertise France, qui a rejoint le groupe AFD au 1^{er} janvier 2022 les financements délégués représentant la moitié de ses ressources en subvention, l'autre moitié provenant de l'État français notamment via l'AFD.

En 2024, le groupe AFD totalise 1,2 milliard d'euros d'engagements financés sur fonds délégués, dont 430 millions d'euros provenant de l'Union européenne (hors Expertise France qui a signé pour 450 millions d'euros de contrats avec l'UE).

L'activité de Proparco en 2024 a permis de mobiliser 2,06 milliards d'euros de finance privée sur un total de 2,75 milliards d'euros de financements signés, notamment grâce à l'activité en garanties et en capital investissement qui génère un ratio de financement mobilisé 1,5 fois supérieur aux fonds investis.





Les cofinancements avec d'autres bailleurs européens

L'AFD cofinance également avec d'autres bailleurs européens. La KfW est le deuxième partenaire de cofinancement de l'AFD, derrière le groupe Banque mondiale, et le premier parmi les banques publiques nationales. Entre 2020 et 2023, les deux institutions ont cofinancé un volume annuel de 1,5 milliard d'euros en moyenne. Pour le secteur privé, la DEG, filiale de la KfW, est le principal cofinancier de Proparco avec un montant cumulé de 2,7 milliards d'euros de cofinancements sur les 3 dernières années. La BEI est également un partenaire important de l'AFD avec un total de 1,66 milliard d'euros de cofinancements en 2024, à travers la *Mutual Reliance Initiative* (MRI).

Joint European Financiers for International Cooperation (JEFIC)

L'AFD assure cette année la présidence du JEFIC, qui réunit les 5 banques publiques de développement européennes (AECID, AFD, BGK, CDP, KfW). Elle porte au nom du réseau un plaidoyer dans le cadre des négociations du prochain cadre financier pluriannuel, portant notamment sur les enjeux suivants : promouvoir une architecture ouverte, en distinguant les mandats externes et en renforçant la complémentarité des acteurs de l'Équipe Europe, garder une approche simplifiée, inclusive et équilibrée des instruments financiers EFDS+, et enfin mettre en avant une relation renforcée entre l'UE et ses partenaires dédiés, avec une gouvernance simplifiée.

Les questions du renforcement, de la structuration du réseau et de son élargissement à de nouveaux membres sont également des sujets que porte activement la présidence AFD du réseau JEFIC.

European Development Finance Institutions (EDFI)

Proparco, membre du réseau EDFI, l'association des institutions européennes de financement du développement, qui regroupe 15 institutions publiques soutenant le secteur privé dans les marchés émergents et frontières, s'inscrit pleinement dans les priorités stratégiques de la Commission européenne. En effet, la mobilisation du secteur privé constitue un levier clé de l'initiative Global Gateway, qui vise à promouvoir des investissements durables, innovants et à fort impact dans les régions partenaires de l'Union européenne.

Practitioners Network

Expertise France assure la présidence du *Practitioners' Network* (PN – réseau des praticiens en français) depuis mai 2023 et a été rejoint en mai 2024 par l'Agence autrichienne de développement (ADA) pour coprésider le réseau jusqu'à fin avril 2025. Lors de l'assemblée générale du PN, à Madrid, en mai 2023, le directeur général d'Expertise France, Jérémie Pellet, annonçait que le réseau devrait rendre l'action européenne de développement plus efficace et mobiliser l'expertise de ses membres. Il énonçait ainsi les objectifs de l'Agence : (i) mieux positionner le réseau et la coopération technique dans l'architecture de l'aide européenne ; (ii) améliorer sa visibilité et la reconnaissance de la coopération dans l'écosystème eu-

ropéen et international ; (iii) rendre le réseau plus inclusif et en garantir la durabilité.

Au sein du PN, le groupe AFD resserre ses liens avec ses homologues européens dans le cadre des groupes de travail qu'elle co-anime (fragilités, contrats finances) et assure une représentation active de l'Agence dans les autres groupes de travail du réseau afin de donner une visibilité aux priorités d'Expertise France sur la scène européenne. Au cours de sa présidence, elle encourage l'approche Équipe Europe et les initiatives conjointes au sein du réseau et entre ses membres, comme avec leurs partenaires européens, rassemblés au sein d'EDFI et du JEFIC, le lien entre la coopération technique et financière étant notamment l'une de ses priorités.

Au cours des derniers mois, le PN s'est de plus en plus tourné vers le voisinage européen, qui constitue une priorité majeure pour les acteurs européens, en organisant en mars 2024 sa deuxième visite de pays à Tirana, en Albanie. Cette visite de terrain a réuni plusieurs partenaires de développement européens, qui ont ainsi eu l'occasion d'apprendre les uns des autres et d'identifier de nouvelles pistes de collaboration en vue de renforcer et de coordonner l'offre technique de l'Équipe Europe en Albanie et dans le reste des Balkans.

Durant ses deux années de présidence, Expertise France a représenté le PN au travers de nombreux événements européens et internationaux de haut niveau : Global Gateway Forum, Paris Peace Forum, COP, FICS, EU DG DEV meetings, EU-CODEV-PI, EU Development Directors-General meetings, Ukraine Recovery Conference et autres.

Sur le plan interne, la présidence d'Expertise France s'est engagée à se concentrer sur le PN pour ses membres, en renforçant la participation et l'implication de tous, dans une optique plus inclusive, en préparant le réseau pour l'avenir. Expertise France a avancé sur d'importantes questions relatives à la pérennité du réseau, en engageant une réflexion commune sur deux principaux volets : un volet juridique, avec l'élaboration d'une nouvelle charte du PN afin que le réseau puisse être officiellement enregistré en tant qu'association en Belgique, et un volet financier et de gestion, pour penser la durabilité du réseau. Après deux années de travail sur ces aspects internes, le PN est désormais, et ce depuis le 13 janvier 2025, une association internationale de droit belge. Le secrétariat du réseau a également été renforcé et les frais d'adhésion révisés.



© Paul Lemaire /AFD

Moldavie

Un projet de soutien au secteur énergétique, dans le cadre de son processus d'adhésion à l'UE, qui fait l'objet d'une délégation de fonds de l'UE à l'AFD (assistance technique, 4,25 millions d'euros) accompagnant un prêt de 40 millions d'euros au gouvernement moldave. Le projet, qui a démarré en novembre 2023, a pour objectif d'accompagner le ministère de l'Énergie moldave, ainsi que les autres acteurs de l'énergie du pays, à entamer une transition verte et durable du secteur de l'énergie, tout en respectant les acquis nécessaires à l'accession du pays à l'UE.

Vietnam

Le projet de centrale hydroélectrique de Bac Ai au Vietnam, cofinancé en format Team Europe +, par l'UE (via la Facilité de préparation de projet), 5 cofinanciers européens – le groupe AFD (AFD et Proparco), la KfW allemande, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la CDP italienne – et la JICA japonaise pour soutenir la transition énergétique du pays. Pour un montant total de 690 millions d'euros (soit 80 millions pour chaque cofinancier et 210 millions d'autofinancement), ce projet permet un investissement public stratégique avec la création de la première station de transfert d'énergie par pompage du pays.



© François Carlet-Soulages



Focus Global Gateway

Global Gateway

La stratégie Global Gateway (GG) est un vaste plan d'investissement européen extérieur de l'UE de 300 milliards d'euros pour la période 2021-2027, dont la moitié en Afrique, pour financer principalement des infrastructures durables et de qualité, à travers l'instrument NDICI, à la main des Directions en charge des partenariats internationaux (INTPA), de l'élargissement (ENEST) et du pourtour méditerranéen (MENA) de la Commission européenne. Le Global Gateway se présente comme l'offre européenne pour le reste du monde, fondée sur des principes de partenariats mutuellement bénéfiques, en tenant compte des intérêts économiques et commerciaux de l'Union européenne.

Sur la période 2023-2025, le groupe AFD a été partie prenante de 53 projets *flagships* (« labellisés ») Global Gateway, qui sont des initiatives phares du Global Gateway, soit une contribution financière de 4,9 milliards d'euros au total sur ces projets. Cela place le Groupe en premier contributeur bilatéral sur les *flagships* GG, derrière la BEI et la BERD avec 28 projets *flagships* Global Gateway portés par le groupe AFD en 2024 sur les 138 nouveaux projets labellisés.

Le programme de remise à niveau du Transgabonais (PRN) est un projet *flagship* GG 2025 sur la thématique prioritaire « transport », financé conjointement par le groupe AFD et la Commission européenne au Gabon. L'objectif du projet est de contribuer à la réhabilitation de la voie principale de chemin de fer du pays (644 km de chemin de fer) afin de relier plus efficacement à la fois les passagers et les marchandises, entre la capitale Libreville et Franceville, troisième plus grosse ville du pays et lieu principal de production de manganèse. Le prêt AFD accompagné de la délégation de fonds UE (173 millions d'euros + 30 millions d'euros) permettra au gouvernement gabonais de réhabiliter les rails, tandis que le financement Proparco et IFC (190 millions d'euros) ira directement à la Setrag (entreprise de concession) pour acheter de nouveaux wagons.



© Issembe Sonier

En Asie centrale, le projet Mer d'Aral, financé par l'AFD (30 millions d'euros), la BEI (30 millions d'euros) et l'UE (8 millions d'euros, fonds délégués à l'AFD), est un *flagship* GG 2024 sur la thématique prioritaire « climat et énergie ». L'objectif du projet est de restaurer de façon durable les terres dégradées (assèchement de la mer d'Aral en cours), tout en favorisant les moyens de subsistance agricoles et pastoraux, en améliorant la santé de la population et en soutenant l'adaptation au changement climatique et la biodiversité au Karakalpakstan. La BEI et l'AFD travaillent avec le Comité général des forêts, sur 3 composantes : (i) le renforcement de la « ceinture verte » (protection et réhabilitation des sols) ; (ii) le soutien à l'agroforesterie ; (iii) le renforcement des capacités du CGF (sur financement UE). Le projet fait partie de la TEI nationale « Croissance verte et inclusive ».



© Sarah Waiswa / AFD

Mobilisation internationale : alignement finance sur ODD / FiCS

Pour atteindre les attentes fixées dans les accords internationaux, le groupe AFD déploie toute sa capacité de mobilisation. Il renforce le travail de partenariat et d'animation des banques publiques de développement. L'AFD continue d'assurer la présidence et le secrétariat général de la coalition Finance en commun (FiCS). Cette coalition réunit l'ensemble des 530 banques publiques de développement de la planète, représentant 10% de l'investissement dans le monde. Les actions du Groupe visent à mobiliser tout le potentiel des banques publiques de développement pour aligner leurs actions sur les objectifs de développement durable et promouvoir une finance inclusive, solidaire et respectueuse du climat.

L'AFD héberge également le secrétariat permanent de l'*International Development Finance Club* (IDFC), un réseau international regroupant 27 grandes banques publiques de

développement et institutions financières, qui partagent un engagement commun en faveur du financement du développement durable et de la lutte contre le changement climatique. Le Groupe a fortement facilité et contribué à l'élaboration de plusieurs livrables du Club en 2024 :

- L'IDFC a mobilisé des montants conséquents de finance verte et climat, atteignant 199 milliards de dollars en 2023¹, dont 8,2 milliards de dollars en faveur de la biodiversité.
- L'AFD a porté au sein de l'IDFC un papier de position sur le nouvel objectif quantifié négocié à la COP29 et la nécessité d'avoir une finance de qualité, transformationnelle, alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. Ce papier de position a non seulement été adopté par l'IDFC, mais également par le programme des Nations Unies pour l'environnement-Institutions financières (UNEP-FI), la coalition *Principle for Responsible Investment* (PRI) et la coalition *Mainstreaming Climate in Financial*

Institutions. Le Club a par ailleurs porté ces messages auprès des banques multilatérales de développement.

- En outre, les membres de l'IDFC et les banques multilatérales de développement ont adopté à la COP29 des « *outcome metrics* » pour une approche commune pour mesurer les résultats de la finance climat.

La COP29 sur le climat (novembre 2024 à Bakou, Azerbaïdjan) a entamé la mise en place d'un nouveau régime de financement du climat, conformément à l'Accord de Paris. Un Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG) en matière de financement climatique à destination des pays en développement a ainsi été fixé, rehaussant l'ambition à partir du plancher de 100 milliards de dollars qui prévalait jusqu'alors. D'ici 2035, 300 milliards de dollars devront ainsi être mobilisés, sous le leadership des pays développés, pour les pays en développement, et 1300 milliards de dollars en financements transfrontaliers, toutes sources confondues.

La COP30 à Belém au Brésil devra compléter ce cadre, en précisant les modalités de mobilisation de ces nouveaux objectifs quantitatifs (objet de la feuille de route de Bakou à Belém), mais aussi en s'intéressant à des aspects plus qualitatifs, dont les modalités de la mise en œuvre d'un des macro-objectifs de l'Accord de Paris, à savoir l'alignement de l'ensemble des flux financiers avec des trajectoires bas carbone et résilientes (article 2.1(c) de l'Accord de Paris).

¹ Les données 2024 ne seront disponibles qu'en septembre/octobre 2025.

Mobilisation d'expertise et de savoirs en France

En 2024, le groupe AFD a densifié ses liens déjà forts avec les acteurs français (entreprises, Équipe France, collectivités territoriales et établissements publics) afin de promouvoir et de mobiliser l'expertise et l'offre françaises à l'international au service de l'investissement solidaire et durable (ISD).

En 2024, la mobilisation de l'expertise et du savoir-faire français a été très importante dans l'activité de l'AFD : 83 % des projets en exécution de l'AFD ont impliqué au moins un acteur français public ou privé² (entreprises, bureaux d'études, établissements publics, collectivités territoriales, etc.). Ce ratio confirme la position du groupe AFD comme vecteur majeur de projection de l'expertise française à l'international et outil d'accompagnement de l'investissement industriel français dans des pays où l'environnement des affaires est souvent complexe. L'augmentation de l'Empreinte France passant de 74 % en 2023 à 83 % en 2024 confirme également les efforts du groupe AFD pour la promotion et le déploiement de l'offre française à l'international *via* ses financements.

Une mobilisation de l'expertise des établissements publics français

Le groupe AFD collabore aujourd'hui avec une trentaine d'établissements publics français (EPF) sur les thématiques prioritaires des ODD (climat, biodiversité, santé, culture, éducation). Au-delà de la mobilisation de leurs expertises dans les projets³ du groupe AFD, les coopérations se manifestent par de nombreux leviers (ex. participation conjointe à des conférences, partage de connaissances et de bonnes pratiques, travaux de recherches communs, etc.). Cette coordination renforcée permet de promouvoir et de mutualiser les savoir-faire publics français à l'international. Ce partenariat incarne le modèle français d'investissement solidaire et durable, fondé sur des valeurs essentielles : transparence,

équité, gouvernance inclusive, respect des droits humains, sciences de la durabilité, ainsi que la promotion des droits de la nature et des investissements durables et de qualité. Ces valeurs sont inscrites dans les stratégies respectives de ces établissements publics.

En 2024, ces relations, déjà solidement établies avec les EPF, se sont intensifiées. Plusieurs accords de partenariat ont été signés ou renouvelés : signature de l'alliance avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de partenariats stratégiques avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ou encore l'organisme français de recherche agromatique et de coopération internationale (Cirad).



Une déclaration commune a été signée par une trentaine d'établissements publics à l'occasion des Hivernales de l'AFD pour réaffirmer l'engagement de l'expertise publique française au service de la politique publique d'investissement durable et solidaire

© Alexandre Sallé de Chou / AFD

2 1 097 projets impliquant un acteur français sur les 1 323 projets recensés. L'enquête Empreinte France 2024 permet de recenser les acteurs français mobilisés dans le portefeuille de projets de l'AFD. Sont dénombrés les bénéficiaires français directs ou indirects des financements. Cette étude ne prend pas en compte les montants des opérations concernées, mais comptabilise les occurrences indépendamment de la taille financière des opérations. Sont comptabilisés les projets en exécution au 31/12/2024 dans les États étrangers financés par l'AFD. Les opérations réalisées dans l'Outre-mer français, celles financées par le FFEM et Proparco sont exclues de l'enquête.

3 L'AFD a financé plus de 160 millions d'euros dans 56 projets impliquant au moins un établissement public français entre 2019 et 2024.

Un renforcement des liens entre territoires par la coopération décentralisée

Une action maintenue malgré un contexte budgétaire contraint

En 2024, l'AFD a poursuivi ses efforts de mobilisation auprès des collectivités en soutenant sept projets de coopération décentralisée soit 10 millions d'euros octroyés au titre de la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL). Ces initiatives valorisent l'expertise des collectivités françaises tout en leur offrant l'opportunité d'enrichir leurs propres politiques publiques sur des thématiques aux enjeux et défis qu'elles partagent avec leurs collectivités partenaires étrangères (accès à l'eau potable, assainissement, agriculture résiliente, gestion et valorisation des déchets). Les projets soutenus reflètent la diversité des zones d'intervention du groupe AFD : Cambodge (département des Hauts-de-Seine), les Comores (Communauté urbaine de Dunkerque), Sénégal (département de l'Isère), Liban (Trivalis, département de la Vendée) ou encore la Palestine (Morlaix Communauté et Collectivité Eau du Bassin Rennais).

L'année 2024 a également été marquée par un renforcement du soutien à la structuration du secteur de l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT), à travers plusieurs actions. La finalisation d'une étude dédiée aux collectivités d'Outre-mer a permis de mieux cerner leurs besoins. Un appui financier a été par ailleurs renouvelé à Cités Unies France (CUF), partenaire de longue date, afin de consolider et d'enrichir son dispositif d'amorçage de l'action extérieure des collectivités. Ce dispositif au service des collectivités peut prendre la forme d'un appui à l'élaboration de stratégies à l'international, à la structuration de projets de coopération décentralisée ou à une meilleure intégration des défis climatiques dans ces projets.

Accompagner l'Ukraine vers l'intégration européenne

En coordination avec l'Équipe France, l'AFD, via la FICOL, contribue à la résilience de l'Ukraine et à sa trajectoire de convergence européenne, notamment par le soutien d'un premier projet de coopération décentralisée en 2024. Ce projet,

baptisé « Kalyna » et copiloté par la Région Île-de-France et celles ukrainiennes de Tchernihiv et Kyiv, vise à former les fonctionnaires de ces territoires à la gestion des financements européens.

Les experts techniques internationaux (ETI) à Expertise France

Au-delà des experts mobilisés dans les projets, Expertise France gère aussi le dispositif des experts techniques internationaux (ETI) qui sont des experts individuels positionnés dans des administrations et des organisations internationales. Expertise France assure le recrutement, le suivi et l'animation de ces ETI, à la demande du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de l'Économie et des Finances.

Ils interviennent sur un large spectre de secteurs – santé, environnement, ICC, sport, nouvelles énergies, patrimoine, gouvernance économique et financière... Ils contribuent ainsi à la mise en œuvre de la politique française de développement et de solidarité internationale.

Ces experts, présents sur tous les continents, couvrent une multitude de secteurs où la France possède des avantages comparatifs : le ferroviaire, l'innovation technologique, l'énergie, mais aussi le spatial, le nucléaire et l'agriculture. Grâce à leur connaissance de l'environnement institutionnel et économique de leur pays d'accueil d'une part, et leur connaissance du tissu économique français d'autre part, ces experts facilitent les opportunités d'affaires à la fois pour les grands groupes, mais aussi pour les PME et start-ups françaises.



Benoît Faucheux,

expert en agriculture placé auprès de la Banque mondiale au bureau régional de Dakar pour les États de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.



Benoît, quels sont les enjeux de votre mission ?

Je suis intégré dans une équipe qui accompagne les États et les ministères de l'Agriculture ou de l'Élevage dans la région, dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques et de leurs programmes d'investissement. La Banque mondiale est une banque publique de développement, qui fournit à la fois du conseil pour concevoir les politiques et les programmes d'investissement agricole, du financement en prêt ou en don pour ces programmes, et qui accompagne la mise en œuvre. Il s'agit donc d'un travail d'ingénierie pour renforcer les capacités des États de la région à mettre en œuvre leurs programmes d'investissement.

Pouvez-vous nous parler de projets réalisés dans le cadre de votre mission ?

En ce moment, j'accompagne le Sénégal dans la mise en œuvre d'un programme d'intervention d'à peu près 260 millions de dollars dans le champ de l'élevage et de l'agriculture. C'est le plus gros programme d'investissement agricole que le Sénégal a eu à mettre en œuvre. Il vise à développer la production alimentaire pour réduire l'insécurité alimentaire. Ce programme cherche à développer l'agroécologie, c'est-à-dire une agriculture productive et compatible avec les ressources naturelles du Sénégal. En effet, le Sénégal fait face à une augmentation de population très importante (la population devrait doubler d'ici 2050) et a des fragilités environnementales fortes, en particulier liées au changement climatique.

Je suis aussi impliqué dans la préparation de plusieurs nouvelles opérations, au Sénégal, en Mauritanie et en Guinée-Bissau.

Enfin, j'ai jeté les bases d'un réseau d'échanges de bailleurs de fonds sur la transition agroécologique et sur les solutions basées dans la nature dans la région. Dans cette approche innovante et systémique, l'expertise française et plus largement européenne est très avancée. Je travaille donc avec le ministère de l'Agriculture de la région, les institutions de recherche et développement et les organisations paysannes pour développer des solutions adaptées au contexte local et les intégrer dans les programmes.

Tonia Capuano,

experte technique internationale en océanographie, chargée d'étudier les ressources minérales, animales et végétales de la baie du Bengale en vue de leur exploitation soutenable à l'*International Centre for Ocean Governance* (ICOG) de Dacca.



Tonia, quels sont le cadre et l'objectif principal de votre mission au Bangladesh ?

Depuis avril 2023, je suis en poste en tant qu'experte technique internationale en océanographie au sein de l'*International Centre for Ocean Governance* (ICOG), rattaché à l'Université de Dacca. Ma mission vise à renforcer les capacités techniques et académiques du Centre en matière d'océanographie, avec un focus particulier sur le développement de l'économie bleue au Bangladesh.

Pourquoi cette mission est-elle particulièrement importante dans le contexte local ?

Le Bangladesh dispose d'un littoral et d'une zone économique exclusive très riches en biodiversité et en ressources marines, mais ces ressources sont encore largement sous-exploitées. Dans un contexte de pression croissante sur les écosystèmes marins comme la surpêche, la pollution et le changement climatique, il est essentiel de soutenir les institutions locales pour bâtir une gouvernance durable de ces ressources. Ma mission répond donc à ce besoin de structuration scientifique et de montée en compétences dans le domaine maritime.

Quelles actions concrètes avez-vous pu mener depuis le début de votre mission ?

J'ai notamment mis en œuvre des formations en modélisation océanique et en analyse de données pour les enseignants, chercheurs et étudiants du département d'océanographie de l'Université de Dacca. Un atelier régional de modélisation a ainsi permis de renforcer les échanges entre les différentes disciplines des sciences de la mer. J'ai également accompagné des actions de *capacity-building* sur la météo marine, en lien avec l'Institut bangladais de recherche océanographique, afin de poser les bases d'un système de prévision opérationnel, indispensable à la sécurité maritime et au développement de l'économie bleue.

Quelles sont les perspectives à venir ?

Plusieurs projets de coopération régionale sont prévus dans les prochains mois. D'abord, l'organisation à Dacca, avec le SCAC¹, d'un *Blue Talk* réunissant des experts du Bangladesh et d'Inde du Sud, parmi lesquels l'ETI en économie océanique, basé à Chennai, le professeur Manell Zakharia. Ensuite, une mission au Sri Lanka pour animer un atelier à l'Université océanique de Colombo et un séminaire public à l'ambassade de France. Ces initiatives visent à renforcer les synergies scientifiques régionales autour des enjeux de gouvernance maritime et à poser les bases d'une croissance bleue durable dans la région.

¹ Service de coopération et d'action culturelle.

Samuel Bourdeau,

expert technique international en développement énergétique durable et conseiller du ministre du Développement énergétique de l'État de Tamaulipas, au Mexique.



Samuel, que pouvez-vous nous dire sur votre mission ?

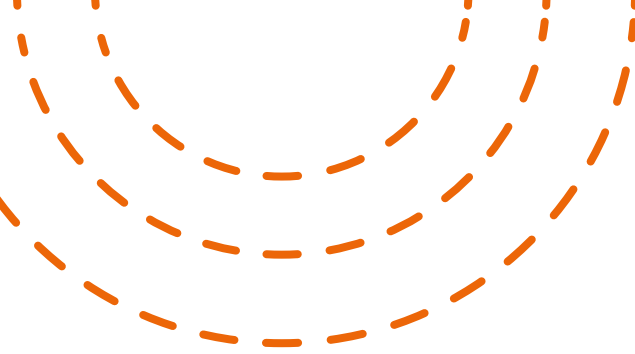
Ma mission est d'apporter un soutien au ministre de l'Énergie dans l'État de Tamaulipas avec un focus sur la durabilité. Son plan sectoriel étant orienté et basé sur les ODD, il tient à moi d'apporter les éléments français qui puissent l'orienter et l'aider à avancer dans sa tâche.

En quoi votre mission répond-elle à un besoin ?

Ma mission répond au besoin exprimé par le gouverneur de Tamaulipas dans une lettre demandant à Expertise France d'apporter son soutien, avec un expert, pour pouvoir faire avancer la réflexion qu'a le ministre du Développement énergétique de l'État en ce moment, pour apporter de la durabilité dans ce développement énergétique. Du secteur « *Oil and Gas* » jusqu'aux ressources renouvelables, sachant que cet État est très important en terme énergétique pour le Mexique.

Pouvez-vous nous donner un exemple de réalisation auprès du ministre de l'État de Tamaulipas ?

J'effectue notamment un travail dont l'objectif est d'apporter au Mexique un réservoir, un stockage de gaz, que le pays ne possède pas pour l'instant. Ce stockage peut d'ailleurs être réalisé avec l'appui d'entreprises françaises. Je me suis donc attaché, jusqu'à présent, à rassembler les entreprises françaises, les instituts de formation, pour pouvoir faire avancer le travail du ministre et que cela se fasse au mieux. Ce projet permettra de renforcer la sécurité énergétique du Mexique en lui garantissant quatre jours de consommation de gaz ininterrompus, sur l'ensemble du pays.



Mobilisation citoyenne

Les OSC¹ et le Groupe

En 2024, le Groupe a augmenté ses financements aux organisations de la société civile françaises et locales. L'ensemble des dispositifs ouverts aux OSC au sein du groupe AFD ont octroyé en 2024 près de 520 millions d'euros, via 423 octrois, au bénéfice de 300 OSC, dont 44 % au profit d'OSC locales (contre 444 millions d'euros en 2023).

Dans le cadre du dispositif Initiatives OSC, l'AFD a ainsi financé 133 projets à travers 97 OSC françaises et 18 OSC locales pour un montant global de 154 millions d'euros (contre 163 millions d'euros en 2023).

Pour la troisième année consécutive, en 2024, l'AFD a ouvert son appel à manifestation d'intention à des projets portés directement par des OSC de droit local.

Les jeunes de plus en plus actrices des projets de la société civile et des collectivités locales

En 2024, la population mondiale des jeunes s'élevait à 1,2 milliard et, d'ici 2030, l'ONU prévoit une augmentation de 7 % pour atteindre près de 1,3 milliard d'individus. Or, dans la plupart des pays d'intervention de

l'AFD, les jeunes de 15 à 24 ans représentent déjà plus de la moitié de la démographie globale.

Depuis 2015, nous constatons une très nette progression de la prise en considération transverse des jeunes au sein des projets financés via le dispositif Initiatives OSC géré par l'AFD, passé de 24 millions d'euros de financement à son lancement à 119 millions d'euros en 2024. Cette impulsion est le fruit d'une volonté et d'efforts mutuels de l'AFD et de ses partenaires de la société civile, à l'image de projets qui associent les jeunes tant aux actions qu'aux processus qui les guident. Ainsi aujourd'hui, tous les secteurs d'intervention des OSC prennent en considération la dimension jeunesse, qu'il s'agisse aussi bien du secteur de l'eau et de la santé que de celui des infrastructures, de l'agriculture ou encore des sujets de gouvernance et de droits humains.

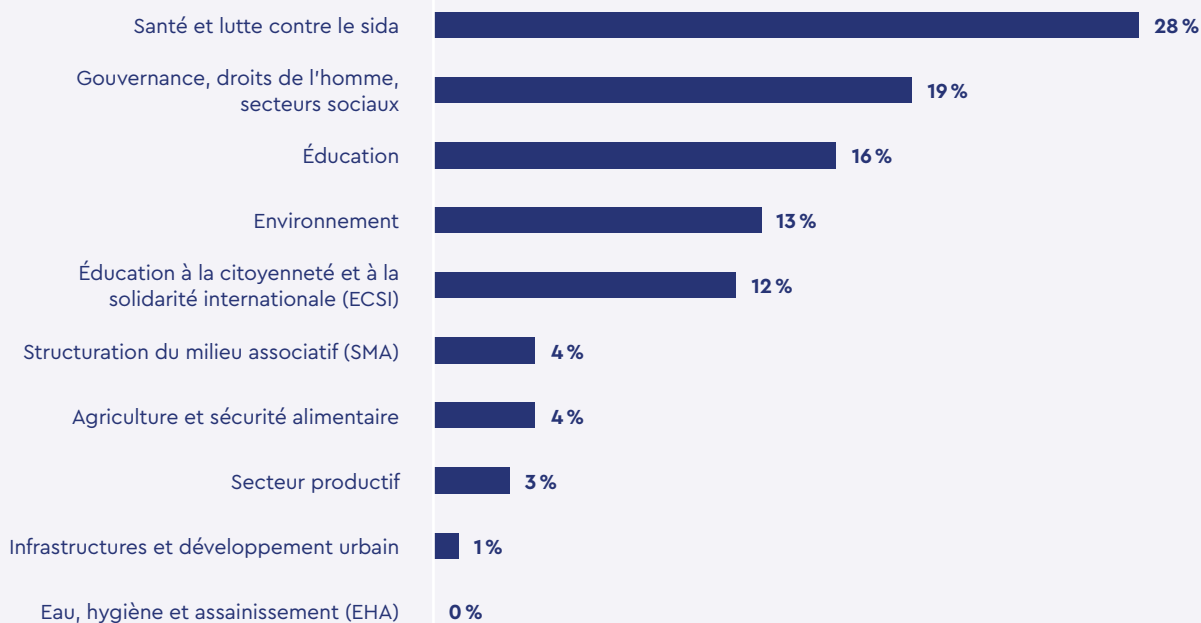
En effet, comme pour le genre, une attention particulière est désormais apportée, non seulement au cours de l'instruction des projets mais aussi de manière systématique dans leur évaluation, aux efforts déployés par les OSC pour que les jeunes soient davantage mobilisées en tant qu'actrices du changement et des ODD, et non plus cantonnées à une posture de simple bénéficiaire.

De la même manière, afin de tendre vers une « insertion intégrale » des jeunes, non seulement sur les sujets d'insertion professionnelle mais également en termes d'insertion citoyenne et sociale et de niveau de sensibilisation et de capacité d'action environnementale et climatique, triptyque essentiel à l'atteinte des ODD, l'AFD s'est engagée en 2022 à rendre les jeunes actrices dans au moins 50 % de ses projets. Elle a aussi pris l'engagement de partager et de diffuser les leçons apprises de cette mobilisation des jeunes à l'ensemble des projets.

L'activité 2024 de l'AFD s'est donc inscrite dans cette continuité. Ainsi, sur les 133 projets qu'elle a financés en 2024, 100 projets (soit une part de 75 % contre 72 % en 2023) ont ciblé, totalement ou en partie, les publics « jeunes », dont la moitié est mobilisée en tant qu'acteurs et actrices à part entière des projets. Cela concerne ainsi 81 projets de terrain (essentiellement dans le domaine des droits humains, du suivi de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes, puis de l'agriculture) et 19 projets d'ECSI (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) et de structuration du milieu associatif. Au sein de ces projets qui valorisent et encouragent la prise d'initiative des jeunes, les OSC portent une attention particulière à analyser la place des jeunes dans la société, dans la communauté, leur capacité à prendre la parole, à faire des choix autonomes, à s'organiser et à décider. Cette dynamique en hausse illustre la reconnaissance de plus en plus accrue du rôle des jeunes comme actrices majeures et de développement durable dans les projets.

¹ Organisations de la société civile

RÉPARTITION SECTORIELLE DES OCTROIS I-OSC CIBLANT LES JEUNESSES EN 2024



Compte tenu de l'enjeu sanitaire de très haute importance que cela représente pour un grand nombre de pays aux populations très jeunes, notamment en Afrique australe, le secteur « santé et lutte contre le sida » a été, en 2024, celui qui a eu la meilleure prise en compte des jeunes. Cela s'explique notamment par le ciblage des jeunes dans les activités de sensibilisation/prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/sida, l'éducation par les droits et la santé sexuelle, ou encore leur implication dans les activités de plaidoyer à l'international sur les enjeux de santé.

De son côté, la prise en compte des jeunes dans le secteur « éducation » s'inscrit dans le principe de rendre résolument moteur et actrices les jeunes notamment à travers la formation (professionnelle, culturelle, numérique, agricole, etc.), l'éducation par le sport (accès à des pratiques sportives émancipa-

trices), l'éducation à la citoyenneté, la sensibilisation interculturelle, l'éducation inclusive, et l'engagement des jeunes sur des enjeux écologiques, économiques et sociaux.

On observe également une très nette amélioration de la prise en compte des jeunes dans les projets sur la thématique de l'environnement (13 % en 2024 contre 3 % en 2023). Cela est dû à l'engagement

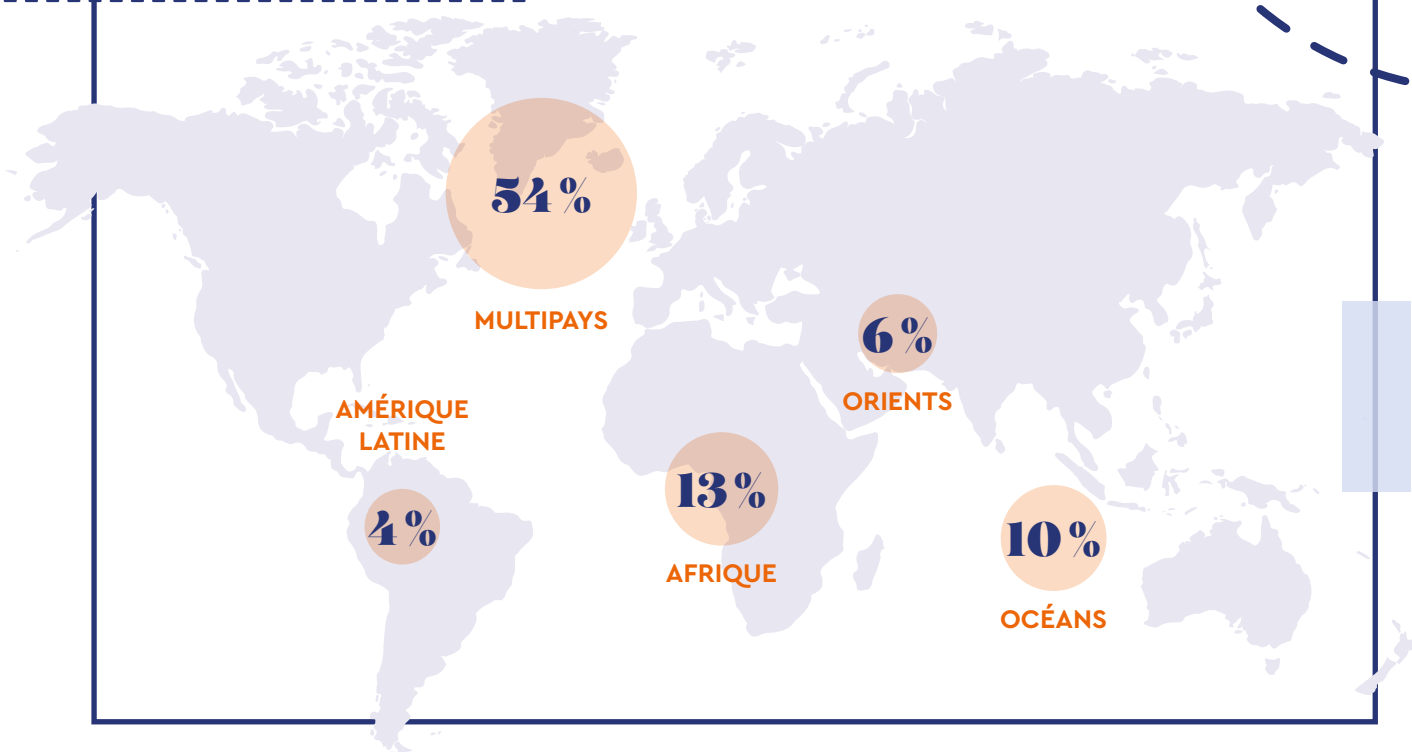
des jeunes de plus en plus accru sur les enjeux de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique. Ainsi, les résultats de l'étude publiée dans la revue scientifique *The Lancet Planetary Health* en 2021 démontrent que 45 % des jeunes sondés (10 000 jeunes de 15 à 25 ans) dans dix pays affirment que l'écoanxiété affecte leur vie quotidienne (jusqu'à 59 % dans les pays les plus pauvres).



© Kang-Chun Cheng / AFD

Distribution géographique des octrois I-OSC 2024 projets sensibles aux jeunes

12%
INTÉRÊT GÉNÉRAL



Le volontariat au sein du groupe AFD

Les jeunes se mobilisent aussi dans les projets des ONG à travers du volontariat avec plus de 1 541 mois par volontaire qui représentent entre 100 et 129 volontaires de solidarité internationale et en service civique. Les missions de volontariat sont majoritairement (93% d'entre elles) réalisées sur les projets terrain (contre 7% sur des projets d'intérêt général).

Par ailleurs, à travers son réseau d'agences, l'AFD mobilise en son sein 120 volontaires internationaux en administration (VIA) et accueillera en 2025 ses premiers volontaires de solidarité internationale en réciprocité (issus de nos pays d'intervention) au sein du siège.

Coopération avec les acteurs de la francophonie

L'année 2024, marquée par la tenue du XIX^e Sommet de la Francophonie, a permis une intensification de

la coopération du groupe AFD avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'ensemble des acteurs francophones. Des accords de partenariat en format Groupe ont ainsi été signés à l'occasion du Sommet avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Université Senghor, en Egypte. Ces partenariats permettront au groupe AFD d'enrichir les actions communes dans plusieurs domaines, dont l'éducation, la formation professionnelle, l'employabilité, l'entrepreneuriat, la recherche

scientifique et la responsabilité sociétale des universités. La jeunesse est au cœur de ces partenariats. L'annonce de la création de l'Alliance féministe francophone a été l'un des principaux livrables français du Sommet. L'AFD s'est associée à un consortium d'OSC féministes piloté par Equipop pour en assurer la gestion et le déploiement. Enfin, le groupe AFD a continué de soutenir les activités de TV5 Monde, et aussi de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), en participant notamment à la tenue d'un symposium parlementaire exceptionnel sur le thème de la mobilité citoyenne.

En 2024, le sport entre en Jeu

Fédérateur et vecteur de cohésion sociale, le sport contribue à l'atteinte des ODD, en matière de santé, d'éducation, d'égalité femmes-hommes et d'inclusion. À l'aune de cette conviction très forte, le groupe AFD a fait du sport un accélérateur d'investissements solidaires et durables. Depuis l'adoption de sa stratégie « Sport et développement » en 2019, le groupe AFD a ainsi ouvert :

- un espace inédit d'investissements et d'impacts en finançant 200 projets dans plus de 50 pays, pour un montant total de près de 200 millions d'euros impactant près de 10 millions de jeunes ;
- un espace de dialogue en incitant les États à intégrer le sport dans leurs politiques publiques ;
- un espace de mobilisation et de partenariats en nouant des collaborations avec des organisations sportives de renommée internationale (Comité international olympique, Paris 2024, Dakar 2026, Fédération internationale de football Association – FIFA –,

National Basketball Association – NBA –, Basketball Africa League – BAL –), des fédérations sportives, des associations et des athlètes engagés au service du développement.

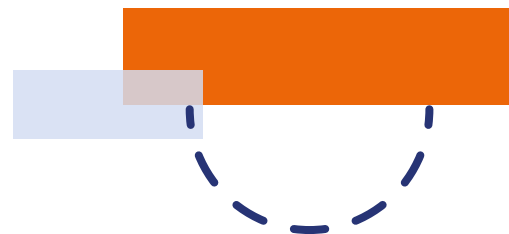
Le groupe AFD a vocation à passer à l'échelle son action sportive, dans une logique « sport pour toutes et tous », par le financement et l'accompagnement des politiques publiques, des entrepreneurs du sport, de la société civile et des acteurs du mouvement sportif, autour des enjeux clés du secteur comme les infrastructures sportives de proximité ou le renforcement de capacités des acteurs sportifs.

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'AFD a réaffirmé sa conviction : le sport constitue un puissant accélérateur d'investissements solidaires et durables, au service de la cohésion sociale, de l'émancipation des jeunes et de l'atteinte des ODD.

Acteur clé du premier Sommet Sport pour le Développement Durable (S4SD), organisé à la veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux, le groupe AFD a contribué à réunir et mobiliser plus de 60 chefs d'État et de gouvernement, organisations internationales et sportives, banques publiques et acteurs de la société civile autour de l'Accord de Paris pour le sport et le développement durable, structuré selon cinq priorités : éducation, santé, égalité, financement et durabilité. À cette occasion, le Groupe a annoncé un engagement financier inédit de 500 millions d'euros en faveur du sport d'ici 2030.

Dans cette dynamique, l'AFD a intensifié en 2024 son appui aux politiques publiques, aux initiatives portées par la société civile et à la

création d'infrastructures sportives de proximité, afin de rendre le sport accessible à toutes et tous. Près de 35 millions d'euros ont ainsi été engagés dans l'année. En Tunisie, un projet mené avec les ministères de l'Éducation, des Sports et le Comité national olympique tunisien illustre cette ambition. Par le déploiement de clubs olympiques et la rénovation d'infrastructures sportives dans 100 établissements scolaires tunisiens, il vise à relancer la pratique sportive en milieu scolaire, tout en mettant le sport au service de l'amélioration des apprentissages. Ainsi, l'AFD poursuit une ambition claire : faire du sport un levier structurant du développement durable et du lien social, dans la continuité de l'héritage des Jeux de Paris 2024.





Faire Groupe

La loi du 4 août 2021 a fait du groupe AFD un acteur complet et quasi unique dans l'écosystème du financement international du développement composé de trois entités aux missions complémentaires.

L'Agence française de développement est l'institution financière publique en charge de mettre en œuvre la politique de développement de la France ; Proparco est sa filiale dédiée au secteur privé ; et, depuis le 1^{er} janvier 2022, Expertise France, devenue filiale, est l'agence française de coopération technique internationale.

Le plein déploiement de cette capacité rassemblée, à laquelle s'ajoutent celles du Campus groupe AFD, de la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), de la banque SOCREDO et du fonds de garantie SOGEFOM, ainsi que celle du fonds à impact STOA créé avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC), est la condition de succès des engagements stratégiques du Groupe.

© Gilles Sabrié / AFD

Morgane Salomé,

chargée de mission Stratégie et partenariats,
agent AFD mis à disposition de la KfW (banque de développement allemande).



Quel est ton parcours à l'AFD ?

J'ai rejoint l'AFD en juillet 2022 sur un poste d'économiste risque pays, rattaché au département Diagnostics économiques et politiques publiques. Avant cela, j'avais travaillé pendant sept ans au sein de la Direction générale du Trésor, comme économiste spécialisée sur les pays émergents et en développement, dont quatre ans dans son réseau international, au Brésil puis à Singapour (en charge de l'Asie du Sud-Est). Depuis septembre 2024, je suis en mise à disposition de l'AFD à la KfW à Francfort, intégrée à sa division Stratégie, relations institutionnelles et partenariats.

Quel est ton rôle à la KfW ?

Ma fonction principale est d'assurer le suivi et la mise en œuvre de l'accord de partenariat entre les deux institutions. Cela passe par l'organisation de dialogues sectoriels et régionaux, par la préparation de rencontres de haut niveau, ou encore par l'identification de projets à cofinancer. Cette fonction, je la remplis en binôme avec mon homologue à l'AFD, Markus Rühling (mis à disposition de la KfW). Je suis aussi sollicitée plus ponctuellement pour alimenter les réflexions stratégiques internes à la KfW, en apportant la perspective de l'AFD (comme institution paire). Au-delà de la relation bilatérale, mon rôle est également de soutenir le développement du réseau des banques bilatérales de développement européennes JEFIC (incluant la KfW et l'AFD mais aussi les institutions espagnoles AECID, italienne CDP et polonaise BGK), tant sur le plan stratégique (positionnement commun vis-à-vis de la Commission européenne) que sur le plan opérationnel (cofinancements).

Quel regard portes-tu sur la relation partenariale AFD-KfW ?

Les liens entre l'AFD et la KfW sont déjà très forts, comme en témoignent entre autres les nombreux projets financés en commun, que ce soit dans le cadre de la *Mutual Reliance Initiative* (MRI) (qui inclut également la BEI) ou de l'accord-cadre de cofinancement JEFIC (qui inclut également AECID et CDP). Ainsi, sur les dix dernières années, plus de 50 projets ont été cofinancés par l'AFD et la KfW, pour un montant total de près de 7 milliards d'euros. Pour autant, des marges de manœuvre existent. Le renforcement du partenariat AFD-KfW, et des partenariats stratégiques, en particulier européens (qui incluent, au-delà du JEFIC, notamment l'Union européenne et la BEI), en général, apparaît d'autant plus essentiel que le contexte européen actuel est marqué par une raréfaction des ressources budgétaires allouées à la politique de développement.

Julia Brouillard,
détachée à l'AFD par la BERD,
économiste au département Afrique de l'AFD.



Quel est ton rôle à la BERD ?

Économiste à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) à Londres depuis 2018, je suis depuis février 2024 détachée au département Afrique de l'AFD à Paris.

Quel regard portes-tu sur la relation partenariale AFD-BERD ?

Alors que la localisation géographique du poste n'est pas dépayssante pour moi, le détachement n'a pour autant pas manqué d'exotisme. La BERD concentre l'essentiel de ses activités sur le secteur privé, dans ce qu'on appelle les « économies en transition », alors que le département Afrique de l'AFD prête avant tout aux États et institutions publiques. Entre choc de savoirs et de cultures institutionnelles, cette expérience m'a permis de voir différentes façons de travailler dans l'univers du développement. J'ai ainsi pu travailler sur la situation macroéconomique africaine, ou sur des notes de trajectoire de pays comme le Kenya, le Rwanda ou le Gabon. Et surtout, alors que la BERD étend désormais ses activités en Afrique subsaharienne, comprendre comment les choses se font sur le continent africain, où l'expertise du département Afrique est indéniable.

Focus sur les filiales

SOGEFOM

La Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer (SOGEFOM) apporte des garanties partielles à des opérations de financement engagées par les établissements de crédit intervenant dans les collectivités du Pacifique (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wal-

lis-et-Futuna). Elle vise en particulier à soutenir les petites et les très petites entreprises (PME et TPE) des différents secteurs économiques.

La SOGEFOM est une filiale à 60% de l'AFD (qui assure sa gestion dans le cadre d'une convention réglementée), ses autres actionnaires étant les 9 établissements de crédit partenaires.

Le niveau soutenu de l'activité constaté depuis plusieurs années (48 millions d'euros de garanties octroyées en 2022 et 44 millions d'euros en 2023) a explosé en 2024, avec une production record de 84 millions d'euros (+93% par rapport à 2023) pour 1 208 garanties accordées (+85% par rapport à 2023). Ce quasi doublement des volumes s'explique principalement par la forte appétence des banques

néo-calédoniennes pour le dispositif de garantie « Reconstruction » mis en place sur le territoire à la suite des événements de mai 2024 afin de faciliter le financement du soutien et de la relance de l'économie, et ce, grâce à une dotation exceptionnelle de l'État de 40 millions d'euros.

En 2024, la production en Nouvelle-Calédonie s'est ainsi élevée à 59 millions d'euros (+378 % par rapport à 2023), et a représenté plus du double de celle de la Polynésie française, à 25 millions d'euros (-19 % par rapport à 2023).

L'encours brut consolidé des garanties au 31 décembre 2024 s'établit à 190 millions d'euros, soit une augmentation de 40 % par rapport à fin 2023. Il se répartit de la façon suivante: 50,37 % en Polynésie française (2 158 garanties), 49,60 % en Nouvelle-Calédonie (1 419 garanties) et 0,03 % à Wallis-et-Futuna (1 garantie).

En termes d'impacts, les garanties accordées par la SOGEFOM en 2024 ont permis la création de 370 emplois et le maintien de plus de 4 100 emplois. La SOGEFOM a accompagné 104 millions d'euros de crédits bancaires, et 83 % des octrois de garantie ont concerné des TPE.

SOCREDO

La SOCREDO, société anonyme d'économie mixte détenue à 50 % par la Polynésie française, à 35 % par l'AFD et à 15 % par la BRED, et agréée en tant que banque depuis 1984, est un acteur majeur du financement de l'économie polynésienne. Son action touche l'ensemble des secteurs économiques et plus particulièrement plusieurs filières structurantes comme le logement, la mer et le tourisme.

La SOCREDO est le premier établissement bancaire de la place de Papeete avec une part de marché à fin 2024 de 43,2 % sur les crédits et de 39,8 % sur les dépôts. Elle se différencie de ses deux concurrentes sur la place (la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti, filiales respectivement de la Société Générale et du Groupe BPCE) par sa présence sur l'ensemble du territoire polynésien, ainsi que par son positionnement unique sur la banque inclusive et la finance verte.

La SOCREDO a d'ailleurs placé le développement durable au cœur de sa nouvelle stratégie 2024-2028, dont la mise en œuvre ancre le concept de « banque de développement » dans son ADN, les quatre orientations principales marquant sa volonté de poursuivre les efforts déjà entrepris et de renforcer ses actions :

1. Investir plus intensément les secteurs à co-bénéfices climat et biodiversité et améliorer les compétences de la banque en matière de finance climat.
2. Accroître le rayonnement régional de la banque via le développement de partenariats avec les autres territoires du Pacifique.
3. Apporter une réponse spécifique et dédiée à la clientèle insulaire et inclusive en finalisant le déploiement de l'offre groupe.
4. Poursuivre l'accompagnement des secteurs économiques prioritaires selon les besoins et orientations du nouveau gouvernement.

En complément de son activité bancaire, la SOCREDO dispose de trois filiales principales: l'OSB (monétique, chèques et éditique), l'OFINA (acquisition de flux et émission de

la carte American Express pour le Pacifique français) et l'OCA (centres d'appels). Elle détient également l'OCI (gestion de participations et capital-risque) ainsi que l'OFIMMO (logement social privé).

À fin 2024, la SOCREDO compte un effectif de 517 personnes et affiche un total de bilan à 3,5 milliards d'euros, légèrement supérieur à 2023 (3,4 milliards d'euros), constitué principalement à l'actif de crédits à la clientèle (2,6 milliards d'euros), et au passif de dépôts de la clientèle (2,5 milliards d'euros). En 2024, la banque a généré un produit net bancaire (PNB) de 94 millions d'euros et un résultat net de 13,6 millions d'euros, et tous ses ratios réglementaires sont satisfaisants.

En 2024, ses équipes ont principalement œuvré sur la dynamique commerciale, la qualité de service (création du centre de relation clientèle), la réalisation de son premier bilan carbone (sur le périmètre de la banque et de ses financements), et la poursuite des travaux de conformité.

En tant qu'actionnaire de référence, l'AFD est activement impliquée dans la gouvernance de la SOCREDO avec 3 administrateurs sur 10, mais elle joue également un rôle important dans le refinancement en dette de la SOCREDO : ainsi en 2024 a eu lieu le second décaissement de la ligne de crédit long terme de 125 millions d'euros signée fin 2023 et qui intègre un co-bénéfice climat de 40 %.

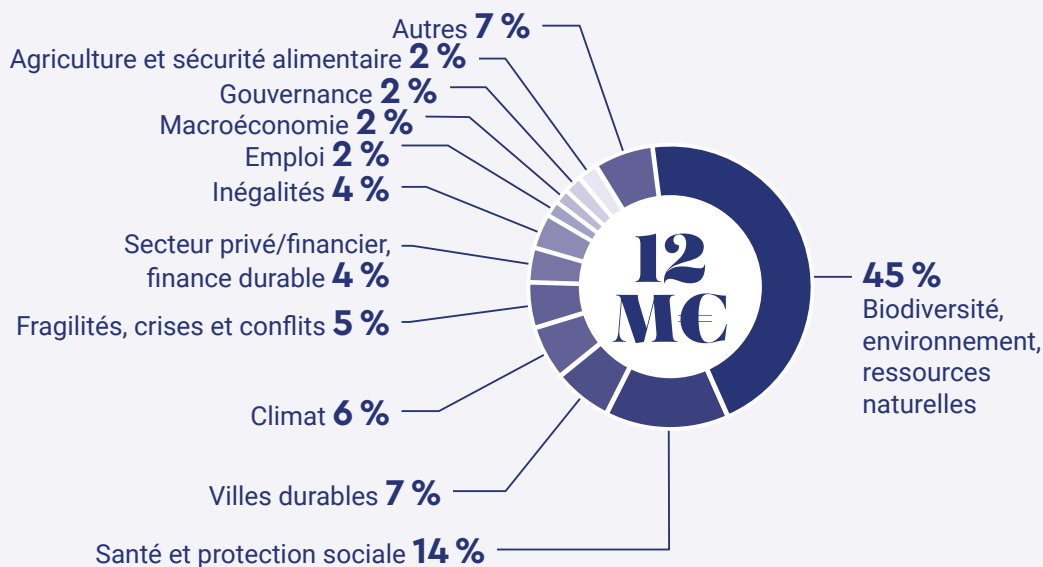
Qu'est-ce que la recherche à l'AFD ?

Une recherche pour et par les Suds, au service du dialogue de politiques publiques



RÉPARTITION PAR THÉMATIQUE DES 82 ÉTUDES EN PARTENARIAT

(en % du montant)



Les 33 études menées en propre par les équipes de recherche de l'AFD se concentrent quant à elles principalement sur **les analyses macroéconomiques** (55%), **les ODD et les politiques de développement** (18%) et **l'éducation** (12%).

Quelques publications et événements phares de 2024



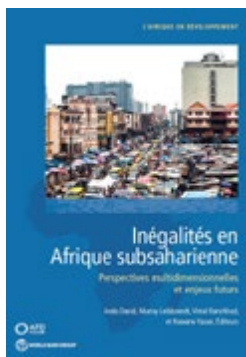
L'édition 2024 de *L'économie africaine* donne des clés pour mieux comprendre les défis auxquels fait face l'Afrique en 2024 : perspectives macroéconomiques du continent, état des écosystèmes, migrations et changement climatique, exploitation des minerais critiques, financement de l'action en faveur du climat et enjeux socioéconomiques du football.

[À télécharger sur afd.fr](#)



Le *policy brief* « Répondre aux enjeux climatiques par la réglementation financière » présente des recommandations pour poursuivre les efforts d'intégration des enjeux de durabilité dans les politiques de réglementation financière (dont les risques climatiques, intégrés au mandat de stabilité, mais aussi les enjeux d'inclusion financière, facteur de résilience).

[Disponible en anglais et en français sur afd.fr](#)



Rédigé avec le Centre d'excellence africain pour la recherche sur les inégalités (ACEIR), cet ouvrage coédité avec la Banque mondiale met en lumière de nombreux défis relatifs aux inégalités (inégalités de revenus, accès inégal à l'éducation et aux soins de santé, vulnérabilité croissante au climat, nécessité d'une croissance inclusive...).

Il propose des pistes « hors des sentiers battus », allant des réformes de la concurrence à de nouveaux cadres de négociation conçus pour rééquilibrer les pouvoirs entre le travail et le capital.

[Disponible en français et en anglais sur afd.fr](#)

Un résumé de cette publication est également disponible en swahili et en xhosa.



La 16^e conférence internationale de recherche de l'AFD a illustré comment les résultats de recherche peuvent être traduits en actions concrètes pour soutenir les politiques publiques, en particulier dans et avec les pays des Suds.

Chercheurs, décideurs politiques et praticiens du développement ont échangé sur l'intégration des dynamiques sociodémographiques dans les transitions écologiques ; la notion d'alignement en matière de finance durable ; les services publics « par-delà l'État » ; et enfin les risques et les opportunités des transitions pro-nature.

[En savoir plus sur afd.fr](#)

Activité de Proparco et chiffres clés

1. Une année d'engagements solides au service du développement

En 2024, Proparco a poursuivi le déploiement de sa stratégie « Agir ensemble pour plus d'impacts » avec un volume d'engagement de 2,8 milliards d'euros pour 200 autorisations. Cette performance témoigne de l'ancrage renforcé de l'action du secteur privé dans les réponses aux défis de développement. À fin 2024, 736 projets étaient en exécution dans le portefeuille de Proparco, pour un encours total de 8,2 milliards d'euros.

2. Des projets concrets pour le climat, l'inclusion et l'emploi

Climat: un tiers des projets autorisés en 2024 ont eu un impact bénéfique sur le climat. Proparco confirme sa capacité à structurer des financements d'envergure en faveur de la transition énergétique, en Afrique notamment, qui reste la première région d'intervention avec un volume total de signatures de 1,28 milliard d'euros.

Inclusion économique et sociale des femmes: un quart des projets ont visé à améliorer les conditions de vie des femmes, qu'il s'agisse d'accès à des services essentiels, d'emploi ou d'entrepreneuriat.

Croissance économique durable (ODD 8): la presque totalité des projets engagés par Proparco ont contribué à l'objectif de croissance inclusive et durable, en soutenant les entreprises locales, le financement des infrastructures et l'écosystème entrepreneurial.

3. Proparco, un acteur européen engagé aux côtés des entreprises françaises

L'année 2024 a vu l'aboutissement d'une partie des négociations du programme Fonds Européen pour le Développement Durable+, ainsi que le renforcement des synergies européennes dans le cadre des réseaux EDFI. Proparco a d'ailleurs accueilli à Paris les assemblées générales des EDFI en mai 2024. En parallèle, de nombreux partenariats avec des entreprises françaises, comme le Cirad, ont permis de renforcer l'impact des projets portés par l'expertise française.



© Srishti Bhardwaj – Ofred Studios / Proparco

Chiffres clés



483
COLLABORATEURS



200
NOUVEAUX
PROJETS



736
PROJETS
EN EXÉCUTION

VOLUME DE PROJETS SIGNÉS

En milliard d'euros



AUTORISATIONS DE FINANCEMENT

En milliard d'euros



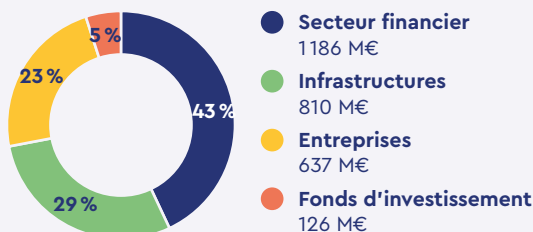
VOLUME DE VERSEMENTS

En milliard d'euros



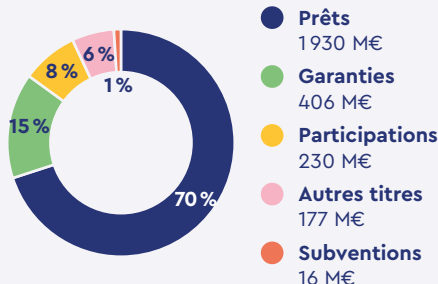
RÉPARTITION DES PROJETS SIGNÉS EN 2024 PAR TYPE D'ACTIVITÉ

En million d'euros



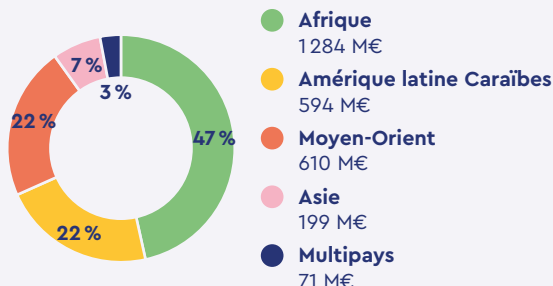
RÉPARTITION DES PROJETS SIGNÉS EN 2024 PAR OUTIL DE FINANCEMENT

En million d'euros



RÉPARTITION DES PROJETS SIGNÉS EN 2024 PAR GÉOGRAPHIE

En million d'euros



Activité

d'Expertise France

et chiffres clés

En 2024, l'activité d'Expertise France a poursuivi sa dynamique de croissance, atteignant un chiffre d'affaires de 447 millions d'euros, en progression de 15% par rapport à l'année précédente. L'Afrique demeure le principal champ d'action de l'Agence, concentrant 60% des montants signés, tandis que l'ouverture à de nouvelles zones d'intervention se confirme, notamment en Asie et en Europe de l'Est. Le volume total des signatures s'élève à 795 millions

d'euros, traduisant la capacité renforcée de l'Agence à mobiliser des financements d'envergure. Cette performance repose en particulier sur la contribution majoritaire de l'Union européenne (56% du total), mais également sur la progression des financements provenant des ministères français (26%) et de l'AFD (17%, soit 135 millions d'euros).

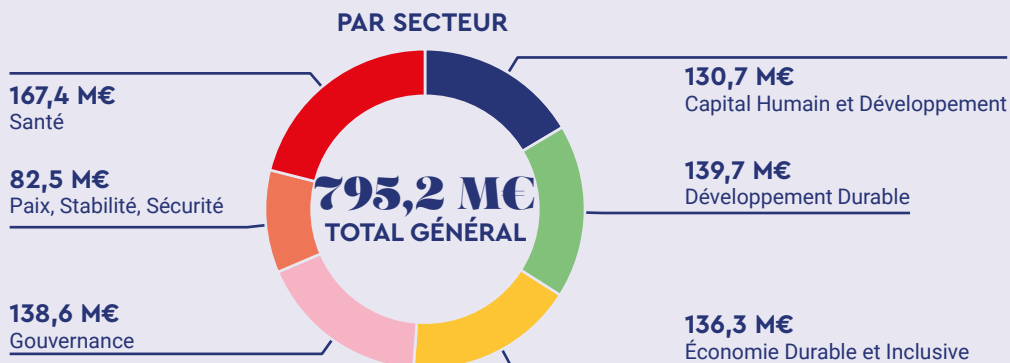
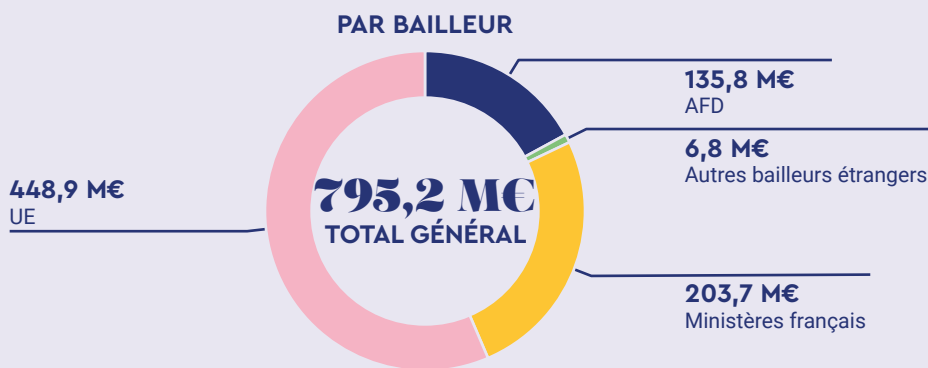
Sur le plan sectoriel, les signatures se répartissent de manière équilibrée entre six domaines d'intervention stratégiques: la santé (21%), le développement durable (18%), l'économie durable et inclusive (17%), la gouvernance (17%), le capital humain et le développement social

(16%) et la paix, la stabilité et la sécurité (10%). Par ailleurs, les dispositifs confiés par l'État, tels que l'Initiative ou les experts techniques internationaux (ETI), poursuivent leur développement, avec 26 projets de santé mondiale soutenus par l'Initiative et une hausse continue des effectifs d'experts déployés à l'international.

Avec 384 projets en cours, 147 pays d'intervention, 879 collaborateurs au siège, plus de 600 agents sur le terrain, Expertise France compte à ce jour plus de 1 498 collaborateurs au total, et consolide sa place d'opérateur public clé de la coopération technique française et européenne.

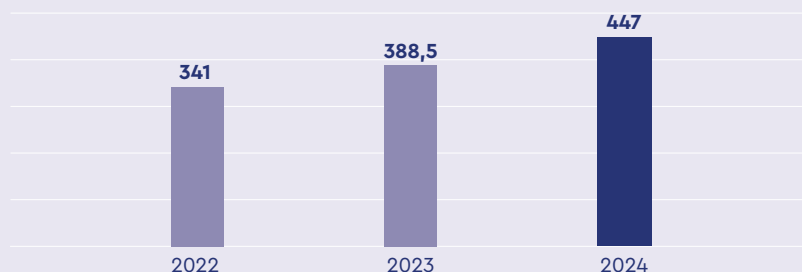
Répartition des signatures Expertise France

Somme de Montant part EF / CA



Chiffres d'affaires d'Expertise France

En million d'euros



Expertise France en 2024



879

COLLABORATEURS SIÈGE

ET ENVIRON 619
COLLABORATEURS

TERRAIN hors contrats locaux



447 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES



795 M€

VOLUME DE SIGNATURES
2024



384

PROJETS EN COURS



PLUS DE 300
EXPERTS TECHNIQUES
INTERNATIONAUX (ETI)



147

PAYS ET TERRITOIRES
D'INTERVENTION



© Gilles Sabrié / AFD

La lutte contre la fraude et la corruption, essentielle à la redevabilité du Groupe

Des effectifs dédiés depuis 2018

Dans le contexte actuel où l'aide publique au développement est scrutée avec une exigence croissante d'efficacité et de transparence, l'AFD est particulièrement attentive à la bonne allocation de ses financements et met tout en œuvre afin de s'assurer que ses fonds servent les fins auxquelles ils sont destinés. La Fonction Investigations logée au sein de la division Veille, Investigations et Juridique du département de la Conformité (DCO/VIJ) joue un rôle clé en matière de prévention, détection et remédiation du mauvais usage des financements du groupe AFD. Créée en 2018, la Fonction traite annuellement une centaine de signalements de fraude, de corruption et autres pratiques prohibées, remontés aussi bien par les agents du Groupe que par des tiers.

Une approche Groupe dans les principes et méthodes d'enquête

La Fonction Investigations de l'AFD assure le traitement des signalements de pratiques prohibées pour Proparco et la SOGEFOM. En outre, elle peut être amenée à intervenir en appui d'Expertise France ou de la SIC dans la conduite de leurs enquêtes. Cette approche contribue à améliorer l'efficacité des actions menées à l'échelle du Groupe dans la lutte contre la corruption en harmonisant les politiques et méthodes de faire.

Des échanges internationaux pour une meilleure efficacité

Outre son rôle d'enquête, la Fonction Investigations participe au nom de l'AFD aux groupes de travail et conférences des bailleurs ou organismes internationaux (OCDE, Banque mondiale, G20...) dédiés à la lutte contre la fraude et la corruption. En novembre 2024, la Fonction Investigations a organisé, à Paris, la conférence InvestigAid en partenariat avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Cet événement, qui réunit chaque année les services d'audit et d'investigation des bailleurs et ministères de la Coopération européenne, a permis d'échanger sur l'impact de l'intelligence artificielle en matière de lutte contre la fraude et la corruption, en soulignant à la fois les opportunités offertes par les nouvelles technologies et les risques accrus de cybercriminalité.

Conférence Investigaid du 24-25 novembre 2024, à Paris.

© Eric Thauvin



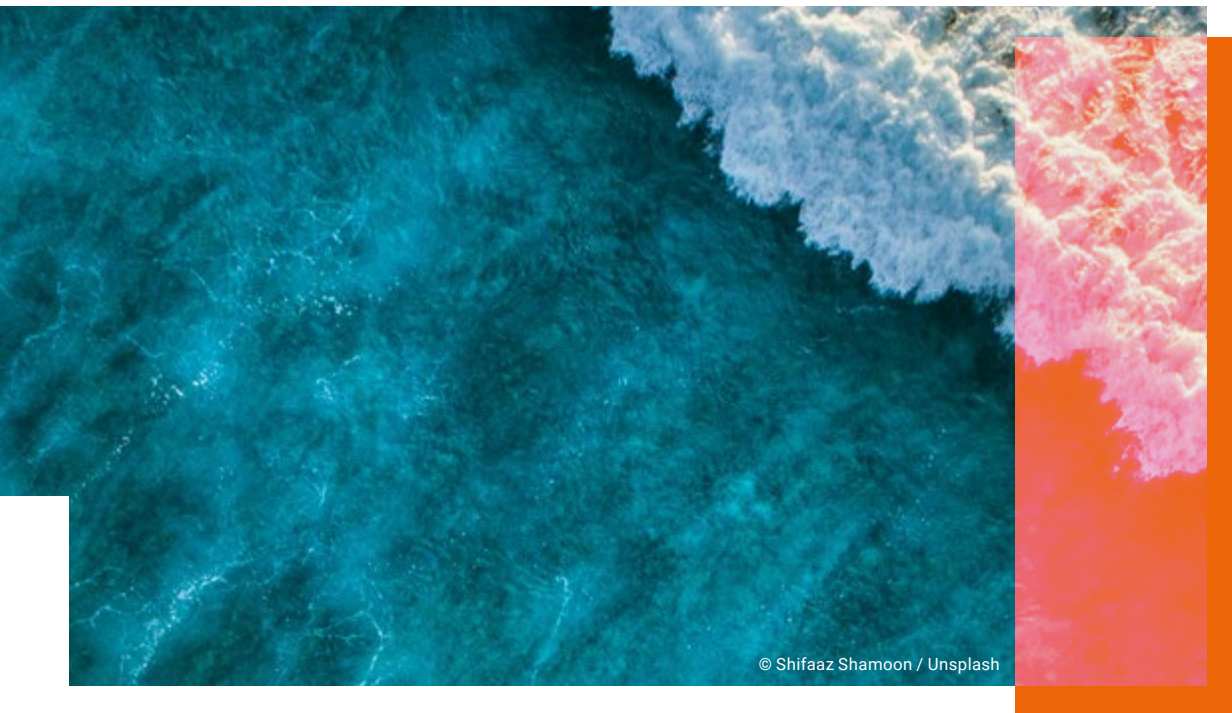




02

NOS ENGAGEMENTS DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Le groupe AFD structure et améliore ses pratiques, depuis plus de vingt ans, grâce à sa démarche de responsabilité sociale (RSO). Cette dernière lui permet aussi de respecter les exigences qui lui sont applicables en matière sociale, environnementale, éthique, de respect des droits humains, de lutte contre la corruption et de transparence.



Cadre de référence de la démarche RSO du groupe AFD

Adhérent au Pacte mondial (*Global Compact*) des Nations unies depuis 2004, le groupe AFD a choisi pour cadre de référence de son action les principales déclarations, conventions et normes relatives au développement équitable et responsable :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies ;
- les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;
- les standards du groupe Banque mondiale, ainsi que les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale (SFI) pour Proparco ;

- les trois Conventions dites de Rio : contre le changement climatique, contre la désertification et pour la diversité biologique ;
- les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales ;
- les Conventions de l'OCDE et des Nations unies contre la corruption, et les règles internationales en matière de lutte antiblanchiment ;
- les réglementations relatives à la publication des informations extra-financières ;
- la Charte de l'environnement adossée à la Constitution française ;
- les Déclarations de Paris, d'Accra et de Busan sur l'efficacité de l'aide ;

- l'Agenda développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) ;
- l'Accord de Paris sur le climat ;
- les normes GRI¹ (*Global Reporting Initiative*) sur le reporting RSO ;
- les *Green and Social Bonds Principles*, et les *Sustainable Bond Guidelines* pour ses émissions obligataires responsables ;
- les *Operating Principles for Impact Management* (OPIM), signés par Proparco et, en 2024, par l'AFD.

¹ Reporting conformément aux normes GRI (*Global Reporting Initiative*). L'index du contenu GRI 2025 est disponible sur le site internet de l'AFD.



Un pilotage RSO impliquant l'ensemble de l'organisation

La démarche de responsabilité sociétale du groupe AFD est animée par une équipe rattachée au département en charge de la stratégie au sein de la direction de l'innovation, de la stratégie et de la recherche. Celle-ci s'appuie sur un réseau de référents œuvrant au sein des différentes structures du Groupe chargées d'appliquer les axes de la politique RSO : un représentant des équipes d'appui environnemental et social, de la stratégie, des risques, de la conformité, des ressources humaines, du secrétariat général, de la direction exécutive financière, des évaluations, de la direction générale ainsi que d'Expertise France et de Proparco. Ce réseau de référents RSO est associé au pilotage de la démarche RSO (notamment à la construction

et à la mise en œuvre du plan d'action), à sa redevabilité, ainsi qu'aux actions de communication et de sensibilisation des collaborateurs.

Par ailleurs, à l'AFD comme au sein de Proparco et d'Expertise France, des équipes expertes apportent un appui transversal à l'intégration du développement durable dans les opérations sur les sujets de climat, de genre, de maîtrise des risques environnementaux et sociaux, d'intervention dans les pays en crise et de renforcement des capacités des partenaires. Un dispositif harmonisé de notation développement durable des interventions est déployé à l'échelle du Groupe.

Des réalisations reconnues

La démarche RSO du Groupe fait l'objet de notations extra-financières qui, en plus d'orienter les décisions

des investisseurs, constituent un outil précieux de progrès en interne. En 2023, l'agence Moody's a attribué au groupe AFD la note de 74/100 (contre 73/100 en 2021), le plaçant à la première place *ex aequo* dans la catégorie « *Specific purpose Banks and Agencies* » et dans le top 10 des quelque 4667 entreprises évaluées dans le monde. Par ailleurs, l'AFD a obtenu une notation AAA dans le dernier rapport de notation MSCI, en février 2023. Enfin, l'évaluation externe indépendante menée par le *think tank* E3G qualifie le groupe AFD de « meilleur acteur de la finance climat parmi les banques publiques de développement nationales et bilatérales » et comme « transformationnel » quant à son leadership institutionnel et sa sortie des énergies fossiles¹.

¹ E3G Public Bank Climate Tracker Matrix – Bilateral & National, E3G <https://www.e3g.org/bdb-matrix/>



© Diane Matabiau / AFD

Axe 1

Appropriation et approfondissement du développement durable dans les opérations

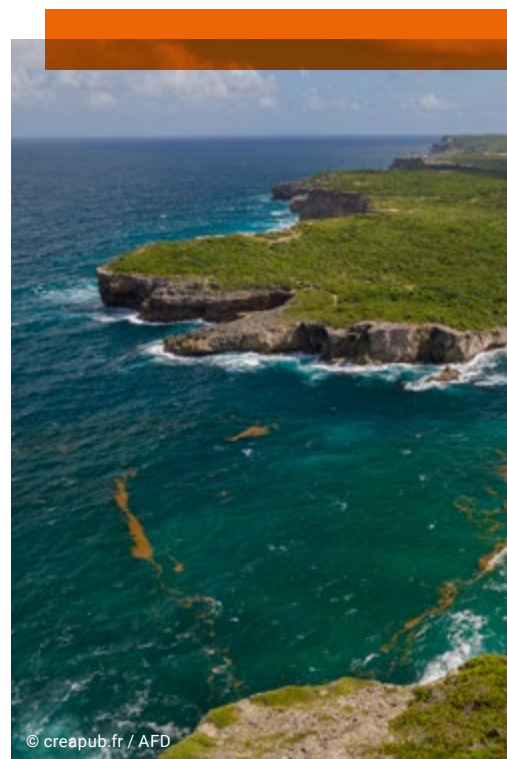
Le groupe AFD a poursuivi en 2024 ses activités d'appui au dialogue, de capitalisation, de veille et d'échanges externes sur les enjeux de développement durable.

Maîtriser les risques environnementaux et sociaux (E&S) des projets financés

Le groupe AFD intègre la responsabilité sociétale dans son système de gouvernance et dans ses activités. Dans ce cadre, il prend des mesures destinées à évaluer et à maîtriser les risques environnementaux et sociaux (E&S) des projets financés. Le Groupe suit des procédures visant à identifier, prévenir ou atténuer les dommages E&S, y compris les atteintes aux droits humains susceptibles de résulter de ses activités. Cette démarche de maîtrise des risques E&S se décline à

toutes les étapes du cycle du projet, de l'identification à l'approbation du financement, jusqu'au suivi et à l'évaluation *ex post*.

Le Groupe est également doté d'une liste d'exclusion, qui précise et renforce les lignes rouges d'intervention du Groupe, en particulier en matière de climat, de préservation de la biodiversité et de protection des droits humains. Cette approche est complétée par l'existence de deux mécanismes de traitement des réclamations E&S, respectivement pour l'AFD et pour Proparco.



© creapub.fr / AFD



© Dianthus Saputra

Évaluer et capitaliser sur les bonnes et les mauvaises pratiques, quelques exemples

En 2024, l'AFD a réalisé, pour la première fois, une évaluation globale de sa contribution aux ODD dans un pays donné : cette évaluation a porté sur les interventions de l'AFD en Indonésie entre 2015 et 2022. Dans ce pays, malgré un volume financier plus modeste que celui des institutions multilatérales, l'AFD joue un rôle clé en soutenant des actions

stratégiques alignées sur les priorités indonésiennes, dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie. Sa contribution à la trajectoire de développement du pays est qualitative et ciblée. Elle repose sur la mise en place d'un dialogue de politique publique sur des réformes clés (fiscalité, finance climat notamment) et intègre de manière progressive les ODD. L'évaluation souligne ainsi la pertinence et l'impact positif des projets financés. Elle recommande de poursuivre les actions engagées, d'approfondir l'approche ODD et de soutenir davantage le secteur privé. Elle invite à mieux mobiliser l'ensemble des outils de financement et enrichir les synergies entre entités du Groupe.

Par ailleurs, deux évaluations indépendantes en lien avec le dispositif Analyse et avis développement durable ont été lancées en 2024. La première porte sur le dispositif « analyse et avis développement durable » lui-même. Elle tirera des enseignements sur le fonctionnement et la robustesse du dispositif dix ans après sa création. La deuxième s'intéresse aux analyses développement durable à l'achèvement des projets. Elle analyse une grappe de projets achevés pour déduire des apprentissages sur les conditions de succès des financements octroyés en matière d'impacts développement durable.

Axe 2

Exemplarité financière et Éthique

Prévenir et lutter contre les pratiques prohibées

La corruption, la fraude ainsi que toute forme de détournement de l'aide publique et privée sont de nature à porter durablement atteinte à la mission du groupe AFD. L'année 2024 a vu la poursuite des efforts déployés par le Groupe pour renforcer son dispositif en matière de prévention et de lutte contre les pratiques prohibées. Cela se traduit par l'entrée en vigueur de la révision des Directives pour la passation des marchés financés par l'AFD dans les États étrangers, afin d'élargir les potentiels cas d'inéligibilité au financement AFD de soumissionnaires ayant été exclus des marchés financés par les banques multilatérales de développement pour comportements répréhensibles attachés à de la fraude ou de la corruption.

Le Groupe a par ailleurs renforcé certains piliers de son programme de prévention et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence issu des exigences de la loi dite « Sapin II » de décembre 2016. Par exemple, le dispositif d'alerte professionnelle ouvert aux agents internes et externes ou occasionnels du Groupe a été modifié en 2024 pour intégrer les nouvelles exigences issues de la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte. Par ailleurs, le Groupe a décidé de centraliser la réalisation des diligences raisonnables s'appliquant aux fournisseurs et prestataires du Groupe au sein du service Achats. Une procédure d'évaluation des risques de corruption dans les actions de mécénat et de sponsoring menées par le Groupe a été adoptée en 2024. Autre évolution notable, le déploiement en 2024 d'un questionnaire anticorruption

visant à collecter des informations sur le dispositif anticorruption des contreparties évaluées.

De même, Expertise France a mis en œuvre un dispositif de prévention et de lutte contre les pratiques prohibées. Il s'appuie sur un code de conduite qui définit et illustre les situations et agissements pros crits ainsi que les comportements à adopter dans la conduite des activités. Il s'appuie également sur une formation obligatoire au code de conduite et sur une procédure de signalement et de traitement des pratiques illicites. Une nouvelle procédure de gestion des conflits d'intérêts est entrée en vigueur début 2024.

Pour une finance résolument responsable

Dans le domaine des obligations durables (*sustainable bonds*), le groupe AFD a été en 2014 le premier émetteur, dans le secteur public français, d'une obligation verte, axée sur le climat, avant d'adopter un cadre programmatique d'émissions climat et de poursuivre sa politique d'émission régulière d'obligations climat. Le Groupe a franchi une nouvelle étape en 2020, avec la publication d'un cadre d'emprunt thématique renouvelé et centré sur les Objectifs de développement durable (ODD), suivant naturellement les piliers des *Green and Social Bond Principles*, notamment la transparence sur la sélection des projets et l'utilisation des fonds levés. Il donne à l'AFD la possibilité d'émettre trois types d'obligations : durables, climat et sociales.

En 2024, le Groupe a publié une mise à jour de son cadre d'émissions thématiques aligné sur les ODD afin notamment d'aligner le cadre sur les nouveaux objectifs stratégiques du Groupe et de refléter l'évolution des processus internes. Le dispositif de notation développement durable de l'AFD et de Proparco est une pierre angulaire de ce cadre. Celui-ci a été évalué par une *Second Party Opinion* (SPO, Moody's Ratings) et a reçu une note *SQS2 Sustainability Quality Score* « *very good* ». Le groupe AFD réalise plus de 50 % de son programme d'emprunt annuel via des émissions obligataires ODD. En 2024, le volume d'émissions obligataires émises avec le label ODD a représenté 4,43 milliards d'euros.



L'AFD a remporté le prix « *Best Agency Funding Team* » aux GlobalCapital Bond Awards 2024. Pour Bokar Chérif, directeur exécutif financier : « Nous, à l'AFD, sommes très heureux de ce prix remis par l'industrie. Cela signifie beaucoup de travail de la part des équipes au fil des ans, afin de construire une signature forte et fiable sur les marchés de capitaux, attendue par les investisseurs. Au-delà des marchés, c'est l'occasion de maintenir nos engagements et l'objectif de ce programme de financement afin de financer des projets de développement durable. »

Avec l'objectif d'intégrer des considérations ISR (investissement socialement responsable) à la gestion de sa trésorerie, le groupe AFD a finalisé l'élaboration d'un outil de notation ESG de ses placements qui combine deux facteurs : (i) la notation ESG des tiers et (ii) la notation des supports de placements. Si le premier facteur provient d'un fournisseur de données réputé, le second est propre au groupe AFD puisqu'il a été développé en interne. Ainsi, au 30 décembre 2024, la trésorerie du groupe AFD bénéficiait d'une note globale de 5,5 (sur une

échelle de 10), pour une intensité de l'effort ESG (distance par rapport à la notation théorique maximale) de 5,5/7,4. Cet indicateur est présenté trimestriellement au comité de trésorerie, une instance de la direction exécutive financière. Il est ensuite partagé à un comité ayant pour rôle d'examiner et de suivre les activités financières, comptables et de contrôle de gestion du groupe AFD.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi l'évolution de la nature des placements d'épargne salariale proposés à ses collaborateurs. En 2024, un appel d'offres a été lancé pour un nouveau contrat de gestion de l'épargne salariale du groupe AFD. Un nouveau gestionnaire a été sélectionné sur la base d'un cahier des charges plus exigeant en termes d'accès à l'information pour les salariés et de critères de durabilité environnementale et sociale pour les fonds proposés. L'étude et les termes de référence de l'appel d'offres commandés à une agence spécialisée sur la finance durable ont été rédigés de façon à être partageables avec d'autres entreprises intéressées.



© Falihery-Francisco / AFD

Un dialogue éthique renforcé

Conscient des exigences fortes de sa mission de service public dans l'Outre-mer français et les États étrangers, le groupe AFD s'est doté en 2004, à son initiative, d'un dispositif éthique complet, articulé autour d'une Charte, d'un Conseil éthique et d'un Conseiller. La Charte éthique Groupe fixe une ambition commune, des références de comportements et des engagements cohérents avec son triple statut, à la fois d'établissement public, d'institution financière et d'agence de développement.

Un Conseil éthique représentatif et indépendant a été mis en place en août 2022. Il met l'accent sur les liens entre l'éthique et le questionnement individuel et collectif autour de

nos valeurs et de nos règles. Il est invité à éclairer, par des dialogues éthiques, certaines questions sensibles à l'attention de l'ensemble du Groupe. Ainsi, un sondage interne intitulé « Le Groupe intervient dans des pays où les droits humains ne sont pas respectés : pour qui et en quoi est-ce un dilemme ? » a été transmis au Groupe en janvier 2024. Un atelier et deux cafés éthiques ont été organisés en interne en 2024 : les échanges nourrissent la réflexion du Conseil éthique du groupe AFD et viennent alimenter ses propositions et ses recommandations. Trois podcasts ont également été réalisés sur des thèmes tels que : « Que faire quand je ne suis pas d'accord... Et si c'est une commande politique ? » et « Agents de droit français et agents locaux : quelle question éthique ? ». En parallèle, 23 sessions internes sur l'éthique ont été organisées en

2024, touchant 410 agents de l'AFD en poste à l'AFD ou à Proparco, au siège comme dans le réseau.

Par son approche pédagogique, positive et constructive, la démarche éthique s'efforce d'être attractive et mobilisatrice, et cherche à aiguïser le questionnement individuel et collectif ainsi que la responsabilité de chacun dans la compréhension et la mise en œuvre des valeurs du Groupe.



Axe 3

Alléger l'empreinte
et maîtriser
les pratiques
du groupe AFD

© Yashas Chandra

Vers une trajectoire bas carbone

Depuis plusieurs années, le groupe AFD limite progressivement son empreinte carbone et environnementale interne à travers une meilleure connaissance de ses émissions directes de gaz à effet de serre (GES) et des plans d'action volontaristes (achats responsables, sobriété énergétique, numérique responsable, etc.). Il procède à la compensation complète des émissions de l'AFD et de Proparco à travers l'achat de crédits carbone destinés à financer des actions contribuant aux ODD. De plus, certains projets mis en œuvre par EF ont intégré dans leur budget une enveloppe dédiée à la compensation volontaire des émissions générées par les voyages en avion.

Entre 2023 et 2024, les émissions totales du siège pour l'AFD et Proparco augmentent de 25% – passant de 25997 à 32473 teq CO₂ – en raison d'une double modification méthodologique dans la prise en compte du facteur d'émission des intrants. Sans ce changement méthodologique, les émissions du siège n'auraient augmenté que de 2,9% en raison de la hausse de 11% du poste des déplacements, sans changement notable dans la répartition entre classes ni forte hausse du nombre de vols. Les émissions de CO₂ liées aux déplacements demeurent toutefois toujours inférieures de 25% par rapport à la période pré-Covid de 2019. Les intrants et les déplacements professionnels représentent désormais 92% du Bilan Carbone du siège. À noter une baisse de 22% des « immobilisations » permise par la réduction de la surface des locaux de Proparco et par la suspension des achats de matériel informatique, en prévision du déménagement vers le futur siège du Groupe prévu en 2027.

Les émissions de CO₂ des implantations de l'AFD dans les Outre-mer et dans les États étrangers augmentent de prime abord de 37%. Toutefois, les chiffres de 2024 et ceux de 2023 (principalement des estimations) ne sont pas totalement comparables. Les chiffres de 2024 présentent une image plus fidèle des émissions en raison d'une amélioration de la collecte des données et d'un calcul des émissions liées aux achats d'électricité et à la climatisation désormais plus précis. Ainsi, le poids du poste énergie augmente significativement, tant en valeur absolue qu'en valeur relative. Enfin, le calcul des émissions liées aux intrants s'appuie désormais sur des informations comptables de première main, fiabilisant et homogénéisant ainsi les données.

Expertise France s'engage également à réduire son empreinte carbone et environnementale. En 2022, Expertise France a réalisé une première évaluation de son empreinte carbone, révélant que 95% de son impact provenait des déplacements

aériens. Différentes analyses ont été menées pour évaluer l'impact des déplacements en 2023 et 2024. Dans ce contexte, la politique de voyage est en cours de révision. Expertise France reprendra un calcul annuel de ses émissions de GES dès 2025 avec un périmètre élargi englobant le siège, les déplacements et les directions pays. La stratégie de décentralisation, actuellement en cours, constitue un levier clé pour réduire l'impact environnemental lié aux déplacements.

Le Groupe s'engage à réduire son empreinte carbone interne d'ici 2030. L'ambition de réduction sera définie dans le dialogue social courant 2025 et traduite à partir de plusieurs leviers en une trajectoire bas carbone du Groupe. Sans attendre, les différentes structures du Groupe mettent en œuvre des plans d'action spécialisés, notamment en matière de sobriété énergétique.

Participer aux efforts de sobriété

En tant qu'opérateur public, le groupe AFD s'engage pour le plan de transformation écologique de l'État et le plan national de sobriété énergétique. Impliqué dans la démarche Services publics écoresponsables, le Groupe se mobilise avec ses partenaires et prestataires. Un ensemble de mesures adaptées a été défini, conjuguant recherche d'économies et adaptation aux contraintes techniques, avec le souci constant de préserver les meilleures conditions de travail possibles pour tous. Une partie des bureaux parisiens a été fermée une dizaine de jours en août 2024 puis en décembre 2024. La fermeture en décembre 2024 a permis de réduire



© Batou Digital / AFD

de 1,54% la consommation totale d'énergie sur l'année des bâtiments concernés.

En parallèle, un effort particulier a été réalisé à l'égard des mobilités douces. Le forfait mobilité durable (FMD) a été mis en œuvre et bonifié de manière importante afin que l'effort de l'AFD en faveur des frais liés aux mobilités douces soit équivalent à la prise en charge des coûts de transports en commun.

Depuis juillet 2023, le restaurant d'entreprise du siège de l'AFD a évolué vers plus de durabilité pour répondre aux attentes de ses usagers. Désormais, deux options végétariennes sont proposées chaque jour. Une journée 100% végétarienne a été instaurée tous les mois. La présentation de viande bovine a été réduite. En 2024, la proposition d'alimentation durable a été de 54%, dont 39% issue de l'agriculture biologique (la loi dite « EGalim » n'impose que 20% de produits biologiques dans les achats alimentaires de la

restauration collective). Le café et le chocolat vendus à la cafeteria sont certifiés issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique. Une attention particulière a également été portée à la réduction des déchets plastiques, avec la fin de la vente de bouteilles d'eau en plastique. Enfin, le prestataire redistribue certaines denrées encore consommables via une convention avec la Banque alimentaire, au niveau de la cuisine centrale.

Agir en faveur d'achats responsables

Le groupe AFD a adopté en 2024 une feuille de route achats responsables. Celle-ci répond à trois engagements : réduire l'empreinte environnementale des achats, renforcer leur responsabilité sociale et contribuer à l'économie et aux territoires. Elle vise ainsi à renforcer les impacts environnementaux et sociaux des achats, réduire les émis-

sions carbone du Groupe, contribuer aux achats auprès des entreprises du secteur protégé, aller vers un numérique plus responsable et réaffirmer l'engagement du Groupe en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes et de la diversité. Pour cela, elle entend systématiser l'intégration de considérations environnementales et sociales dans les marchés du Groupe, afin d'inclure progressivement d'ici 2027 au moins une clause (spécification technique ou condition d'exécution) et un critère de notation environnementaux quel que soit le montant du marché, et une clause sociale pour les marchés supérieurs au seuil européen de 221 000 €. Ces objectifs permettront de se mettre en conformité avec l'article 35 de la Loi dite Climat et Résilience pour sa date d'application (le 22 août 2026) tout en s'inscrivant dans le plan national des achats durables (PNAD) de l'État¹.

Une plateforme interactive de considérations environnementales et sociales adaptées aux différentes catégories d'achats du Groupe a été développée et mise à disposition des acheteurs et des prescripteurs du Groupe. Elle leur permet de sélectionner et d'intégrer à leurs consultations des considérations environnementales et sociales adaptées aux enjeux de chaque catégorie d'achat. Elle identifie en outre les projets d'achats propices à un approvisionnement auprès d'entreprises du secteur adapté.

Les différentes actions mises en œuvre ont permis de progresser vers les objectifs fixés. En 2024, 54 % des marchés de l'AFD comportaient au moins une considération environnementale et 40 % au moins

une considération sociale. L'allotissement des marchés, exigence légale de la commande publique qui requiert que ceux-ci soient passés en lots séparés afin d'être accessibles à des fournisseurs de petite taille, a été mis en œuvre dans les marchés du Groupe, comme les années précédentes.

Cette démarche s'appuie sur une gouvernance représentative des entités du Groupe, des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés jusqu'en 2027 et un plan de transformation pour atteindre ces objectifs. Enfin, le Spaser Groupe (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) va être publié début 2025. Ce rapport exigé par la loi Climat et Résilience pour les donneurs d'ordre publics renforce notre redevabilité et sert d'outil de dialogue.

Vers un numérique plus responsable

Le plan d'action numérique responsable vise à réduire l'impact carbone et environnemental des usages numériques du groupe AFD. En 2024, les actions suivantes ont été menées : amélioration des inventaires et actions de sensibilisation (nombre de PC par collaborateur passé de 1,15 à 1,03), mise en veille automatique des postes et des écrans de communication lorsqu'ils ne sont pas utilisés, promotion des outils de signature électronique, étude des pratiques de traitement des matériels en fin de vie, intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres, mise en place d'un processus de décommissionnement complet de 356 ser-

veurs en ligne plus utilisés. En outre, un critère relatif à la volumétrie des dossiers de stockage personnel a été intégré à l'accord d'intéressement des collaborateurs. Celui-ci vise à une réduction de 20 % de l'utilisation du stockage d'ici 2026.

Dans le cadre d'une campagne de renouvellement des anciens PC, le département des systèmes informatiques a fait le choix de s'orienter vers le don à des associations. En 2024, plus de 658 PC ont ainsi été donnés à des écoles et à des associations, notamment Label École (Emmaüs), une école de la deuxième chance qui propose des formations gratuites aux métiers du e-commerce à des personnes éloignées de l'emploi.

¹ Ces objectifs pour 2025 et après sont : 100 % de marchés > 40 000 € avec au moins une considération environnementale, et 30 % avec au moins une considération sociale.



Axe 4

Ressources humaines responsables

Qualité de vie au travail

En matière de qualité de vie au travail, l'AFD a poursuivi la mise en œuvre de l'accord signé en 2020. La direction des ressources humaines a maintenu ses efforts concernant le déploiement des dispositifs de prévention des risques psychosociaux, l'accompagnement des situations difficiles et l'optimisation du fonctionnement de la cellule de veille sur la souffrance au travail. Un nouveau dispositif de signalement et de traitement des situations de harcèlement moral, de discrimination, et de violences sexistes et sexuelles a été mis en œuvre. Ce dispositif a été promu par des actions de communication dédiées.

L'accord relatif au télétravail en vigueur prévoit un forfait annuel de jours de télétravail et a instauré des nouveautés comme le télétravail

menstruel. Il propose la définition de chartes de télétravail au sein de chaque structure, afin de poser les bases d'un fonctionnement collectif efficace et serein pour tous.

2024 a vu la signature d'un accord destiné aux aidants. Celui-ci vise à mettre à disposition des salariés aidants des mesures et dispositifs d'accompagnement pour leur donner les moyens de préserver leur activité professionnelle et leur faciliter la vie au quotidien. Par ailleurs, un accord relatif au don de jours de congés a été signé afin de faire bénéficier les agents, notamment aidants, qui en ont besoin de jours de repos supplémentaires grâce à un fonds de solidarité.

Des actions visant à développer la cohésion sociale et l'engagement des collaborateurs sont également mises en place. Le « *random lunch* » destiné à faciliter l'échange, la découverte de nouveaux collègues et la connaissance des différentes entités est organisé tous les mois. L'as-

sociation sportive et culturelle du CSE (comité social et économique) propose de nombreuses activités sportives et culturelles. Elle favorise grandement par son action la rencontre du personnel et la cohésion sociale. En 2024, 816 agents ont ainsi participé à ces activités.

En outre, le groupe AFD dispose d'une médiatrice interne dont le rôle est d'aider à la prévention et à la gestion des tensions et des conflits relationnels (interindividuels ou collectifs) en contexte professionnel, au siège et dans le réseau. Elle apporte un conseil aux collaborateurs qui la sollicitent et organise au besoin des médiations interpersonnelles et collectives.

Promouvoir l'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un enjeu majeur de la politique de

ressources humaines du groupe AFD. Cette démarche se veut cohérente avec celle mise en œuvre par le Groupe sur le plan de ses financements, en faisant de la thématique du genre un levier d'atteinte des ODD.

Les efforts de l'AFD dans ce domaine ont été reconnus par l'obtention du label Afnor Égalité professionnelle en 2021, confirmée par un audit intermédiaire en 2023. L'index égalité professionnelle de l'AFD et Proparco publié en 2024 est de 93/100 (contre 92/100 en 2023), et de 94/100 pour Expertise France. L'écart salarial entre les femmes et les hommes diminue puisqu'il est de 1,8 % en faveur des hommes au titre de l'année 2024 (2,1 en 2023), dû notamment au différentiel constaté au niveau-cadre.

Enfin, en 2024, le réseau féministe du groupe AFD « Mondes en commun-e-s » a poursuivi son programme de mentorat qui offre la possibilité aux femmes d'être accompagnées dans leur évolution professionnelle et leur posture au travail par une collègue plus expérimentée. Ainsi, 90 binômes ont été constitués. Ce programme est soutenu par la direction des ressources humaines et a bénéficié d'ateliers animés par une coach intervenant auprès des binômes de femmes (mentorées/mentores).

Vers plus d'inclusion et de diversité

La démarche de l'AFD en faveur de la diversité et de l'inclusion a été reconnue par l'obtention du label Afnor Diversité en 2021 puis confirmée par un audit intermédiaire en 2023. L'AFD poursuit ses actions dans ce cadre : sensibilisation, formation, recours à une cellule d'écoute externe, participation à un baromètre de l'inclusion, etc. Une cartographie des risques de discrimination a été élaborée par un cabinet spécialisé afin d'analyser l'ensemble des processus RH et de s'assurer qu'ils ne sont pas porteurs de ces risques, même indirects.

En novembre 2024, la Mission handicap a proposé différentes initiatives dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées : participation au salon Paris pour l'emploi, animation autour d'un jeu diffusé par l'Agefiph¹, permanences sur les différents sites parisiens du groupe AFD, communication sur le nouvel accord handicap. Cet accord, signé en mai 2024, vise à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap. Les personnes en situation de handicap représentaient 4,06 % de l'effectif total des salariés de l'AFD et de Proparco en 2023.

En parallèle, la direction des ressources humaines travaille avec plusieurs collectifs de collaborateurs de l'AFD engagés pour la diversité (Mondes en commun-e-s, Pride, les Aidants, Kult4D). Un *benchmark* sur les questions de diversité a été réalisé au dernier trimestre 2024, et des contacts ont été pris avec les responsables diversité, égalité et inclusion de diverses institutions et partenaires (Banque mondiale, KfW, BEI, BERD, ministère des Affaires étrangères, CDC, BEI, BID) visant à s'enrichir mutuellement des expériences sur ces sujets.

Les questions liées à la monoparentalité et à ses impacts sur la vie professionnelle des personnes concernées ont fait l'objet d'un travail de réflexion au sein de la DRH, en vue de discussions avec les représentants syndicaux pour une meilleure prise en compte de ces situations dans leur diversité.



© Zuleika de Souza

¹ Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.



Des collaborateurs engagés

Des collègues s'engagent en agissant comme mentors de jeunes pour favoriser leur insertion dans l'emploi, dans le cadre d'un partenariat avec l'association Article 1. Ce partenariat entend aussi élargir l'identification de candidats pour les stages et alternances dans le Groupe, encourager une plus grande diversité au sein des jeunes salariés et faire de l'AFD un acteur de l'égalité des chances.

Plusieurs dizaines de collègues de l'AFD, de Proparco et d'Expertise France ont participé à la Sine Qua Non Run en 2024. Cette course a été créée pour combattre les violences sexuelles et sexistes faites aux femmes et pour promouvoir l'égalité au sein de la société.

Les collègues se sont également mobilisés pour des collectes de vêtements au profit de l'association Apprentis d'Auteuil et de jouets pour les enfants malades de l'hôpi-

tal Necker-Enfants malades et pour l'association Sol En Si. De plus, l'AFD a accueilli un marché des créateurs de l'Adie, afin de soutenir les artisans et commerçants qui se sont lancés dans l'aventure entrepreneuriale. L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui défend l'idée que chacun peut devenir entrepreneur, même sans diplôme, même sans capital, s'il a accès à un financement et à un accompagnement professionnel fondé sur la confiance et la solidarité.



Atelier Fresque du climat.

© Axelle Bergeret-Cassagne / AFD

Des leviers pour la démarche de responsabilité sociétale

Former les collaborateurs

En cohérence avec les grands engagements stratégiques du Groupe, les formations relatives au développement durable font l'objet d'un effort particulier: 26 actions de formation étaient ainsi labellisées « développement durable » en 2024, et plusieurs sessions de chacune ont été organisées. Sur l'année, 653 agents ont participé à au moins une formation relative au développement durable.

Pour renforcer l'efficacité de son outil de formation, le groupe AFD a lancé début 2024 une université d'entreprise, appelée Campus groupe AFD, associant toutes les équipes dédiées à la formation, qu'elle soit destinée aux collaborateurs de l'AFD ou à des partenaires et clients. Le positionnement de cette nouvelle

structure en direction exécutive montre le caractère éminemment stratégique que revêt désormais, pour le Groupe, le développement des compétences de ses collaborateurs et de ses partenaires.

Sensibiliser aux enjeux du développement durable

Plusieurs temps forts de sensibilisation ont été proposés aux collaborateurs pendant l'année. À l'occasion du *Digital Cleanup Day*, en mars 2024, des ateliers de sensibilisation à la problématique de la pollution numérique ont été animés. Pendant le mois Mai à vélo, des collègues ont participé à des ateliers de remise en selle, à des ateliers de ré-

paration vélo et à une balade en vélo groupée dans le quartier de notre futur siège, près de la gare d'Austerlitz. L'AFD a également accueilli la photographe Mary-Lou Mauricio et son projet photographique « Born... in PPM » afin d'alerter sur le changement climatique.

La Semaine européenne du développement durable (SEDD), en septembre 2024, a été organisée autour du thème de l'alimentation durable, avec différentes animations: des ateliers de cuisine antigaspillage, des fresques de l'alimentation, une exposition ou encore une animation de production de smoothies. Pour toucher le plus largement possible les collaborateurs du Groupe, deux supports de communication papier ont été partagés en très grand nombre: une roue permettant de voir pour chaque mois les fruits

et les légumes de saison (plus de 1250 exemplaires distribués) et un livre de recettes des cinq continents, élaboré à partir de recettes de saison, bas carbone et antigaspillage, recettes transmises par des collègues basés à l'étranger (plus de 800 exemplaires distribués). Enfin, un atelier du goût a été organisé le mercredi après-midi en présence d'enfants de collaborateurs. Toute la semaine, le restaurant d'entreprise a proposé des recettes bas carbone créées spécialement pour l'occasion. La pesée des déchets alimentaires a fait l'objet d'un affichage quotidien dans le restaurant. Enfin, un grossiste de fruits et légumes français approvisionnant le restaurant d'entreprise de l'AFD a répondu aux questions des collaborateurs sur la provenance des fruits et légumes consommés quotidiennement.

En parallèle, le groupe AFD a poursuivi, tout au long de l'année, le déploiement de la Fresque du climat : depuis 2022, plus de 770 collaborateurs ont participé à cet atelier collaboratif. Une dizaine d'animateurs ont été formés à la Fresque du climat et une personne pour la Fresque du numérique chez Expertise France en 2024 afin d'avoir un vivier interne de facilitateurs. Plus de 70 collaborateurs d'Expertise France ont pu bénéficier de fresques en 2024. D'autres types de fresques ont aussi été proposées : Fresque de la mobilité, Fresque de l'alimentation ou encore Fresque de la biodiversité.

Dialoguer avec les parties prenantes

Le groupe AFD définit et met en œuvre ses actions dans le cadre de partenariats multiples et concrets, et dans le dialogue avec divers acteurs français (organisations de la société civile – OSC –, établissements publics, fondations, collectivités ter-

ritoriales, entreprises), européens, internationaux (banques régionales et multilatérales, organisations onusiennes, philanthropes...) et locaux (organisations de la société civile, fondations, collectivités territoriales) dans les différents pays où il intervient. En 2024, dans le cadre de l'élaboration puis de la finalisation de son nouveau plan d'orientation stratégique, le groupe AFD a effectué plusieurs rencontres avec des acteurs de la société civile française, avec des centres de recherche, des *think tanks* européens, des pairs et des partenaires. En outre, l'AFD anime une enceinte de dialogue et de concertation, appelée « comité des partenaires », qui réunit, de façon bisannuelle, OSC françaises et internationales, ministères, *think tanks* français et banques commerciales autour des enjeux climat et nature du Groupe. Des échanges trimestriels se tiennent également sur les questions climatiques et de RSO avec plusieurs OSC françaises.

Dans l'instruction et la mise en œuvre des projets qu'il finance, le Groupe s'assure, par des clauses et des accompagnements, que le maître d'ouvrage consulte les différentes parties prenantes. Pour les projets présentant des risques d'impacts environnementaux et sociaux importants, l'AFD applique des mesures garantissant l'association des parties prenantes à tous les stades du projet.



© Axelle Bergeret-Cassagne / AFD

Être transparent sur les financements

La transparence sur les financements est un enjeu de responsabilité sociétale fort pour le groupe AFD. Par sa politique de transparence, le groupe AFD s'est mis en conformité avec les meilleures pratiques observées chez les autres bailleurs et avec les standards internationaux, dont le standard de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), tout en prenant en compte les attentes de ses parties prenantes. Cette politique fait état de la volonté du Groupe de répondre toujours mieux à la demande croissante d'informations et d'explications formulée par ses parties prenantes à l'égard de sa gouvernance, de sa stratégie, de ses objectifs, des financements octroyés, des finalités et des résultats de la politique française d'aide au développement

mise en œuvre par le Groupe. Une nouvelle politique de transparence avec un périmètre de données et de contenus à publier plus étendu devrait être adoptée en 2025.

Le Groupe s'est doté d'un nouveau portail d'*open data* en juin 2024, conçu pour valoriser toutes les données entrant dans le périmètre de la transparence. Ce nouveau portail est plus ergonomique, mieux structuré et donne un accès simplifié aux données. L'AFD continue de renforcer sa politique de publication des données au format de l'IITA et sur son site d'*open data*¹, ce qui implique un effort continu pour élargir le périmètre de la transparence. Dans son index 2024, l'ONG internationale *Publish What You Fund* (PWYF), qui évalue la qualité de la transparence des bailleurs, a classé l'AFD dans la catégorie « correct » (*fair*), ce qui représente une dégradation par rapport à l'évaluation précédente. Cette

baisse de la notation intervient alors que de gros efforts ont été déployés ces deux dernières années pour faire évoluer les pratiques internes au Groupe ainsi que la qualité et la quantité des données publiées. Un plan d'action a été mis en place afin de revenir à une notation « bon » (*good*) lors de la prochaine évaluation.

Retrouvez la démarche de responsabilité sociétale de l'AFD sur :

<https://www.afd.fr/fr/notre-responsabilite-societale>



Le reporting de durabilité, un levier de transformation

La CSRD :

la transparence au

service de la transition

environnementale

et sociale

L'Union européenne (UE) a lancé lors du sommet mondial sur le climat en 2019 son Pacte vert, avec l'ambition de devenir le premier continent climatiquement neutre à l'horizon 2050. À cette fin, l'UE a construit un écosystème – directive *Corporate Sustainability Reporting* (CSRD) sur le reporting de durabilité, règlement Taxonomie, pilier ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) des réglementations prudentielles CRR3, dont l'objectif est d'orienter les flux financiers vers les entreprises durables. Dans le cadre de la CSRD, les entreprises dépassant certains seuils en matière de chiffre d'affaires, de taille de bilan et/ou d'effectifs doivent ainsi produire des données ESG qui seront exploitées par les banques, assurances ou gestionnaires d'actifs. En améliorant la disponibilité et la qualité des données ESG publiées par les entreprises, la CSRD porte



© Batou Digital / AFD

l'information de durabilité au même niveau que l'information financière. Avec le principe de « double matérialité » au cœur de la directive, les entreprises doivent faire acte de transparence selon des normes harmonisées (*European Sustainability Reporting Standards* – ESRS), d'une part, sur les effets des enjeux de durabilité sur leur situation et performance financières et, d'autre part, sur les impacts, risques et opportunités générés par leurs activités

sur l'environnement et la société. La transparence sur la gestion par les entreprises des questions de durabilité encourage la mise en place d'une trajectoire environnementale et sociale pilotée par une gouvernance dédiée, qui sera analysée par des auditeurs externes.

Le groupe AFD aligné avec la démarche transformationnelle de la CSRD

Malgré un contexte réglementaire mouvant depuis la publication par la Commission européenne, le 26 février 2025, d'un « paquet Omnibus » portant sur la CSRD, la Taxonomie et la CS3D (Corporate sustainability due diligence directive) avec un objectif de simplification de ces textes, le groupe AFD engage dès à présent une démarche de mise en conformité qui vise non seulement la transparence sur les données ESG au format requis par les ESRS, mais aussi l'intégration de la durabilité au cœur de la stratégie du Groupe et le déploiement d'une capacité réelle de transformation. Dans son plan d'orientation stratégique (POS) 2025-2030, le groupe AFD s'engage ainsi à devenir la première banque publique de développement 100 % ODD, après s'être aligné sur l'Accord de Paris dès 2017. Il met au cœur de son action l'ac-

compagnement des trajectoires ODD des pays et des territoires et contribue au plaidoyer international tout en mobilisant des flux financiers et investissements vers les ODD. Parce qu'il vise à (i) accroître la part transformationnelle de ses interventions, (ii) maximiser les impacts positifs, co-bénéfices et synergies au service de trois enjeux transversaux (la protection du climat et de la nature, la réduction des inégalités et des vulnérabilités multidimensionnelles et le développement institutionnel et démocratique) et enfin (iii) ne pas dégrader les situations de façon significative, le groupe AFD est en convergence avec la démarche de transformation promue par la CSRD.

Une politique RSO renforcée

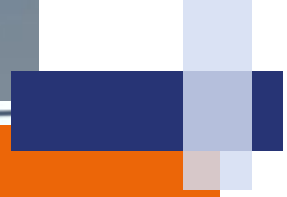
Le POS 2025-2030 prévoit que le groupe AFD renforcera sa politique de RSO en cohérence avec le cadre fixé par l'Agenda 2030, tant par la qualité de ses opérations qu'en appuyant la mise en cohérence

systématique entre son fonctionnement interne et ses engagements externes. Cette démarche est pleinement alignée avec l'approche par l'impact prônée par la CSRD. Le Groupe s'engage ainsi à réduire son empreinte carbone interne d'ici à 2030 et à améliorer la compensation de ses émissions résiduelles. L'ambition de réduction doit être définie dans le dialogue social d'ici à 2025 et traduite à partir de plusieurs leviers. La promotion des achats responsables et une trajectoire bas carbone du Groupe, en cohérence avec la transparence demandée par la directive sur le plan de transition en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Enfin, par la place importante dédiée, d'une part, à une politique RH ambitieuse notamment sur le plan de la diversité et de l'égalité professionnelle et, d'autre part, à ses clients et partenaires, le groupe AFD démontre qu'il met au cœur de son action l'intérêt des parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur. Cela entre, là aussi, en cohérence avec la CSRD qui encourage leur prise en compte dans la stratégie et le modèle d'affaires.





© Mobeen Salman Ansari / AFD



03

NOS RÉSULTATS OPÉRATIONNELS EN CHIFFRES



AMÉRIQUE
LATINE

2,2 Md€
(16 %)

Total incluant 13 milliards d'euros d'autorisations pour l'AFD et Proparco et 0,8 milliard d'euros de signatures pour Expertise France.

© Mobeen Salman Ansari / AFD

Le groupe AFD dans le monde

Répartition géographique des autorisations de nouveaux financements

en 2024

MULTI-PAYS
NON GÉOGRAPHISABLE

0,5 Md€
(3 %)

ÉLARGISSEMENT
ET VOISINAGE
EUROPÉEN

1,8 Md€
(13 %)

ORIENTS

2,1 Md€
(15 %)

AFRIQUE

5,5 Md€
(40 %)

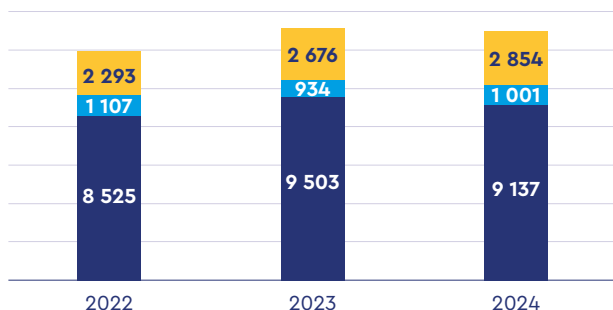
TROIS
OCÉANS

1,6 Md€
(13 %)

Autorisations, signatures, versements

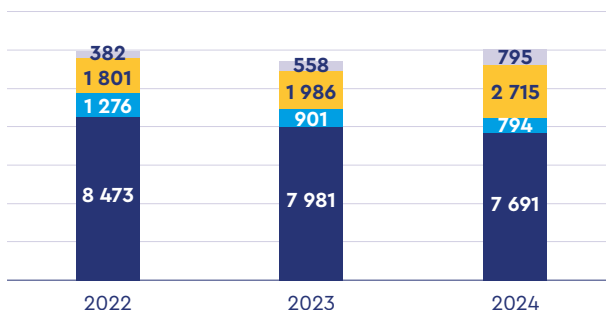
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS DU GROUPE AFD DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS ET EN OUTRE-MER

En million d'euros, hors projets multi-pays



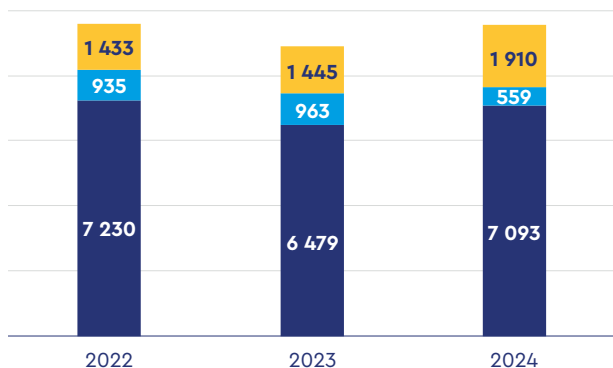
SIGNATURES DU GROUPE AFD DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS ET EN OUTRE-MER

En million d'euros, hors projets multi-pays



VERSEMENTS DU GROUPE AFD DANS LES ÉTATS ÉTRANGERS ET EN OUTRE-MER

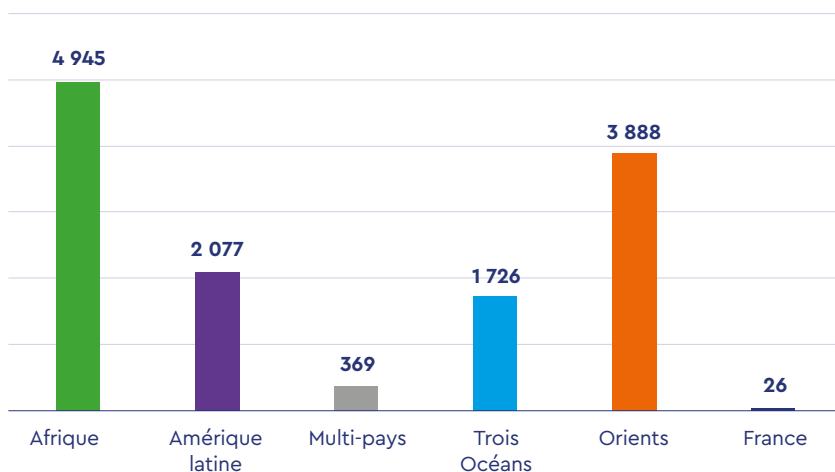
En million d'euros



- Expertise France
- Engagements Proparco
- L'AFD dans l'Outre-mer
- L'AFD dans les pays étrangers

SIGNATURES DU GROUPE AFD EN 2024 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En million d'euros



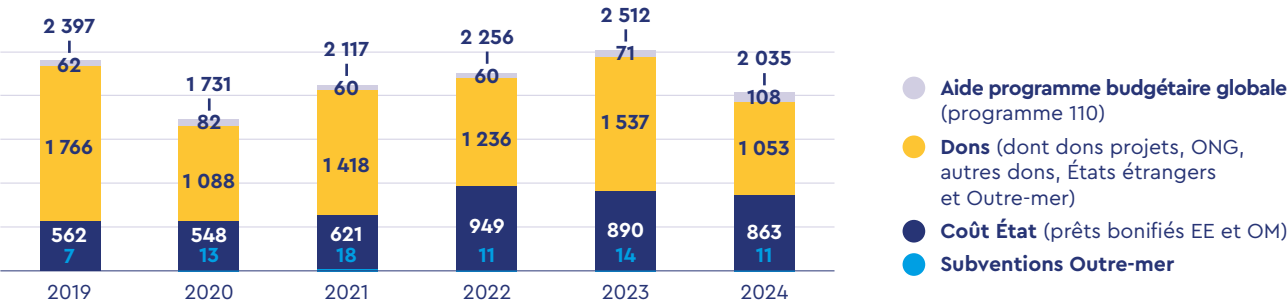
En résumé

En 2024, le groupe AFD a autorisé 13,03 milliards d'euros de nouveaux financements, dont 10,1 milliards pour l'AFD et 2,9 milliards pour Proparco. Le volume total de contrats signés par Expertise France s'élève à 800 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires de 447 millions d'euros. Le résultat net consolidé du Groupe atteint 344 millions d'euros.

Effort financier de l'État

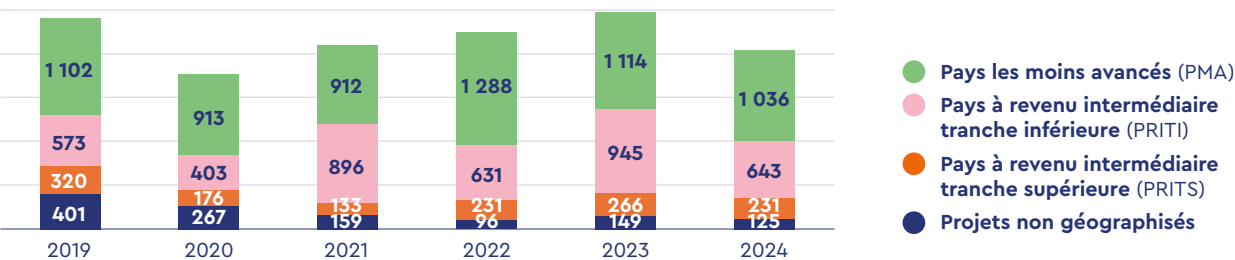
EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT MIS EN ŒUVRE PAR LE GROUPE AFD

En million d'euros



EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT MIS EN ŒUVRE PAR LE GROUPE AFD PAR NIVEAU DE REVENU DES PAYS

En million d'euros



© Eelco Böhrling / Unsplash

NOTES

NOTES

À propos du groupe AFD

Le groupe AFD finance et accélère les transitions pour un monde plus juste, sûr et résilient, en s'engageant pour les populations avec ses partenaires, partout dans le monde. Fort de ses entités complémentaires – l'Agence française de développement pour les financements publics, Proparco pour l'investissement privé responsable, et Expertise France pour l'expertise technique – le Groupe répond à tous les enjeux liés au développement durable.

Engagé dans plus de 160 pays ainsi que dans les Outre-mer, il adapte ses interventions aux réalités du terrain, soutenant activement les initiatives locales. Avec plus de 4 000 projets alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD), le groupe AFD, au nom des Français, mobilise tous les acteurs engagés dans le développement économique et la préservation des biens communs : le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes ou encore la santé mondiale.

Du côté des autres, pour un monde en commun.



www.afd.fr - Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel
5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France
Tél. : +33 1 53 44 31 31